



HAL
open science

**Analyse syntaxique comparée du persan et du français :
vers un modèle de traduction non ambiguë et une langue
contrôlée.**

Navid Atar Sharghi

► **To cite this version:**

Navid Atar Sharghi. Analyse syntaxique comparée du persan et du français: vers un modèle de traduction non ambiguë et une langue contrôlée.. Linguistique. Université de Franche-Comté, 2011. Français. NNT: 2011BESA1025 . tel-01011496

HAL Id: tel-01011496

<https://theses.hal.science/tel-01011496>

Submitted on 8 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Cet exemplaire est une présentation générale et incomplète de la thèse :
Ainsi les chapitres 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 sont incomplets.*

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

ECOLE DOCTORALE « LANGAGES, ESPACES, TEMPS, SOCIETES »

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en

SCIENCES DU LANGAGE

ANALYSE SYNTAXIQUE COMPAREE

DU PERSAN ET DU FRANÇAIS :

VERS UN MODELE DE TRADUCTION NON AMBIGUE

ET UNE LANGUE CONTROLEE

Présentée et soutenue publiquement par

Navid ATAR SHARGHI

Le 13 septembre 2011

Sous la direction de Madame le professeur Sylviane CARDEY-GREENFIELD

Membres du jury :

Krzysztof BOGACKI, professeur à Uniwersytet Warszawski, rapporteur

Sylviane CARDEY-GREENFIELD, professeur à l'université de Franche-Comté

Clarisse HERRENSCHMIDT, chercheur (CNRS), HDR au Collège de France

Oleg KAPANADZE, professeur à Caucasus International University, rapporteur

Patrice POGNAN, professeur à l'Université de Paris Cité (INALCO)

Remerciements

Je tiens à remercier très profondément Madame le professeur Sylviane CARDEY-GREENFIELD pour sa direction, son soutien et ses conseils avisés, tout au long de ma recherche.

Je voudrais adresser toute ma reconnaissance à Mlle Lucie LAROCHE et très particulièrement à Mme Christelle CLAUDET pour avoir gentiment accepté la relecture et la correction de cet ouvrage.

Enfin, j'adresse mes plus profonds remerciements à mon épouse Leila pour sa patience et ses conseils ; et à ma fille Sourian (Soushian) qui m'encourageait toujours avec ses bisous ; à ma tante Mme Behjat MADJIDI NAMI pour son soutien et ses encouragements, ainsi qu'à mon beau-père M. ALIKHANI.

Je dédie ce travail à mes parents défunts qui me souhaitaient toujours d'arriver au plus haut degré d'étude.

Sommaire

Remerciements	ii
Sommaire	iii
Introduction	viii
Chapitre 1 : Les données historiques et linguistiques	1
1. Les langues indo-européennes	2
2. Les langues romanes	3
3. Le français	5
4. Le territoire francophone	6
5. Les langues indo-iraniennes	7
6. L'évolution du persan	8
7. Le territoire persanophone	9
8. Le persan ou fârsi	10
9. Système d'écriture	12
10. Système phonétique	14
10.1. Système consonantique	15
10.2. Système vocalique	17
11. L'ordre des mots	19
Chapitre 2 : Les parties du discours	22
1. Introduction	23
2. Classification traditionnelle des parties du discours	24
3. Classification moderne des parties du discours	26

4. Les marqueurs de fonction du persan	31
4.1. Postposition <i>râ</i>	32
4.2. <i>Ezâfe</i>	32
4.3. Articles	35
Chapitre 3 : L'analyse en constituants immédiats	41
1. L'approche distributionnelle	42
2. L'analyse en constituants immédiats	44
3. Représentation de la structure hiérarchique de la phrase	45
4. Les différents types de syntagmes	47
5. S ou G	49
Chapitre 4 : Les déterminants et le groupe déterminant	51
1. Les déterminants du français	52
2. Le groupe déterminant du français	54
3. Les déterminants et le groupe déterminant du persan	58
Chapitre 5 : Le nom et le groupe nominal	73
1. Le nom	74
2. Le groupe nominal du français	75
2.1. Le groupe nominal minimal	75
2.2. Le groupe nominal étendu	77
2.2.1. Le nom expansé et les modificateurs	77
2.2.2. L'adjectif épithète	80
2.2.3. Les participes épithètes	82
2.2.3.1. Le participe présent	83

2.2.3.2. Le participe passé	88
2.2.4. Les noms épithètes	93
2.2.5. Le groupe prépositionnel complément du nom	94
2.2.6. Les modificateurs propositionnels	96
2.3. Le cumul des modificateurs	98
2.3.1. Le cumul des modificateurs du même type	98
2.3.2. Le cumul des modificateurs de types différents	99
3. Le nom et le groupe nominal du persan	102
3.1. Le nom	102
3.2. Les modificateurs du nom	104
3.3. Le cumul des modificateurs	109
3.3.1. Le cumul des modificateurs de types différents	109
3.3.2. Le cumul des modificateurs du même type	110
Chapitre 6 : L'adjectif et le groupe adjectival	115
1. L'adjectif	116
2. Les classes morphosyntaxiques de l'adjectif	117
2.1. La morphologie de l'adjectif	117
2.2. La dérivation impropre : les adjectifs par conversion	118
2.3. L'accord de l'adjectif	120
2.4. Les degrés de l'adjectif	121
2.5. Les fonctions de l'adjectif	121
3. Le groupe adjectival du français	123
4. Certains cas ambigus dus à l'adjectif	126

5. L’adjectif et le groupe adjectival du persan	128
5.1. L’adjectif persan	128
5.2. Les degrés des adjectifs persans	130
5.3. Les fonctions de l’adjectif persan	134
5.4. Le groupe adjectival du persan	136
Chapitre 7 : La préposition et le groupe prépositionnel	141
1. La préposition	142
2. Le groupe prépositionnel	144
3. La préposition et le groupe prépositionnel dans la langue persane	146
3.1. La préposition du persan	146
3.2. Le groupe prépositionnel du persan	148
Chapitre 8 : L’adverbe et le groupe adverbial	154
1. L’adverbe	155
2. La morphologie des adverbes	158
3. Les degrés des adverbes	162
4. Le groupe adverbial du français	163
5. L’adverbe et le groupe adverbial du persan	165
5.1. L’adverbe du persan	165
5.2. Les degrés des adverbes du persan	168
5.3. Le groupe adverbial du persan	170
Chapitre 9 : Le verbe, le groupe verbal et les constructions fondamentales de la phrase de base	177
1. Le verbe	178

2. Les sous-classes de verbes : déterminées selon la syntaxe	182
3. Le groupe verbal	184
4. Les compléments de verbe	187
4.1. Les compléments du français	187
4.2. Les compléments du persan	190
5. Le lien entre la préposition et le verbe	196
6. Les constructions fondamentales de la phrase de base	198
6.1. Les constructions fondamentales du français	198
6.2. Les constructions fondamentales du persan	204
Chapitre 10 : Synthèse	213
1. Le lexique et les classes de mots	214
2. Les structures syntagmatiques	214
3. Une grammaire contrôlée	218
Conclusion	220
Abréviations	224
Bibliographie	226

INTRODUCTION

Le langage, faculté que l'espèce humaine met en œuvre dans ses communications orales ou écrites, est un phénomène sophistiqué et complexe. Dans un groupe social donné, cette faculté langagière se réalise dans un système de signes appris et utilisés qui s'appelle une langue. La linguistique est la science qui étudie systématiquement le fonctionnement du langage humain et de chaque langue en particulier. La grammaire s'occupe d'une manière empirique d'analyser et de décrire les langues, c'est-à-dire les systèmes de réalisation de la faculté langagière des communautés linguistiques.

Le discours, produit de la mise en œuvre du langage, est un assemblage de phrases, et les phrases, de propositions. La grammaire traditionnelle considérait les propositions comme des unités formées de mots ; mais les analyses syntaxiques distributionnelles prouvent que les propositions se décomposent d'abord en constituants ou unités plus larges que des mots, qui ne se combinent pas au hasard dans la proposition ; ce sont des groupes ou syntagmes. Et la syntaxe est l'étude de l'assemblage des mots dans les groupes constitutifs de la phrase et dans la phrase elle-même. C'est la partie de la grammaire qui étudie les règles qui régissent les relations entre les mots ou les syntagmes à l'intérieur d'une phrase.

Or, partant de notre sujet de recherche : « *Analyse syntaxique comparée du persan et du français : vers un modèle de traduction non ambiguë et une langue contrôlée* » nous étudions, et comparons dans cette étude, les structures syntagmatiques des deux langues française et persane en ayant un regard sur le contrôle linguistique (Langues Contrôlées) et l'ambiguïté syntaxique. Cette recherche n'est pas une étude de l'ambiguïté du français et du persan : étudier l'ambiguïté dans une seule langue exige déjà une recherche à part entière. Elle ne cherche pas non plus à présenter une langue contrôlée français-persan : une langue contrôlée, (en tant que sous ensemble de la langue naturelle standard défini par des restrictions concernant le lexique et les règles syntaxiques), est une étude **appliquée** qui se réalise dans **un domaine précis** et un environnement linguistique limité. Ainsi, en abordant le thème principal de notre sujet, c'est-à-dire la comparaison syntaxique des structures des groupes syntaxiques, les syntagmes, nous essayons de repérer les constructions françaises qui sont problématiques pour la traduction vers le persan. Pour cela nous avons fait quelques tests en donnant des exemples, contenant des cas problématiques aux étudiants iraniens d'une filière de traduction française, à traduire en persan et nous avons traité les résultats dans nos déductions concernées et nos solutions proposées.

Cette étude comprend dix chapitres :

Au premier chapitre, nous donnons certaines informations historiques sur le français et le persan, et nous présentons brièvement les systèmes d'écriture et phonétique du persan.

Au deuxième chapitre, nous comparons les parties du discours de ces deux langues.

Le chapitre trois concerne l'approche distributionnelle et l'analyse en constituants immédiats.

Les chapitres quatre à neuf traitent respectivement les structures des groupes déterminant, nominal, adjectival, prépositionnel, adverbial et verbal.

Le dixième chapitre est une synthèse générale.

Dans l'étude des structures des groupes syntaxiques, nous considérons les cas où les éléments constituants sont ajoutés au noyau du groupe sans coordination (et, ou, ni, etc.) ou sans juxtaposition marquée par une virgule à l'écrit ou une pause à l'oral.

Concernant les structures répétitives comme la répétition de l'adverbe *très*, théoriquement on pourrait avoir un nombre de répétition assez élevé, par exemple dans un langage enfantin (*Superman, il est très très très très très très ... fort*), pourtant dans la réalité ce chiffre reste limité à deux et rarement trois (*elle est très très (très) jolie*). Ainsi, on pourrait considérer les éléments répétés comme un seul constituant, pourtant afin de faire la différence entre ces cas, nous préférons intégrer la répétition des éléments dans nos constructions avec une limite de trois éléments au maximum.

Chapitre I

LES DONNEES HISTORIQUES ET LINGUISTIQUES

1. Les langues indo-européennes

Les **langues indo-européennes**, parlées comme leur nom l'indique depuis l'Inde jusqu'aux rives orientales de l'Atlantique, sont les plus connues et les mieux étudiées de toutes les langues. On a pu reconstituer d'une façon à peu près complète l'idiome original commun, que l'on appelle le proto-indo-européen. Où était-il parlé ? On a longtemps admis que c'était dans le plateau central de l'Asie, vers la Perse actuelle et les régions qui l'entourent. On a ensuite tendu à croire que le lieu à partir duquel se sont diffusées les langues indo-européennes se trouvait vers le bas Danube ou dans la Russie méridionale, c'est-à-dire au Sud-est de l'Europe. De nos jours, des raisonnements qui se basent d'une part sur le vocabulaire proto-indo-européen, qui décrit bien les paysages et la flore au Sud du Caucase, et d'autre part sur l'hypothèse que l'expansion des langues indo-européennes est liée à celle de l'agriculture, dont l'un des foyers est l'Anatolie, semblent concorder pour placer l'origine de ces langues quelque part entre l'Est de la Turquie et l'Azerbaïdjan.

Le schéma qui peut dès lors être tracé de l'expansion des langues indo-européennes commence par un début de diversification que l'on pourrait placer il y a environ 6500 ans, avec la formation, à partir d'une souche commune, de quatre troncs :

1. Celui des langues anatoliennes (hittite, lydien, louvite, etc.),
2. Celui dont seront issus, d'une part le grec, et d'autre part ce que l'on a appelé le rameau arméno-aryen, menant d'un côté à l'arménien, et de l'autre aux branches indo-iranienne (langues iraniennes) et indo-aryenne (langues indiennes formées à partir du sanscrit).
3. Celui à partir duquel se formeront plus tard les langues celtiques (nées d'un pro-celtique) et les langues italiques, dont la branche du latin débouchera sur les romanes ; à ce tronc se rattache une langue isolée, le tokharien, dont on a retrouvé les traces de l'existence en Asie centrale.
4. Celui dont découlent d'une part les langues germaniques (groupe de l'allemand et groupe du scandinave, dont faisait partie le gothique) et d'autre part les langues balto-slaves (langues baltes et langues slaves).

Pour être complet, le schéma précédent devrait comprendre un certain nombre d'idiomes morts, peu étudiés ou difficiles à classer ; ceux des Vandales, des Hérules, des Burgondes,

etc., qui étaient vraisemblablement germaniques ; le dace, dont on ne connaît que quelques mots et qui était peut-être celtique ; les dialectes scythes qu'on croit avoir été apparentés à l'iranien (→ *Anagha-rchi* = *Anacharsis* « le sage sans faute » ; l'albanais, dont le vocabulaire, littéralement envahi par le latin, le grec, le slave, le turc, n'a pu encore être rattaché avec certitude à aucun des groupes indo-européens.

D'après ce que l'on a pu reconstituer du proto-indo-européen, il formait ses mots surtout par suffixation. Il avait huit cas : nominatif, accusatif, ablatif, génitif, locatif, datif, premier et deuxième instrumental ; il distinguait les trois nombres et les trois genres. Les pronoms des deux premières personnes y étaient formés de radicaux en *m* et *t* ; le pronom interrogatif se formait en *k*. Le verbe n'avait que deux voix : transitive et intransitive, différenciées par la flexion de la voyelle pronominale (mi, si, ti et mai, sai, tai) ; trois modes : indicatif, conjonctif dérivé par un *a* intercalaire, optatif par *ya* ; et quatre temps simples : présent, imparfait, aoriste et parfait ; les temps passés paraissaient caractérisés par l'augment, le redoublement, etc. ; plus tard un futur a été formé par des auxiliaires variés. La numération était décimale.

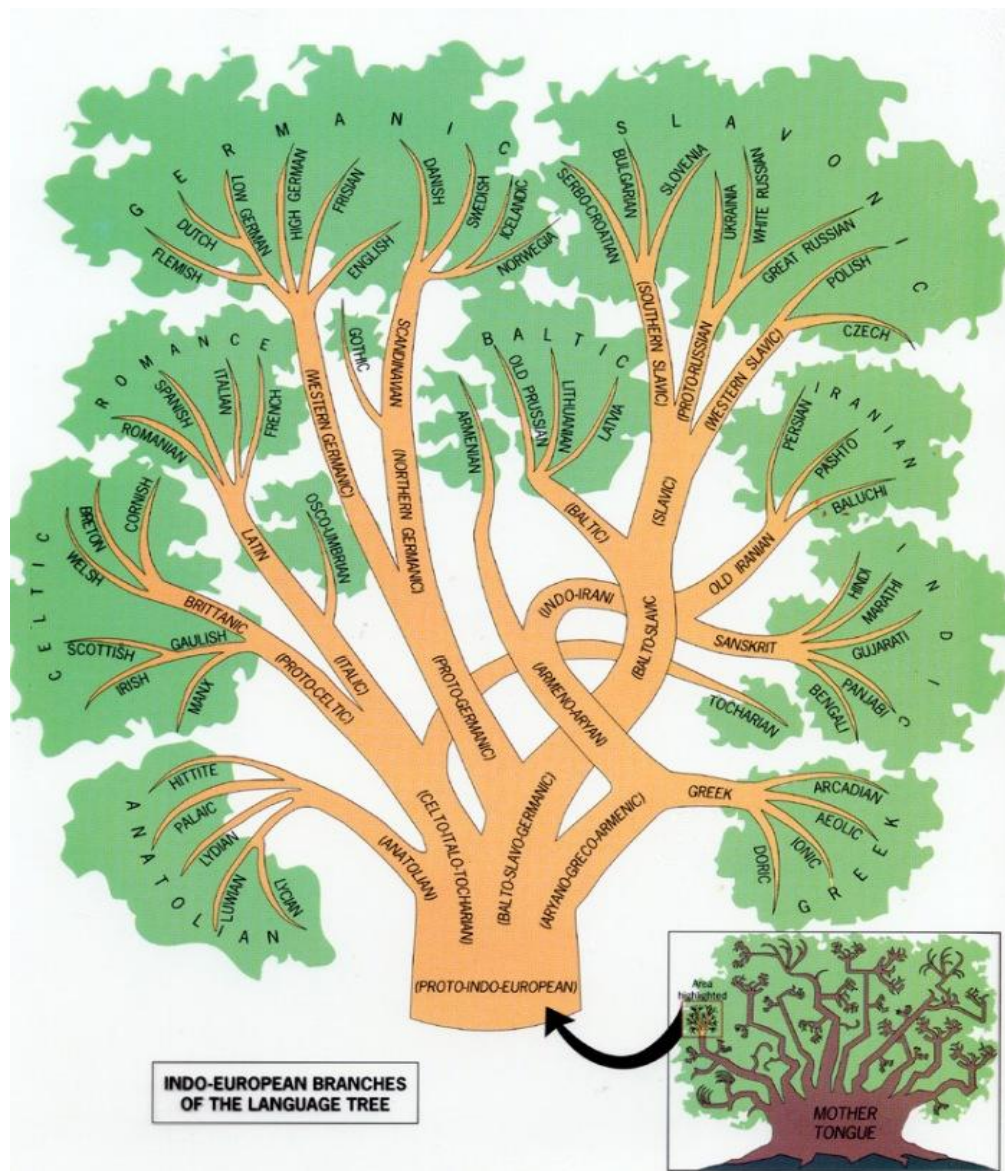
Quant à la phonétique, le système des voyelles aurait été très simple, selon les uns (a, i, u) et très compliqué, selon les autres (a, i, u, e, o, r, l, m, n, etc.) ; les premiers disent que les consonnes employées n'étaient que les suivantes : *k, t, p* ; *g, d, b* ; *gh, dh, bh* ; *m, n* ; *r, s* ; *h*, et deux semi-voyelles, *y* et *w*, en revanche les seconds admettent un bien plus grand nombre de consonnes. On pourrait presque dire que ces appréciations différentes viennent d'une différence de méthode, les uns concluant à des suppressions locales variables, les autres, au contraire, à un développement postérieur. La vérité se place probablement entre ces deux opinions. En tout cas, il y a une chose que nous pouvons affirmer, c'est que les sons ne s'empruntent pas. Ainsi on a dit et répété que la jota espagnole venait de l'arabe ; or elle ne se trouve pas dans des mots empruntés à l'arabe et n'est qu'une altération du *l* latin, devenu palatal (filia, fille), puis guttural (hija). On a ajouté que l'espagnol avait prêté cette lettre aux Basques, mais les dialectes espagnols qui sont en contact avec le basque ne sont pas dotés de la jota.

2. Les langues romanes

On appelle *langues romanes, ou italiques* les langues issues du latin ou plutôt les langues représentant l'état auquel est parvenu actuellement par son évolution continue le latin parlé

par le peuple. On trouve encore à côté de ce nom de langues romanes les dénominations *langues latines*, *novo-latines*, *néo-latines*. Cette dernière expression est plutôt employée par les philologues italiens.

Tableau I.1. : **(La famille des langues indo-européennes)**



« Du fait de la nature conquérante des habitants de la ville de Rome et de la constitution d'un empire, le latin, contaminé par le parler des populations dominées (on parle alors de *substrat*), est à l'origine d'une famille de langue, les langues romanes, dont les principales sont l'italien, le français, l'espagnol, le portugais et le roumain. On appelle *Roumania* le domaine couvert par ces langues. » [PERRET, p.21].

A l'époque des invasions et des établissements germaniques, le nom de *Romani*, que portaient les habitants de l'ancienne Rome, était peu à peu devenu celui des habitants, parlant latin,

d'une partie quelconque de l'Empire romain, quelle que fût leur nationalité primitive, particulièrement par opposition aux étrangers et surtout aux Allemands. Sur ce nom des habitants de l'Empire, on en fit un pour l'Empire même, qui fut alors la *Romania*. La *Romania*, c'était le *Romanum imperium* et même le monde romain, la civilisation romaine. Cette expression est restée en usage jusqu'aux Carolingiens. La *lingua romana* désigna le latin parlé par les *Romani*, et de *romana* ou *romanica* se dérivait l'adjectif *romanicus* qui donna à son tour l'adverbe *romanice* signifiant : « dans la langue des Romani ».

3. Le français

Le français est une langue romane, qui appartient au groupe des langues d'oïl, dans lequel on range aussi le picard et le Wallon. Il a commencé à se dégager peu à peu du latin au VIII^e siècle. Sa grammaire et la plus grande partie de son vocabulaire sont issues des formes orales et populaires du latin, telles que l'usage les a transformées depuis l'époque de la Gaule romaine. Les *Serments de Strasbourg*, qui scellent en 842 l'alliance entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, rédigés en langue romane et en langue germanique, sont considérés comme le plus ancien document écrit en français.

Au Moyen Âge, la langue française est faite d'une multitude de dialectes qui varient considérablement d'une région à une autre. On distingue principalement les parlers d'oïl (au Nord) et les parlers d'oc (au Sud). Avec l'établissement et l'affermissement de la monarchie capétienne, c'est la langue d'oïl qui s'impose progressivement.

Le français est une langue essentiellement analytique : il ne peut réunir plusieurs radicaux pour en former l'expression unique d'une idée complexe, et ne possède, pour la même raison, qu'un petit nombre de diminutifs et d'augmentatifs. Il n'a que deux genres et deux nombres : il est dépourvu du genre neutre, qu'on trouve en grec, en latin et dans les langues germaniques, sauf le pronom *il* dans certaines phrases (*il s'en faut, il suffit, il se peut que*, etc.), et du nombre duel, usité en grec. Il possède un article défini, qu'il a tiré du pronom démonstratif latin *ille*, dont il a pris la dernière syllabe (*le*), tandis que l'italien a pris la première (*il*). Sa conjugaison est riche en modification de temps ; le rôle des auxiliaires y est moindre qu'en allemand et en anglais. Les règles grammaticales ont été généralement empruntées au latin ;

mais la phrase est beaucoup moins transpositive, surtout en prose, parce que l'absence de désinences pour la distinction des cas est une gêne pour la construction.

Quant à l'orthographe, elle n'a pas existé, à proprement parler, pendant tout le Moyen Âge. On trouve le même mot écrit de vingt manières différentes, soit que ces formes diverses représentent les nuances qui existaient dans les prononciations provinciales, soit qu'elles aient été les signes multiples et incertains d'une prononciation unique, le même mot étant souvent orthographié de façons variées dans un même manuscrit.

4. Le territoire francophone

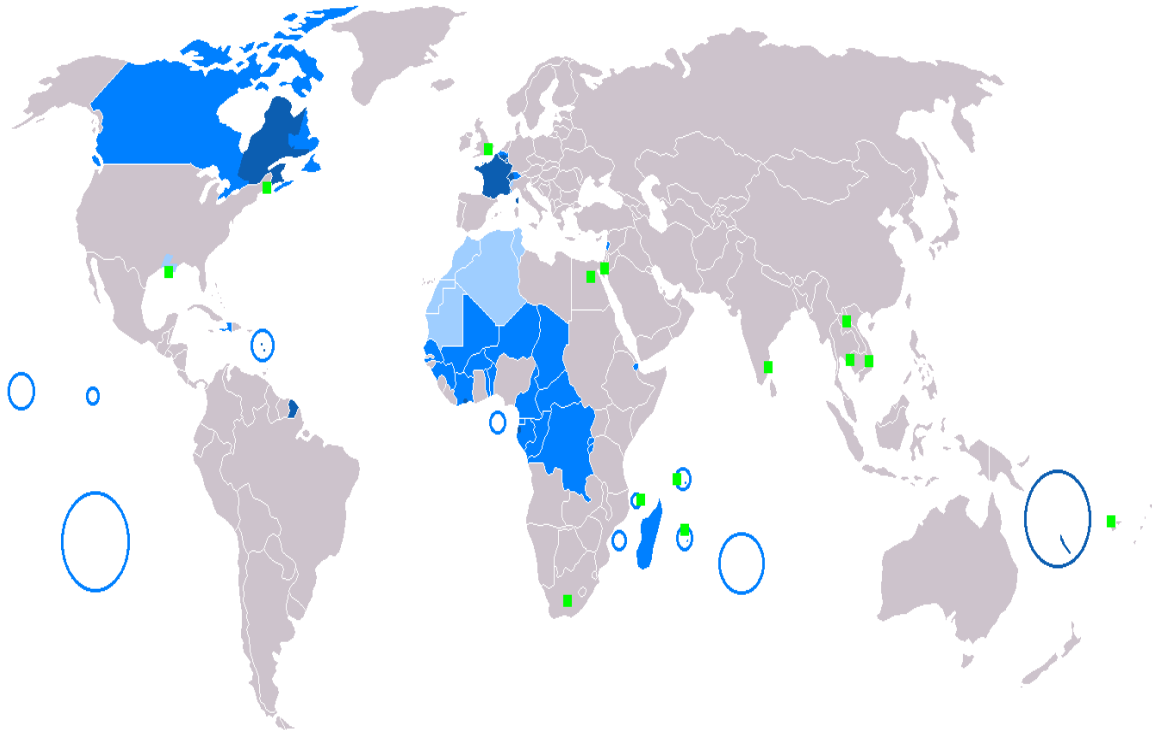
« Le français est parlé comme langue maternelle principalement en France (y compris outre-mer), en Belgique (en Wallonie et à Bruxelles), à Monaco, dans plusieurs provinces et territoires du Canada (principalement au Québec, mais aussi en Ontario et au Nouveau-Brunswick) et en Suisse romande (le français est l'une des quatre langues officielles de la Suisse). On trouve aussi des îlots de francophones natifs aux États-Unis (notamment en Louisiane et dans le Maine), en Haïti, aux Seychelles, à l'île Maurice, au Vanuatu, dans certaines vallées italiennes (Val d'Aoste surtout), en Afrique de l'Ouest et centrale, etc.

Le français est parlé comme deuxième ou troisième langue dans d'autres régions du monde, comme en République démocratique du Congo, le plus peuplé des pays africains de la francophonie et l'un des 29 pays ayant le français pour langue officielle ou co-officielle, la majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest ou encore au Maghreb. Ces pays ayant pour la plupart fait partie des anciens empires coloniaux français et belge. Il est parlé comme première langue en Afrique francophone par une minorité, surtout dans les milieux urbains, notamment en Côte d'Ivoire et au Gabon.

Avec approximativement 220 millions de locuteurs francophones dans le monde, dont 72 millions de locuteurs partiels (évaluation Organisation Internationale de la Francophonie : 2010), le français est la sixième langue la plus parlée dans le monde. Elle est une des six langues officielles et une des deux langues de travail (avec l'anglais) de l'ONU et langue officielle ou de travail de plusieurs organisations internationales ou régionales, dont l'Union européenne. Après avoir été à l'époque de l'Ancien Régime français, la langue des cours

royales et princières des tsars de Russie aux rois d'Espagne et d'Angleterre, en passant par les princes de l'Allemagne, elle demeure une importante langue de la diplomatie internationale aux côtés de l'anglais et de l'espagnol » [WIKIPEDIA : Français].

Carte I.2. : (La langue française dans le monde)



Bleu foncé : langue maternelle, Bleu : langue administrative, Bleu clair : langue de culture, Vert : minorités francophones

5. Les langues indo-iraniennes

« Les iraniens sont d'origine indo-européenne et non pas sémitique comme leurs voisins arabes, ou ouralo-altaïque comme les Turcs. Les premières tribus indo-iraniennes, branche orientale des Indo-Européens également appelés Aryens, sont probablement entrées sur le territoire actuel de l'Iran au milieu du deuxième millénaire avant J.-C.» [HOURCADE, p. 20].

Le persan appartient à la famille linguistique indo-européenne et plus spécifiquement à la branche indo-iranienne. Le groupe indo-iranien se divise en langues iraniennes et en langues

indo-aryennes dont la plupart des langues indiennes sont dérivées. La date de cette scission est estimée à 1500 avant J.-C.

Les langues iraniennes regroupent essentiellement l'avestique, une langue morte, mais aussi plusieurs autres langues (moins d'une centaine) qui en sont issues. Les principales langues iraniennes sont le persan moderne ou fârsi (en Iran), le persan dari et le pashto (en Afghanistan), le persan tadjik (au Tadjikistan), le Kurde (en Iran, en Irak, en Syrie et en Turquie), le baloutchi (en Iran et au Pakistan), ainsi qu'un certain nombre de petites langues en Azerbaïdjan (kurmandji, talish, tat, etc.).

Remarque :

- Dans cette recherche nous étudierons le persan standard de l'Iran (ou le fârsi) qui est la langue officielle et nationale dans ce pays.

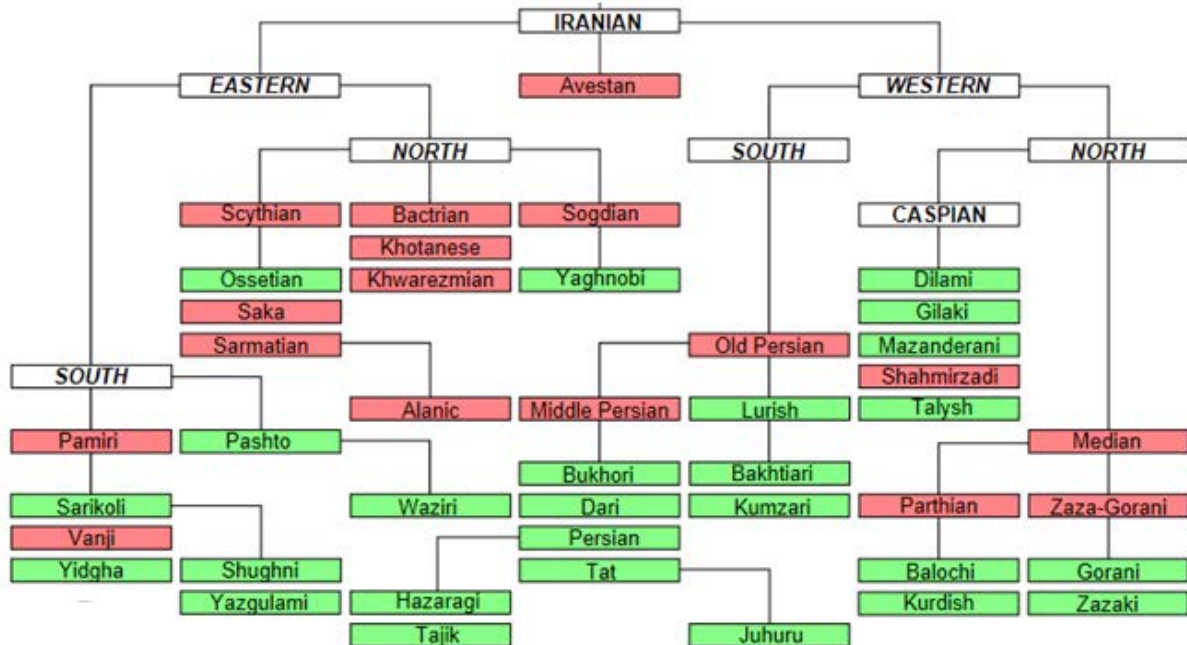
6. L'évolution du persan

Pour des raisons historiques, le persan a été remarqué à trois périodes distinctes : le vieux perse, le moyen perse et le persan (le perse moderne). Son développement pendant les deux périodes d'intervention étrangère a été peu enregistré :

- Le vieux perse, ancêtre du moyen perse et du persan, a pu être identifié dans certaines inscriptions cunéiformes datant de la dynastie achéménide (550-330 av. J.-C.). Il semble être une langue très désinentielle, mais le vocabulaire préservé est limité.
- Le moyen perse est la langue principale de la dynastie sassanide (226-640 apr. J.-C.). Bien qu'ils aient souvent été conservés dans un état fragmentaire, les documents en moyen perse sont beaucoup plus abondants et variés, et sont en général transcrits dans une écriture adaptée de l'araméen, sans notation des voyelles, comportant des idéogrammes. Ce stade coïncide avec une simplification considérable de la morphosyntaxe et de la grammaire.
- Quelques temps après la conquête arabo-musulmane de l'Iran au VII^{ème} siècle, le persan disparaît pratiquement en tant que langue écrite, alors qu'il continue à être parlé dans la vie quotidienne. Il réapparaît à la fin du XI^{ème} siècle avec une version de l'alphabet arabe de base enrichie de quelques signes diacritiques. Ce nouveau persan (le perse moderne) a une grammaire très simplifiée et utilise un riche vocabulaire emprunté, d'une part à l'arabe,

véhiculé par la religion et d'autre part à l'anglais et le français, véhiculé par les progrès techniques. Depuis le Xème siècle, la syntaxe et les structures lexicales sont demeurées quasiment inchangées, bien que le vocabulaire ait évolué et se soit étendu.

Tableau I.3. : (L'évolution des langues iraniennes)



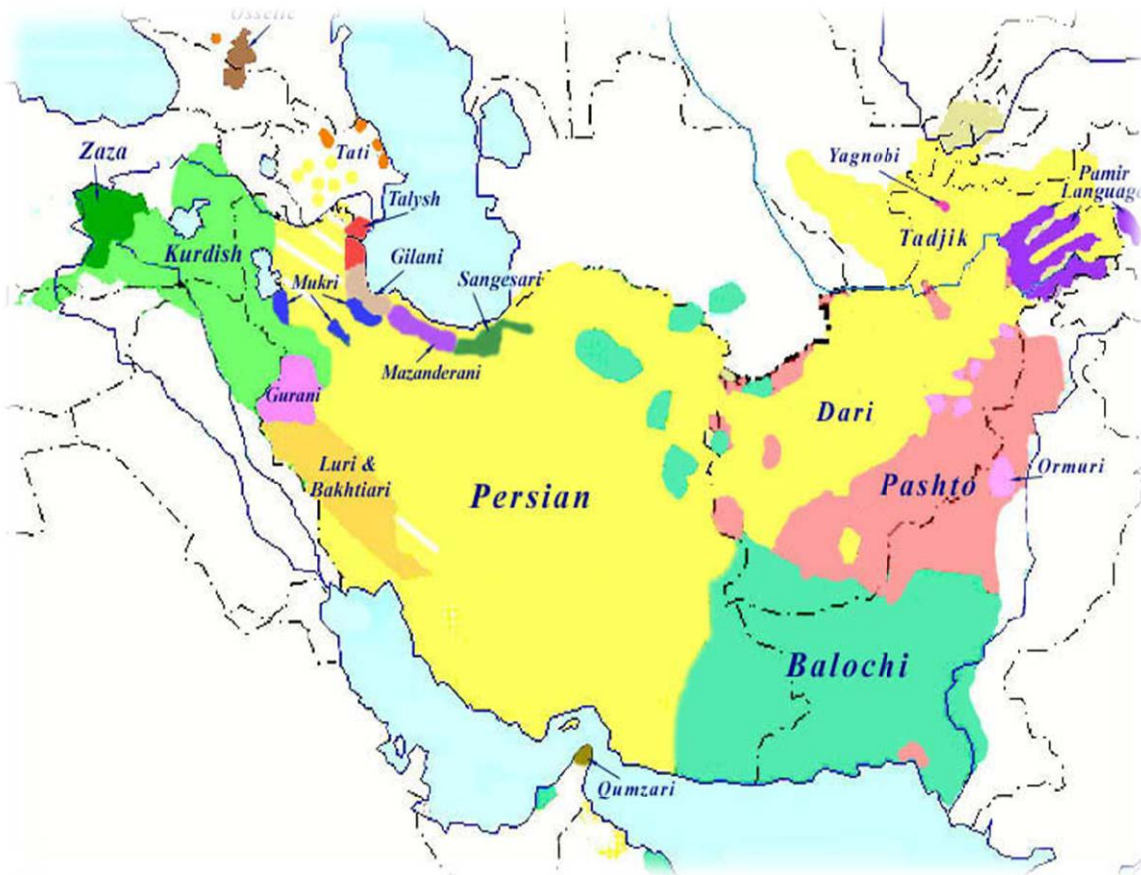
7. Le territoire persanophone

Le persan est historiquement une langue parlée et écrite dans une vaste région allant de l'Asie mineure à l'Inde et du Golfe Persique à l'Asie centrale. Il est pratiqué sous plusieurs formes sur une aire géographique étendue, comprenant principalement les pays d'Iran, d'Afghanistan et de Tadjikistan. Le persan, dans ces pays, a été influencé par les situations locales. C'est spécialement vrai dans le cas du Tadjikistan qui fut isolé des autres pays persanophones pendant l'époque soviétique. Le persan tadjik a beaucoup emprunté au russe et son alphabet s'est aussi changé en alphabet russe.

« Le persan était la *lingua franca* au XIVème siècle sur la Route de la soie, de Venise à la Chine, dans l'empire Moghol des Indes, langue officielle de travail de l'East Indian Company jusqu'à la fin du XIXème siècle et la langue de culture en Inde du Nord, à la cour ottomane ou chez les notables turcs de Sarajevo jusqu'à la Première Guerre mondiale. Ce fut aussi la langue de travail entre Iraniens, Afghans et certains diplomates américains lors de la conférence de Bonn sur l'Afghanistan en 2001. La langue et la littérature persanes ont fait l'unité du monde iranien et connaissent une nouvelle dynamique internationale puisque trois

États indépendants, l'Iran, l'Afghanistan et le Tadjikistan, plus la minorité tadjik d'Ouzbékistan, ont cette langue en partage, sans compter la très nombreuse diaspora créée par l'exil des élites à la suite des conflits et des révolutions d'Afghanistan et d'Iran. » [HOURCADE, p. 23].

Carte I.4. : (Les langues iraniennes)



8. Le persan ou fârsi

« L'usage du persan, comme langue écrite ayant donné des monuments de la littérature internationale, s'est généralisé dans tout le monde iranien et même dans le monde turc et arabe. Le persan classique, *fârsi*, est une référence commune à tout le monde persanophone qui comprend plusieurs dialectes dont le *tadjiki*, la langue officielle du Tadjikistan, et le *dari*, langue officielle, avec le pashto, en Afghanistan. [...].

Comme ancienne langue internationale, le persan a, très tôt, été étudié, traduit et désigné par un mot particulier en nombreuses langues européennes : persan en français, *persian* en anglais, *persiche* en allemand ... Dire aujourd'hui « je parle *fârsi* » est non seulement

incorrect (on ne dit pas « je parle English »), mais rabaisse cette langue au niveau d'un simple dialecte pour lequel il n'y aurait pas de mot en français pour le désigner. Cet usage erroné, mais plein de sous-entendus politiques, s'est répandu aux États-Unis après la chute du régime impérial, comme pour montrer que désormais l'Iran avait perdu son héritage culturel et que sa belle langue était devenue un simple dialecte. » [HOURCADE, p. 24].

Le persan est la principale langue parlée en Iran. Sa constitution grammaticale présente des rapports nombreux avec celle du sanscrit, malgré certaines simplifications de formes. Les termes arabes qui s'y sont introduits ont fait perdre une partie de la nomenclature primitive, mais sans modifier notablement les règles de la grammaire et de la syntaxe.

Le persan ne distingue pas de genre dans les substantifs et dans les adjectifs. Comme le turc et les langues sémitiques, il peut remplacer par de simples affixes les adjectifs possessifs.

La grammaire du persan est extrêmement simple : pas de déclinaison ; ce sont des prépositions qui marquent les cas ; pas d'article défini. La conjugaison est également simplifiée, beaucoup de temps et de modes étant remplacés par des formes périphrastiques. Un seul temps, le prétérit, est susceptible de prendre des flexions différentes dans des verbes différents ; les autres suivent tous une même conjugaison. Dans les temps secondaires de la voix active et dans tous les temps de la voix passive, on emploie un système d'auxiliaires analogue à celui de l'allemand et de l'anglais. Les modes conditionnel ou optatif et subjonctif manquent ; on y supplée par l'indicatif accompagné de particules. [Voir aussi LAZARD, 2006 et ATAR SHARGHI, 2006].

Comme le grec ou l'allemand, le persan peut former des composés de toute espèce par la simple juxtaposition des radicaux. Il a aussi un nombre considérable d'idiotismes qui se traduisent littéralement en autant d'idiotismes germaniques. La prononciation du persan est douce et harmonieuse : l'accent, placé d'ordinaire sur la dernière syllabe des mots, peut être suffisamment varié pour ne pas engendrer la monotonie. L'accentuation n'est donc pas complètement fixe. L'accent peut s'affaiblir, se déplacer ou disparaître en fonction de la structure phonique du mot, de sa place dans l'énoncé, des enclitiques affixés, etc. [Voir LAZARD, 2006, p. 28-36]. Le persan est une langue euphonique, pleine de figures et d'images, éminemment propre à la poésie.

Bien que le persan contienne des éléments empruntés à l'arabe, au turc et à plusieurs autres langues, il est principalement de source indo-européenne. Par exemple *doxtar* (= fille) évoque *tochter* en allemand et *daughter* en anglais, et *mâdar* (= mère) rappelle *mutter* en allemand et *mother* en anglais. C'est ainsi pour *pedar*¹ (= père) qui donne *father* en anglais et *vater* en allemand.

En persan, il n'existe pas de fossé entre la langue populaire et la langue littéraire, mais il y a des différences notables de style. Certaines formes de la langue parlée témoignent de l'appartenance à une classe sociale ou à une région. Il peut y avoir un lexique particulier, des formes elliptiques ou simplifiées. La tendance moderne au nivellement et une facilitation de la communication ont réduit ces différences mais certains écrivains ont délibérément intégré ces irrégularités à leurs dialogues, dans les limites des possibilités de l'écriture stéréotypée du persan.

9. Système d'écriture

Après la conquête arabo-musulmane de la Perse, l'alphabet arabe fut adopté pour écrire le persan. Les quatre sons qui n'existaient pas en arabe furent ajoutés à l'alphabet adopté. L'adoption des caractères arabes provoque quelques difficultés orthographiques. Par exemple, les quatre lettres « ذ », « ز », « ض » et « ظ » qui représentent quatre sons différents et distincts dans le système phonétique arabe, réfèrent à un seul son qui est le son [z] dans celui du persan standard. C'est aussi le cas des lettres « ث », « ش » et « ص » qui en persan, ne représentent que le son [s]. On peut faire allusion encore à :

« ت » et « ط » pour [t].

« غ » et « ق » pour [q].

« ء » et « ع » pour [ʔ].

« ح », « ه » et « هـ » et « هـ » pour [h].

Un autre problème réside dans le fait que les voyelles connues sous le nom de voyelles courtes ([a], [e], [o]) ne sont pas marquées dans le texte écrit ; ainsi, par exemple, la séquence /**krm**/ (= **کرم**) pourrait être prononcé comme :

¹ C'est intéressant à savoir par exemple qu'en dialecte *gilaki* du persan *pedar* devient *per* et *madar* devient *mer* qui évoquent *père* et *mère* du français.

1. /kerm/ = le ver, la chenille

2. /kerem/ = la crème

3. /korom/ = le chrome

4. /karam/ = la générosité

5. /karm/ = la vigne

Ce problème concerne aussi l'*ezâfe*, qui n'a pas de représentation graphique. [Voir Chapitre II : l'*ezâfe*].

Selon le mode d'emploi de l'Académie de la Langue Persane, l'alphabet du persan standard, comprend 34 caractères. Ces caractères peuvent avoir quatre positions dans un mot (isolé ; collé au caractère suivant ; collé au caractère précédant ; collé à la fois aux deux). Pour simplifier, on peut dire que la plupart des caractères du persan possèdent deux formes : une forme petite, (parfois deux ou trois formes), pour une lettre collée, excepté la dernière lettre dans le mot ; et une forme grande, (parfois deux formes), pour la dernière lettre dans le mot. Les autres caractères n'ont qu'une seule représentation¹. [Voir aussi LAZARD, 2006, p.38] :

ذء أ² - ا آ آ³ ا⁴ - ب - پ - ت - ث
ج - چ - ح - خ - د - ذ - ر - ز -
ژ - س - ش - ص - ض - ط -
ظ - ع - ع - ع - غ - غ - غ - ف - ف - ق
- ک - گ - ل - ل - م - ن - و - ه
ه ه ه - ی

¹ Les caractères en rouge, sont les formes petites ou collantes.

² Cette lettre s'appelle « *hamze* ». Selon le mode d'emploi de l'Académie de la Langue Persane, elle s'écrit par sept formes différentes. Voir [mode d'emploi de l'Académie de la Langue Persane, 2003].

³ Cette lettre s'appelle « آ = â ».

⁴ Ce caractère s'appelle « لاف = alef ».

En ce qui concerne les chiffres, ils s'écrivent de gauche à droite :

۰ (0) ۱ (1) ۲ (2) ۳ (3) ۴ (4) ۵ (5) ۶ (6) ۷ (7) ۸ (8) ۹ (9)

Les symboles et les caractères choisis pour transcrire les sons du persan sont représentés dans les tableaux I.5, I.6 et I.7.

On écrit de droite à gauche. Les voyelles courtes ne s'écrivent que pour éviter une confusion.

Remarques :

- Tout au long de ce travail, pour écrire le persan en caractères latins, nous utilisons la méthode pratiquée par Gilbert Lazard dans [LAZARD, 2006]. La seule différence est que nous transcrivons le « چ » par le caractère « c » au lieu de « č ».
- Les phrases et mots persans, transcrits par les caractères latins, s'écrivent et se lisent de gauche à droite :
- Les noms des grammairiens et auteurs iraniens sont réécrits en anglais. Par exemple, le nom propre حَكَّ مَاشَغ est réécrit comme *Haghshenas* (au lieu de *Haqšenâs*).
- Les phrases persanes en caractères latins ne commencent pas par des majuscules. Par contre les noms propres commencent par des majuscules.
- Les exemples sont séparés par deux points, « : », de leur transcription latine et de leur traduction française. Si nécessaire, les traductions littérales (ou mot à mot) s'ajoutent entre les parenthèses.

سه چاض رضطی و هف ک نطل رض اسریم. : *se câhâr ruz-i miše ke Sârâ-râ nadidam.* : Ça fait trois [ou] quatre jours que je n'ai pas vu Sarah (litt. : ca devient trois quatre jours...).

10. Système phonétique

Le nombre des phonèmes du persan standard, c'est-à-dire le persan parlé dans la capitale de l'Iran, varie selon les linguistes. Par exemple Farshidvard reconnaît 30 phonèmes (6 voyelles et 24 consonnes), tandis qu'Anvari et alii reconnaissent 29 phonèmes (6 voyelles et 23 consonnes), en remarquant la possibilité d'ajouter 2 voyelles diphtongues à ce chiffre. Bateni

compte 23 consonnes et 7 voyelles dont 1 voyelle diphtongue. Il y a aussi des linguistes qui parlent de 6 voyelles diphtongues contrairement à ceux qui ne reconnaissent aucune voyelle diphtongue pour le persan standard. Pour des explications détaillées sur l'écriture du persan, ses phonèmes et leur prononciation par rapport au français voir [LAZARD, 2006, Chapitre I]. Ci-dessous, nous essayons de les présenter d'une manière brève.

10.1. Système consonantique

En persan standard, il existe 23 consonnes qui sont représentées dans le tableau I.5 par leur transcription phonétique, et par leur(s) caractère(s) alphabétique(s) concerné(s), ainsi que les phonèmes du système phonétique français qui peuvent être équivalents à ces consonnes.¹

Dans le tableau I.5 :

1. Le [x] persan se prononce avec la prononciation de la lettre « **r** » dans le mot français « **très** ».
2. Le [q] persan se prononce avec la prononciation de la lettre « **r** » dans le mot français « **paris** ».
3. Le [r] persan se prononce comme le [r] roulé de l'accent marseillais.
4. Le [c] persan se prononce avec la prononciation de « **tch** » dans le mot français « **match** ». Certains linguistes transcrivent ce phonème par le symbole [č].
5. Le [j] persan se prononce avec la prononciation de « **dj** » dans le mot français « **Tadjikistan** ».
6. Le [h] persan se prononce avec la prononciation de la lettre « **h** » dans le mot anglais « **hand** ».
7. Le [ʔ] persan : ce phonème est le point de désaccord chez les linguistes. En effet, il se prononce comme les voyelles mais d'une manière incomplète, c'est-à-dire par la voix qui sort de la gorge comme au moment de prononcer les voyelles, mais qui n'arrive pas à la cavité buccale. Ainsi s'il est suivi d'une voyelle, il se contracte avec elle ; et s'il est suivi d'une autre consonne, il se prononce dans la gorge (coup de glotte). Certains linguistes transcrivent ce phonème par le symbole [ʔ].

¹ Les phonèmes français sont présentés par leur transcription phonétique internationale.

Tableau I.5. : (Le système consonantique du persan)

		Vélaire	Palatale	composée	chuintante	sifflante	Dentale	labio-dentale	labiale
	Voisée	[x]	[k]	[c]	[ʃ]	[s]	[t]	[f]	[p]
Lettre(s) concernée(s)		خ	ک	چ	ش	ث - غ - ق	ط - ت	ف	پ
Équivalente française		-	[k]	[ts]	[ʃ]	[s]	[t]	[f]	[p]
	Non-voisée	[q]	[g]	[j]	[ʒ]	[z]	[d]	[v]	[b]
Lettre(s) concernée(s)		ق - غ	گ	ج	ژ	ش - ظ - ض	ز		ب
Équivalente française		-	[g]	[dj]	[ʒ]	[z]	[d]	[v]	[b]
	Nasale						[n]		[m]
Lettre(s) concernée(s)							ی		م
Équivalente française							[n]		[m]

Hors du système

	glottale	Semi-voyelle	Aspirée	Latérale	vibrante
	[ʔ]	[y]	[h]	[l]	[r]
Lettre(s) concernée(s)	ء (ع - ع)	ي	ح - ه	ل	ض
Équivalente française	-	[j]	-	[l]	[r] roulé

10.2. Systeme vocalique

On peut considérer 6 + 1 voyelles pour le persan standard. Le chiffre 1 concerne une voyelle diphtongue ([ow] comme dans le mot /rowšan/), à propos de laquelle tous les linguistes ne sont pas d'accord lorsqu'il s'agit de la mettre au rang des voyelles, car elle n'a pas d'opposition distinctive avec les autres voyelles. Les 6 autres voyelles, c'est-à-dire les 6 voyelles principales du persan sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau I.6. : (Les voyelles du persan selon le point d'articulation)

	Postérieure	antérieure
Fermée	[u]	[i]
Mi-fermée	[o]	[e]
Ouverte	[â]	[a]

- [u] est semblable au **ou** français de *poule*.

- [i] est semblable au **i** français.

- [o] est moyen ou fermé ; il peut être semblable au **o** français de *pot* ou un peu plus ouvert ; il n'est jamais aussi ouverte que le **o** de *bol*.

- [e] est moyen ou fermé, il peut être semblable au **e** français de *blé*, ou un peu plus ouvert ; il n'est jamais aussi ouvert que le **e** français *net*.

- [â] est un postérieur semblable au **â** français de *pâte, mâle*.

- [a] est articulé plus en avant que le **a** français de *patte*.

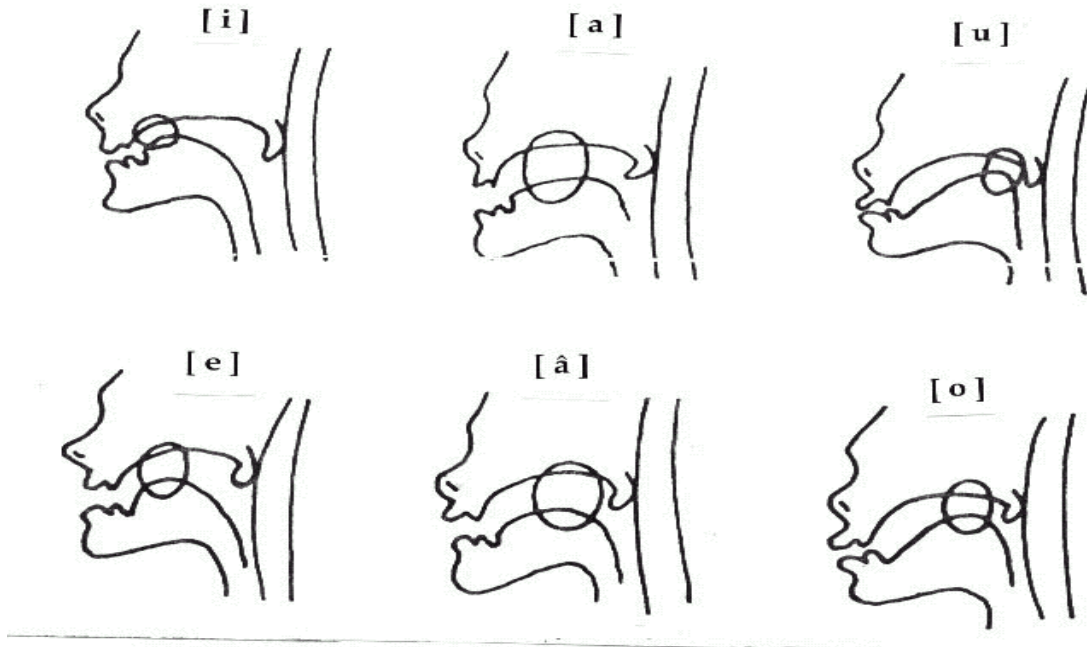
Dans le tableau I.6, les voyelles sont classifiées selon leur point d'articulation ; mais généralement on les classifie d'après leur longueur comme dans le tableau I.7. :

Tableau I.7. : (Les voyelles du persan selon la longueur)

Longue	court
[â] تاز/bâd/	[a] اس/bad/
[u] تر/bud/	[e] ت/beh/
[i] تح/bid/	[o] اس/bod/

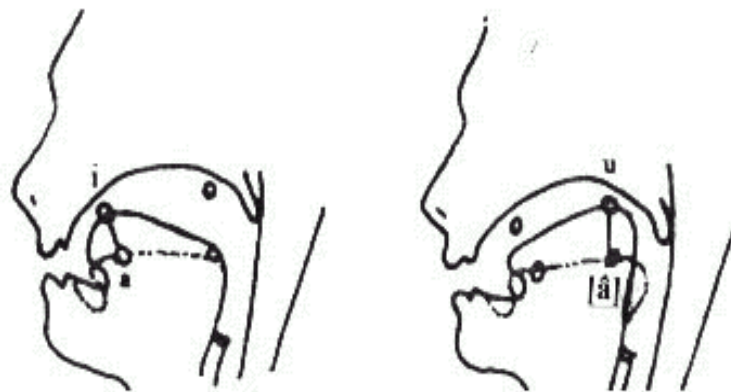
Ainsi dans les images suivantes les lieux approximatifs de l'articulation des voyelles persanes sont présentés :

Image I.8. : (Les points d'articulation des voyelles du persan)



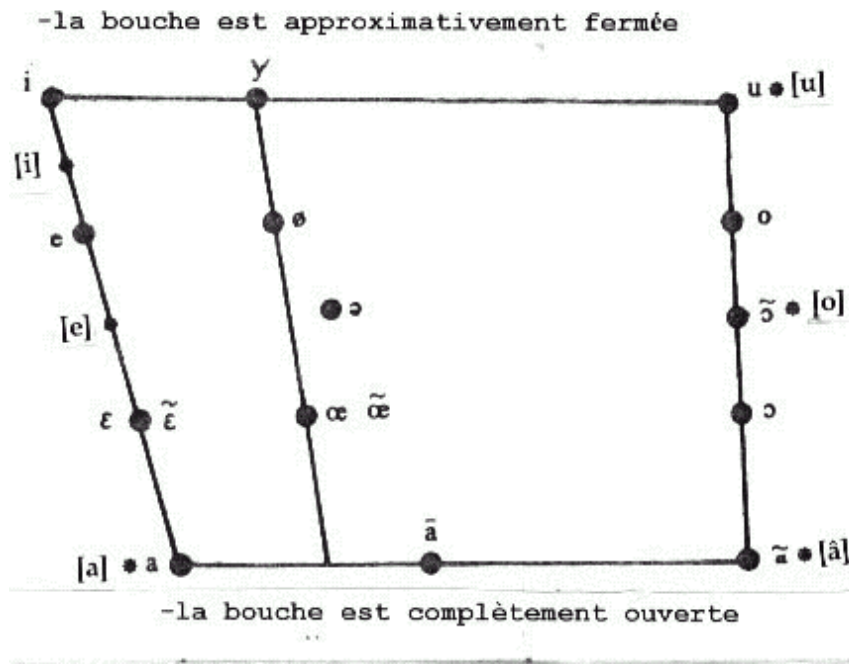
Et dans les images ci-dessous vous pouvez comparer les lieux d'articulation des 3 voyelles françaises [i], [a], [u] avec la voyelle persane [â] :

Image I.9. : (Les points d'articulation des voyelles i , a et u du français et â du persan)



Enfin en comparant les voyelles du persan et du français par rapport aux mouvements effectués par la langue et la position de la bouche, on peut proposer le schéma suivant¹ :

Schéma I.10. : (Comparaison des systèmes vocaliques français et persan)



11. L'ordre des mots

Le verbe est généralement placé à la fin de la proposition. Le persan est une langue S.O.V c'est-à-dire que l'ordre normal des termes est : sujet + complément d'objet + verbe :

وچس ز ا ف ج است. *Hamid dânešju ast.* : *Hamid est étudiant* (litt. : Hamid étudiant est).

وچس فطس ورضن ایس. *Hamid Fereydun-râ did.* : *Hamid vit Fereydun.* (litt. : Hamid Fereydun (+râ)² vit).

Les autres compléments et les adverbes se placent avant ou après le complément d'objet, ou, le cas échéant, en tête de la proposition :

¹ Les voyelles persanes sont dans les crochets.

² Pour -râ voir Chapitre II : -râ

وچس اظرفطس وضرارض وئاتاقوس. *Hamid az dur fereydun-râ dar xiyâbân did.* : *Hamid vit Fereydun, au loin dans la rue* (litt. : Hamid de loin Fereydun (+ râ) vit).

Les dérogations à l'ordre normal ne sont pas rares, surtout dans la langue familière, mais elles ne manquent pas non plus dans la langue littéraire. Elles sont dues soit à des raisons rythmiques (longueur relative des différents termes), soit au désir de mettre un terme en valeur. Elles sont inégalement fréquentes selon leur nature : un complément circonstanciel se déplace assez facilement, même après le verbe ; en revanche, l'inversion du complément d'objet et du verbe, et surtout celle du sujet et du verbe ont une valeur stylistique marquée. [Voir LAZARD, 2006, p. 193-197].

Chapitre II

LES PARTIES DU DISCOURS

1. Introduction

Pour une comparaison syntaxique des langues, connaître les mots et leur classement grammatical est nécessaire, voire obligatoire. « Partant du principe que les mots ne disposent pas tous des mêmes latitudes positionnelles dans une phrase, la syntaxe propose de les ranger. Décrire le fonctionnement syntaxique d'une langue requiert en effet une classification en plusieurs ensembles distincts des unités qui la composent. Cette opération est réalisée à l'aide de listes de classes de mots (ou de catégories grammaticales) établies sur la base d'un certain nombre de propriétés partagées. Ces inventaires possèdent une longue histoire, les premiers, désignés en termes de *parties du discours*, datent de l'Antiquité. » [GARRIC, p.133]. Ainsi, le résultat de cette classification est connu sous les titres de *parties du discours* ou *catégories grammaticales de mots* ou encore *classes de mots*. La grammaire traditionnelle, en répartissant des mots de chaque langue dans différents groupes, définissait ainsi la *nature* des mots pour en déterminer ensuite leur *fonction* et c'est la notion de *nature* que nous développons en termes de *classes de mots* ou *parties du discours* :

« Deux termes sont presque systématiquement associés à ce que l'on appelle communément la grammaire : nature et fonction. La syntaxe - même si elle les critique, parfois sévèrement - conserve ces notions » [GARRIC, p.131].

« Les analyses grammaticales traditionnelles décrivent l'organisation générale de la phrase simple comme un assemblage d'éléments définis par leur **nature** (ils appartiennent à différentes **classes grammaticales**) et par leur **fonction** (ils jouent des **rôles** spécifiques dans l'organisation d'ensemble de la phrase). Ces deux notions fondamentales se retrouvent dans les approches linguistiques modernes sous des dénominations partiellement ou totalement différentes. [...]. Entre la nature et la fonction d'un élément linguistique la correspondance n'est pas bi-univoque, puisqu'un élément d'une nature donnée peut avoir plusieurs fonctions (un adjectif peut être attribut, épithète ou apposition). Inversement une même fonction peut être assurée par des éléments de nature différente (un sujet peut se réaliser sous la forme d'un pronom, d'un syntagme nominal, d'une préposition complétive ou d'une construction infinitive). Ainsi s'explique qu'un même segment (le syntagme prépositionnel *à la presse* peut assumer deux fonctions différentes (complément d'objet indirect et complément du nom) dans la phrase ambiguë : *Pierre a avoué son allergie à la presse*. » [RIEGEL, p.105-106].

2. Classification traditionnelle des parties du discours

Au quatrième siècle av J.-C., Aristote fonda les bases de la grammaire. Ses idées, développées plus tard par d'autres savants grecs et transmises à l'ouest de l'Europe par les romains, sont devenues désormais un modèle pour rédiger les grammaires des langues occidentales. C'est ce que l'on appelle la grammaire traditionnelle. Quant aux mots, Aristote envisageât trois parties pour le Grec, (en ajoutant la catégorie des particules à la classification de Platon) :

1. nom, 2. verbe, 3. particules¹.

Environ un siècle av J.-C., Dionysius Thrax, un savant grec, présenta la grammaire, pour la première fois, comme une science indépendante et rédigea la grammaire la plus complète jusqu'à son temps pour le grec. Désormais la grammaire de Dionysius Thrax servira de modèle pour toutes les grammaires grecques et latines. Il fut le premier grammairien à classer les mots en 8 parties :

1. nom, 2.adjectif, 3.verbe, 4.pronom, 5.article, 6.préposition, 7.adverbe, 8.conjonction.

Au Moyen-Âge, les langues romaines régionales (le français, l'italien, l'espagnol, ..) étaient issues du latin classique, mais celui-ci régnait encore, et pour quelques siècles, comme langue de culture, de science et de religion². Les premières grammaires pour le français apparurent à l'époque de la Renaissance, dont la plus célèbre était la grammaire de *Port-Royal* (Grammaire Générale et Raisonnée), parut en 1660. Quant à l'anglais, bien que l'on trouve un certain nombre de grammaires pour l'enseigner aux étrangers ou pour enseigner le latin aux anglophones, c'est à la moitié du 18^{ème} siècle qu'une grammaire dans le sens actuel du mot apparaît pour cette langue. L'influence du latin jouait un rôle très important dans ces grammaires et les grammairiens essayaient de préserver les huit parties du discours: le romain n'ayant pas d'*article*, les grammairiens ajoutèrent la *conjonction* pour garder le même nombre de classe de mot. Parmi les grammairiens français, certains n'acceptaient pas les articles en tant que neuvième partie, expliquant que ces particules n'étaient pas une catégorie indépendante. D'autres, en revanche, les classaient indépendamment, mais supprimaient la catégorie des interjections pour rester sur le chiffre 8. Il y eu quelques grammairiens courageux qui ont augmenté le nombre des parties du discours du français à 9 groupes :

¹ Ce classement existe aussi dans la grammaire traditionnelle arabe.

² Par exemple à la Sorbonne, jusqu'à la moitié du 19^{ème} siècle, toutes les matières (scientifiques) étaient enseignées en latin.

1. nom, 2. adjectif, 3. verbe, 4. pronom, 5. article, 6. préposition, 7. adverbe, 8. conjonction, 9. Interjection.

Concernant le persan, après la conquête arabo-musulmane de l'empire perse, l'arabe fut imposé aux iraniens pendant plus de deux siècles ; mais contrairement à beaucoup d'autres pays conquis par les arabes qui ont perdu leur langue d'origine, comme l'Égypte par exemple ou les pays de l'Afrique arabophone, le persan a pu résister contre cette imposition. Pourtant après l'islamisation de la Perse, l'arabe, véhiculé par la religion et la langue du Coran, est devenu la langue religieuse et scientifique du pays (comme le latin pour les savants occidentaux). Or, bien que la première grammaire pour l'arabe, intitulé *AL-KITAB*, fut rédigé par Sibuyeh, un savant iranien, au 2^{ème} siècle de l'hégire, (il y a plus de 12 siècles), les savants iraniens n'ont pas tenté de rédiger une grammaire pour leur propre langue jusqu'il y a cent ans et c'est seulement depuis un siècle qu'ils ont commencé à écrire une grammaire persane indépendante de l'influence de la grammaire arabe. Il existe bien sûr des divergences dans ces essais : Mirza Hassan Taleghani, influencé encore par l'arabe divisait les mots du persan en 3 groupes : 1. *esm* (nom), 2. *fe'l* (verbe), 3. *horuf* (particules) (litt. : les lettres). Mirza Habib Esfehani a sorti la grammaire du persan de l'influence de l'arabe, en la comparant à celles des langues européennes. Il reconnaissait dix différentes classes de mots, tandis que Mirza Abdolazim Gharib, imitant le français, proposait neuf classes de mots. Parmi les grammairiens plus récents, Khanlari ou Anvari et alii reconnaissent sept catégories grammaticales pour le persan :

1. اسم *esm* (nom), 2. صفت *Sefat* (adjectif), 3. ضمير *zimir* (pronom), 4. ظرف *zayd* (adverbe), 5. فعل *fe'l* (verbe), 6. حرف *horuf* (particules), 7. ثَجول *šebh-e jomle* ou صُت *sowt* (interjection).

En revanche Farshidvard présente six parties en incluant le pronom (*zimir*) dans la catégorie des noms.

D'ailleurs, toutes ces catégories se divisent en quelques sous classes selon des critères morphologique, sémantique, fonctionnel, syntaxique, etc. La définition de chaque partie dans les deux langues est très similaire.

Tableau II.1. : (Comparaison des parties du discours du persan et du français)

<u>Persan</u>	<u>Français</u>
1. <i>esm</i> ----- →	1. le nom
2. <i>sefat</i> ----- →	2. l'adjectif
3. <i>zamir</i> ----- →	3. le pronom
4. <i>qeyd</i> ----- →	4. l'adverbe
5. <i>fe'l</i> ----- →	5. le verbe
6. <i>šebh-e jomle</i> ----- →	6. l'interjection
7. <i>horuf</i> : - <i>horuf-e rabt</i> ----- →	7. la conjonction
- <i>horuf-e ezâfe</i> ----- →	8. la préposition
- <i>horuf-e nešâne</i>	9. l'article

On constate bien que les deux côtés du tableau se ressemblent. La divergence concerne les catégories d'article du français et *horuf-e nešâne* (particules fonctionnelles) du persan. La catégorie *horuf-e nešâne* du persan comprend, selon Anvari et alii, les particules d'apostrophe, la particule enclitique *-râ* et la particule enclitique d'*ezâfe*. Vu que l'*ezâfe* et *-râ* font partie des particularités propre au persan, à la fin de ce chapitre nous expliquerons ces éléments. D'ailleurs, bien que, dans le tableau II.1, la catégorie d'article du français n'a pas d'équivalent en persan, certaines particules ont le même fonctionnement. Nous les vérifierons aussi à la fin de ce chapitre.

3. Classification moderne des parties du discours

Les aspects de la grammaire traditionnelle y compris les notions et la classification des parties du discours ont été depuis longtemps critiqués par des linguistes. « Au gré des périodes et en fonction des critères retenus - dont l'hétérogénéité et le caractère peu systématique sont souvent dénoncés – et des langues étudiées, nous héritons de listes diverses [des parties du discours]. Les unités du français, calquées sur la grammaire latine, sont traditionnellement rangées depuis le Moyen Âge, en 8 catégories : le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le

verbe, l'adverbe, la préposition, la conjonction, auxquelles s'ajoute parfois l'interjection. La notion de *classe de mots* constitue l'un de ces héritages très largement discutés et critiqués. Sa validité repose sur le critère de définition sélectionné duquel dépend le pouvoir discriminant de l'inventaire. Or, longtemps envisagé d'un point de vue sémantique par la grammaire traditionnelle, elle a soulevé de nombreuses difficultés pour le linguiste et son objectif de description. » [GARRIC, p.133]. La grammaire traditionnelle base, en général, sa classification et ses définitions des parties du discours sur les traits sémantiques ou simplement sur le sens des mots. Par exemple, Grevisse définit ainsi les parties nom et adjectif : « le nom ou substantif est un mot qui sert à désigner les êtres, les choses, les idées : *Louis, livre, chien, gelée, bonté, néant.* » [GREVISSE, p.57]. « L'adjectif est un mot que l'on joint au nom pour le qualifier ou pour le déterminer [...] » [GREVISSE, p.82].

Riegel et alii confirment également ce point : « La traduction grammaticale répartit les constituants ultimes de l'ACI¹ (les mots) en 9 parties du discours [...]. Selon qu'on l'envisage en extension ou en compréhension, une partie du discours est une **classe de mots** ou un **type de mots** vérifiant une ou plusieurs propriétés communes.

► Les grammaires traditionnelles ont généralement recours à des **critères notionnels**, comme la *Grammaire de l'Académie française* [1932] le fait, en partie du moins, pour le nom, l'adjectif qualificatif, le verbe et l'adverbe :

« Le nom [...] désigne les êtres vivants, les choses, les qualités [...] ».

« Les adjectifs *qualificatifs* [...] expriment la manière d'être d'une personne ou d'une chose, l'aspect particulier sous lequel on les envisage ».

« [Le verbe] exprime une action faite ou supportée par le sujet ».

« L'adverbe est un complément circonstanciel de forme invariable qui sert à exprimer la manière, le temps, le lieu, la quantité, etc. ».

Ce type de classification est, en effet, dépourvu de tout pouvoir discriminant, puisque le nom, par exemple peut désigner, outre « les êtres vivants, les choses, les qualités », des procès (*course, destructions*), des états et des manières d'être (*tristesse, obséquiosité*), des portions d'espace (*panorama*) et de temps (*semaine, siècle*) ainsi que des quantités (*litre, multitude*), toutes notions qui sont également utilisées pour caractériser respectivement le verbe, l'adverbe et l'adjectif. On pourrait multiplier les exemples de tels recouvrements sémantiques : la notion de quantité, par exemple, peut indifféremment être exprimée par la catégorie des déterminants, des pronoms (*plusieurs*), des adjectifs qualificatifs (*nombreux*),

¹ ACI = Analyse en Constituants Immédiat.

des noms (*dizaine*), des verbes (*foisonner*) et des adverbes (*abondamment*). » [RIEGEL, p.118-119].

Pour éviter les dysfonctionnements descriptifs et les problèmes de ce type de l'approche traditionnelle, les linguistes recourent aux analyses formelles basées sur les critères morphologiques et syntaxiques. Le sens ne prime plus et l'intuition est remplacée par la méthode scientifique et objective. Les critères morphologiques sont exclusivement d'ordre flexionnel. Ainsi les verbes du français se placent immédiatement dans un même groupe car ils se conjuguent, leurs terminaisons varient selon la personne, le nombre, le temps et le mode. Quant aux noms dont la plupart ont un genre fixe, ils ne sont soumis qu'à la variation en nombre (généralement marquée par un « s » final à l'écrit) et ils sont précédés régulièrement par un déterminant, ainsi, par exemple, le mot *réflexion* est regroupé dans la classe des noms parce qu'il peut prendre un *s* au pluriel ou se placer après l'article *la* ou *une*. En ce qui concerne les classes de mots invariables, (prépositions, adverbes, conjonctions et interjections) le seul critère, négatif, de l'invariabilité ne suffit ni à les distinguer entre elles, ni même à les opposer fonctionnellement aux autres catégories. Les critères syntaxiques concernent la notion de **distribution** comme l'ensemble des contextes phonologiques et / ou morphologiques et / ou syntagmatiques dans lesquels peut apparaître une unité. Elle rend compte des propriétés syntagmatiques et paradigmatisques de l'unité en question. D'un point de vue proprement syntaxique une classe de mot est une classe distributionnelle, c'est-à-dire un ensemble de mots pouvant occuper les mêmes positions dans des structures phrastiques. Une telle analyse consiste à inventorier les différents environnements ou contextes linguistiques dans lesquels une unité se réalise et à dresser, sur la base de l'opération de commutation, la liste des autres unités susceptibles d'apparaître à sa place. Ainsi la nature d'un terme se détermine par le type de fonctions qu'il est susceptible de remplir. Par exemple dans la phrase *l'homme qui savait trop* le terme *l'* (*le*) peut être remplacé par *un* ou *cet*. En combinant ces deux critères les linguistes répartissent les mots entre les classes sur la base formelle de leur comportement syntaxique, une classification renforcée et raffinée par l'établissement de paradigmes morphologiques et ainsi ils unifient la définition de toutes les unités syntaxiques de la phrase, qu'il s'agisse de syntagmes ou de mots. Mais surtout ils affinent l'inventaire catégoriel des grammaires traditionnelles, par exemple en regroupant dans une même catégorie (celle des déterminants), les articles et les adjectifs démonstratifs, possessifs, indéfinis, etc.

La désignation de ces nouvelles classes de mots a causé un problème terminologique : certains comme Charles Carpenter Fries ont adopté les symboles arbitraires comme des chiffres ou des lettres, cette solution présente des vertus heuristiques mais elle est peu pratique. Or, au lieu de créer une nouvelle terminologie qui semblait coûteuse, la majorité des linguistes ont adopté la terminologie traditionnelle en redéfinissant systématiquement chacune des classes de mots et, si nécessaire, en y introduisant de nouveaux termes tels que celui de *déterminants*.

Sachant que dans la nouvelle définition des classes de mots, les adjectifs possessifs, démonstratifs, cardinaux et indéfinis sont regroupés avec les articles dans le groupe des déterminants, le nouveau classement ne paraît pas compliqué par rapport au classement traditionnel. C'est d'ailleurs ce que l'on observe en comparant le classement traditionnel de Grevisse et celui de Spielmann dans le tableau II.2. Pourtant la classification de Garric est très divergente : par exemple, elle ne prend pas en compte les interjections, mais elle sépare les prépositions *à* et *de* des autres prépositions en les mettant dans un groupe distinct : « On distingue deux grands types de classes de mots : les catégories lexicales (noms, verbes, adjectifs, adverbes et prépositions) et les catégories fonctionnelles (déterminants, conjonctions, auxiliaires, et les prépositions « à » et « de ») également autrement nommées *catégories majeures* et *catégories mineures*. Les premières, en nombre illimité, constituent des classes ouvertes dont les unités sont sujettes à l'évolution diachronique. Les secondes constituent des classes fermées, leurs éléments sont peu nombreux et en principe stables dans le temps. » [GARRIC, p. 135].

Quant à la langue persane, malgré toutes les critiques des linguistes iraniens envers la grammaire traditionnelle (dont les définitions et la classification des parties du discours), nous n'avons trouvé aucune classification distributionnelle précise de classes de mots persans parmi nos références et d'autres ouvrages sur le persan. En effet, le classement que nous avons mentionné dans le tableau II.1 et défini comme classement traditionnel, appartient aux linguistes contemporains modernistes, (Anvari et alii). Même dans son ouvrage assez récent, [GOLFAM, 2007], Golfam, sans donner aucune liste précise pour les parties du discours (*aqsâm-e kalame*), donne de brèves explications sur *esm* (nom), *sefat* (adjectif), *qeyd* (adverbe), *fe'l* (verbe), *harf-e ezâfe* (préposition), *harf-e rabt* (conjonction) et *šebh-e jomle* (interjection). Le fait qu'il ait éliminé la catégorie *zamir* (pronom) prouve probablement son approche moderne, mais il n'y a pas de catégorie de déterminants dans son regroupement. Par contre, Haghshenas et alii, ainsi que Sadeghi et Arjang, dans leurs ouvrages, vérifiant la

structure du groupe nominal, parlent des éléments qui précèdent le nom, appelés *vâbaste hâ-ye pišin* (les dépendants préposés). Nous reconnaissons ces éléments comme déterminants de nom et nous les étudierons dans la partie consacrée au groupe déterminant. D'ailleurs, il faut préciser que Haghshenas et alii regroupent dans une même classe intitulée **naqš namâhâ** (particules fonctionnelles ou littéralement marqueurs de fonction) les prépositions, les conjonctions, les particules d'apostrophe, l'*ezâfe* et la postposition *-râ*. Donc, en raison de

Tableau II.2. : (Comparaison des classifications des classes de mots du français)

Classement traditionnel de Grevisse :	Classement distributionnel de Spielmann :	Classement distributionnel de Garric :	
1. verbes	1. verbes <i>base et désinence</i>	Catégories majeures ou lexicales	1. verbes
2. noms	2. noms <i>commun ; propre</i>		2. noms
3. pronoms : <i>personnels, relatifs, interrogatifs, possessifs, démonstratifs, indéfinis</i>	3. pronoms : <i>personnels, relatifs, interrogatifs,</i>		
4. adjectifs : <i>qualificatifs ; numéraux, possessifs, indéfinis démonstratifs, relatifs, interrogatifs, exclamatifs,</i>	4. adjectifs : <i>qualificatifs</i>		3. adjectifs :
5. adverbes	5. adverbes <i>et locutions adverbiales</i>		4. adverbes 5. prépositions
6. prépositions	6. prépositions <i>et locutions prépositives</i>	Catégories mineures ou fonctionnelles	6. préposition <i>à</i> et <i>de</i>
7. articles	7. déterminants : <i>articles, possessifs, démonstratifs, cardinaux,</i>		7. déterminants
8. conjonctions	8. conjonctions <i>coordination ; subordination</i>		8. conjonctions
9. interjections	9. interjections		9. auxiliaires

l'absence d'une liste précise des classes de mots du persan nous proposons la classification suivante en la comparant avec celle d'Anvari et alii¹ :

Tableau II.3. : (Comparaison des classifications des classes de mots du persan)

Classement d'Anvari :	Notre classement :
1. fe'1 (verbe)	1. fe'1 (verbe)
2. esm (nom)	2. esm (nom)
3. zamir (pronom)	3. zamir (pronom)
4. sefat (adjectif) :	4. sefat (adjectif) :
5. qeyd (adverbe)	5. qeyd (adverbe)
6. horuf :	6. naqš namâ (marqueur de fonction) :
-horuf-e rabt (conjonctions)	-horuf-e rabt (conjonctions)
-horuf-e ezâfe (préposition), y compris ezâfe nominal	-horuf-e ezâfe (préposition)
-horuf-e nešâne (fonctionnelles) : -râ	-râ
-ezâfe adjectival	-ezâfe
-horuf-e nedâ	-horuf-e nedâ (particules d'apostrophe)
(particules d'apostrophe)	
7.šebh-e jomle (interjections)	7.šebh-e jomle (interjections)
	8. vâbastehâ-ye pišin (déterminants)

4. Les marqueurs de fonction du persan

-râ et ezâfe sont deux éléments très particuliers et très utilisés en persan. Selon Haghshenas et alii, ces particules forment la catégorie de marqueurs de fonction (*naqš namâ*) avec les particules d'apostrophe (*horuf-e nedâ*), les prépositions (*horuf-e ezâfe*) et les conjonctions (*horuf-e rabt*). Par contre, Anvari et alii ne regroupent pas les prépositions et les conjonctions avec les autres. En plus de -râ et ezâfe, dans la partie consacrée au groupe prépositionnel, nous présenterons des données sur les prépositions. Quant aux particules d'apostrophe et les conjonctions, nous n'avons pas trouvé nécessaire de les aborder dans cette recherche. En

¹Cette classification n'est pas définitive. Nous l'avons déduite du mélange de toutes les explications données dans nos références. Nous rappelons qu'il n'y a pas de liste précise de nouvelles classes de mots dans aucune de nos références. Même *vâbastehâ-ye pišin* que nous considérons comme déterminants ne sont pas cités comme une classe de mot. En outre, certains linguistes comme Golfam ou Farshidvard, classifient les pronoms dans la catégorie des noms. Ainsi, ce sujet reste ouvert pour des recherches plus détaillées et plus rigoureuses.

revanche, nous expliquerons les éléments qui fonctionnent comme article dans la langue persane.

4.1. Postposition râ

Les substantifs qui ont, dans la proposition, la fonction de complément d'objet sont, dans certaines conditions, suivis de la particule enclitique « **râ** » (fam. « **ro** » après voyelle, « **o** » après consonne). « **râ** est une postposition affectant l'objet défini du verbe. Ainsi, le nom ou le pronom auquel **râ** est ajouté est fonctionnellement complément d'objet direct défini¹ ». [ATAR SHARGHI, 2003, p.35]. Dans l'écriture persane **râ** s'écrit, évidemment de droite à gauche, comme « را » et généralement elle n'est pas liée au mot qui précède. Avec les caractères latins, Lazard l'attache avec un tiret au mot précédent :

دَا رَاهِمَ : *xâne-râ didam*. (fam. *xuna-ro...*) : *J'ai vu la maison*.

دَرِزَنُز رَاهِمَ : *dar-râ beband*. : *ferme la porte*.

Les deux exemples ci-dessous, révèlent mieux l'idée de définition marquée par **râ** et on pourrait le considérer comme l'article défini :

دَلَمَ رَاهِمَ (هِي كِتَابِ رَا) : (man)² *ketâb-râ xândam*. : *J'ai lu le livre*.

دَلَمَ رَاهِمَ (ي كِتَابِ) : (man) *yek ketâb xândam*. : *J'ai lu un livre*.

4.2. Ezâfe

L'un des éléments très actif du persan est une particule enclitique **-e** (**-ye** après voyelle sauf que **i**) qui s'ajoute entre un mot et son modificateur postposé. Sauf pour éviter l'ambiguïté, l'*ezâfe* qui est phonétiquement identique à la voyelle courte /e/, (*kasre*), ne s'écrit pas dans l'écriture persane. **-ye** entraîne un « ی ». Avec les caractères latin Lazard l'attache avec un

¹ **râ** affecte aussi certains compléments de temps ou autres éléments : تامام شب را ی دار بودم. *tamâm-e šab-râ bidâr budam*. *Je suis resté éveillé toute la nuit*. [Voir LAZARD, 2006, \$52 et 173]

râ s'emploie parfois différemment. [Voir ATAR SHARGHI, 2003, p.35-36].

² *man* (je) est mis entre parenthèses parce qu'en persan le sujet pronominal, est, en général, supprimé car la conjugaison marque bien le nombre et la personne par les désinences distinctes.

tiret au mot qui précède : آبگرم = آبگرم : *âb-e garm* : eau chaude ; چالای = چالای : *câqu-ye zanjân* : couteau [fabriqué à] Zanzan (litt. : couteau de Zanzan).

Lazard définit ainsi cette particule : « Lorsqu'un substantif est accompagné d'un déterminant, le déterminé vient en premier lieu et est suivi d'une particule enclitique –e (-ye après voyelle autre que i) dite particule d'*ezâfe* (ajout en arabe).

La construction est la même quelle que soit la nature du déterminant. Celui-ci peut être :

-un adjectif ou un participe :

آبگرم : *âb-e garm* : eau chaude ; ایام گزشتہ : *ayyâm-e gozašte* : jours passés

-un substantif ou un infinitif :

کتاب حسن : *ketâb-e Hasan* : le livre de Hasan ; موضع رفتی : *mowqe'-e raftan* : le moment de partir

-un pronom :

کتاب من : *ketâb-e man* : mon livre (litt. : le livre de moi)

-un adverbe :

جای امروز : *javânhâ-ye emruz* : les jeunes gens d'aujourd'hui

-un groupe syntaxique :

روز بعد از آن اتفاق : *ruz-e ba'd az ân ettefâq* : le lendemain de cet événement » [LAZARD, 2006, p. 55].

Il faut ajouter aussi que le déterminé peut être également un adjectif :

چشمهای آبیروشنه : *cešmân-e âbi-ye rowšan* : des yeux **bleus clairs** => nom + ezâfe + **adjectif** + ezâfe + **adjectif**.

Dans la langue familière, un adverbe peut être dédoublé par l'intermédiaire de l'*ezâfe*, son intensité devient alors plus forte :

تسریس هی زَر : *u tond-e tond midavad* : Il court très vite. (litt. : vite, vite).

Le déterminant peut être constitué par un substantif lui-même suivi d'un déterminant et il peut ainsi se constituer de longues chaînes d'*ezâfe* :

مطلع زلفا ككتة : *motâle'e-ye daqiq-e kotob-e movarrexân-e qadim-e iran* :
l'étude attentive des livres des anciens historiens de l'Iran.

« L'*ezâfe* a pour seule fonction de marquer la détermination nominale. Il n'indique rien quant à la nature de la relation sémantique qui unit le déterminant et le déterminé. Celle-ci ressort seulement de la signification des termes en présence et éventuellement du contexte. » [LAZARD, 2006, p.57]. Toutefois, Anvari et alii distinguent le cas où le déterminant est de nature nominale, du cas où il est un adjectif : lorsque l'*ezâfe* relie un nom à un autre nom, ils l'appellent *kasre-ye ezâfe* et le considèrent comme une préposition. Mais quand l'*ezâfe* relie un nom à son adjectif, ils l'appellent *kasre-ye ettesâf* et le regroupent dans la catégorie des marqueurs de fonction, *horuf-e nešâne*, en leur propre terme. [Voir Anvari et alii, p.266 et 270] et [ATAR SHARGHI, 2003, p. 31-32 et 36-37].

Lorsque le déterminant est un adjectif, en général, l'*ezâfe* a une valeur nulle dans la traduction française, car en français l'adjectif s'ajoute sans intermédiaire à son nom :

طاب فوس : *šarâb-e sefid* : *vin blanc* ; ايام گصرت : *ayyâm-e gozašte* : *jours passés*

Mais ce n'est pas toujours le cas :

سعدی یظلی : *Sa'di-ye širâzi* : *Sa'di de Chiraz* (litt. : le Chirazien).

Quant aux déterminants de nature nominale, l'*ezâfe* se traduit dans beaucoup de cas par « *de* »:

آب نطگی : *âb-e zendegi* : *eau de vie [éternelle]* ; کتاب ادبیات : *ketâb-e adabiyât* : *livre de littérature* ; کتاب حسنی : *ketâb-e Hasan* : *le livre de Hasan*

Mais pas toujours :

آب خردی : *âb-e xordan* : *eau potable* (litt. : *eau + ezâfe + boire*) ; کتاب من : *ketâb-e man* : *mon livre* (litt. : *livre + ezâfe + pronom personnel*)

Remarque LC :

- Le rôle du contexte est important pour une distinction sémantique exacte. Par exemple un même groupe « déterminé + déterminant » peut selon le cas exprimer une qualification ou une relation d'appartenance. Par exemple *âb-e cešme* se traduit selon le cas par « *eau de source* » et « *l'eau de la source* ». La différence réside dans la valeur du substantif

déterminant : dans le premier cas, il s'agit de la notion de source prise en générale (notion virtuelle, non actualisée), dans le second, d'une source particulière (notion actualisée).

Cette uniformité de forme pour deux nuances sémantiques différentes influence le travail des étudiants persanophones. Dans un test de traduction, nous avons donné à traduire en persan les expressions françaises « *eau de source* » et « *l'eau de la source* », chacune à un groupe de 5 étudiants. Les deux groupes avaient traduit leur expression par « *âb-e cešme* », sauf un étudiant du groupe de « *l'eau de la source* » qui avait donné deux traductions : *âb-e cešme* et *âb-e cešme-ye (mowre-de nazar)* (litt. : *l'eau de source (en question)*). Le rôle du contexte est donc très important pour les persanophones pour une compréhension exacte du sémantisme introduit par les articles du français. C'est un point auquel il faut prêter beaucoup d'attention lors de la conception d'une langue contrôlée français-persan.

4.3. Articles

○ En persan, il n'y a pas, dans la langue littéraire, d'article défini. Un substantif nu peut désigner un objet déterminé si le contexte (ou le « contexte de situation ») l'indique :

سگپااض غ هوكس : *sag pârs mikonad.* : [Le] chien aboie. (sens générique ou le chien en question).

زندگی زیباست : *zendegi zibâst* : [La] vie est belle.

Le même usage est très vivant dans la langue familière :

کلید روی میز است : *klid ru mize* : [La] clé est sur [la] table.

Toutefois pour mieux marquer la détermination, la langue familière emploie souvent le suffixe *-e* (accentué) (*-he* après voyelle) ; il est toujours facultatif :

پسر : *pesar* : garçon ; پسره : *pesare* : le garçon, le garçon en question.

سگپااض غ هوك : *sage pârs mikone* : Le chien aboie. (le chien que nous connaissons).

آه امس : *âqâhe umad.* : Le Monsieur arrive.

Ce suffixe peut se cumuler avec un démonstratif :

این پسر : *in pesare* : ce garçon (dont nous parlons).

Si le substantif est déterminé par un adjectif, le suffixe s'affixe non pas au substantif mais à la fin du groupe et l'*ezâfe* est supprimé :

بفم اب ل طه ع *bošqâb-e qermez* : assiette rouge. → بفم اب ل طه ع *bošqâb qermeze* : l'assiette rouge (que nous connaissons).

D'ailleurs, nous avons vu que dans la proposition, les compléments d'objet définis sont suivis par *-râ*. Ainsi, on pourrait conclure que *-râ* fonctionne comme article défini.

○ On emploie en fonction d'article indéfini une particule *-i* enclitique, postposée au substantif (singulier ou pluriel) et liée à lui dans l'écriture :

-Adjoint à un substantif au singulier, l'article marque à la fois l'unité et l'indétermination :

کت اب *ketâb* : livre, un (ou) des livres → کت اب *ketâb-i* : un livre ;

-Adjoint à un substantif au pluriel, il marque seulement l'indétermination :

کت اب *ketâbhâ* : livres → کت اب *ketâbhâ-i* : des livres, certains livres.

[Voir aussi LAZARD, 2006, §48].

Un autre élément qui marque aussi l'indétermination est « *ی ک* : *yek* : un » qui se place avant le substantif. Nous allons voir dans le chapitre consacré aux déterminants que dans ce cas *yek* (inaccentué) fait partie des déterminants indéfinis. Il peut être cumulé avec l'article indéfini *-i*. Normalement il précède les substantifs au singulier :

کت اب *yek ketâb* = کت اب *yek ketâb-i* : un livre.

ک چ ع *yek ciz* = ک چ ع *yek ciz-i* : une chose, quelque chose.

Mais dans la langue familière, il peut même affecter un substantif au pluriel. Il prend alors le sens de « une sorte de, une espèce de »:

ک چ ع ای ت ه گت ک گ *yek cizhâ(-i) be man goft ke nagu* : Il m'a dit des choses incroyables. (litt. : que ne dis pas).

Si le substantif est modifié par un adjectif, l'article indéfini *-i* s'affixe :

- soit au substantif, ce qui élimine l'*ezâfe* :

کت اب *ketâb-e kamyâb* : livre rare → کت اب *ketâb-i kamyâb* : un livre rare.

- soit à l'adjectif : construction préférée dans la langue contemporaine.

کتاب کمیابی *ketâb-e kamyâb-i* : un livre rare

S'il y a plus d'un adjectif : pour la première construction les *ezâfe* sont remplacés par un élément comme *va* (et) ou virgule, sauf le premier *ezâfe* qui est remplacé par *-i*. Dans la deuxième construction *-i* se place à la fin du groupe entier et l'*ezâfe* peut se remplacer par *va* :

ketâb-i kamyâb va grânbahâ : un livre rare et cher.

ketâb-e kamyâb-e grânbahâ-i = *Ketâb-e kamyâb va grânbahâ-i* : un livre rare et cher.

Dans la deuxième construction *-i* peut être cumulé avec *yek* : *yek ketâb-e kamyâb-i*.

Si un substantif est modifié par un substantif, la particule *-i* s'affixe à la fin du groupe :

(*yek*) *tâj-e zar-i* : une couronne d'or.

○ En persan, il n'y a pas d'article partitif. Un article partitif ne se traduit pas en persan et le substantif reste nu :

J'ai mangé de la viande et des épinards : *man gušt va esfenâj xordam*. : هی گتت اسفنج خوردم.

Toutefois, dans la traduction persane de la phrase suivante on ajoute un *-i*, éventuellement par l'influence de l'adjectif *bon* :

Ce restaurant grec sert toujours du bon vin. : *in resturân-e yunâni hamiše šarâb-e xub-i serv mikone* : این رستوران ای یونانی همیشه شراب خوبی سر می‌کند.

Selon Lazard, la préposition *az* (de) est parfois employée comme une sorte d'article partitif :

از طای آب نش : *az in âb nanuš* : ne bois pas de cette eau.

Remarques LC :

- La question des articles du français et leur fonction sémantique est très importante. Ce qui est évident pour un rédacteur de texte français pourrait être problématique pour un non francophone. Il se peut qu'un non francophone n'ait aucune idée d'un petit point grammatical. Par exemple la différence entre « *je viendrai mercredi* » (qui signifie ce mercredi) et « *je viendrai le mercredi* » (qui signifie tous les mercredis) n'est pas évidente pour les étudiants iraniens. Il n'y a aucune raison pour qu'ils sachent que « *mercredi* » signifie en réalité « *ce*

mercredi » dans la phrase « *Je viendrai mercredi* », sauf s'ils étaient déjà renseignés et avertis sur ce point. Normalement, ils devraient traduire *mercredi* sans article en persan : « *man câhâršanbe xâham âmad.* », ce qui était le cas pour les onze étudiants à qui nous avons donné cette phrase à traduire en persan. Une étudiante avait ajouté : (*on sait quel mercredi*) et une autre étudiante était la seule à préciser que (*mercredi de cette semaine*). Cette dernière avait déjà été confrontée à ce cas. Quant à l'autre exemple, « *je viendrai le mercredi* », le problème est double : d'une part, normalement les étudiants ne savent pas que « *le mercredi* », ici, signifie « *les mercredis, tous les mercredis* ». D'autre part, vu qu'en persan il n'y a pas d'article défini préposé, ils traduisent « *le mercredi* » toujours sans article défini comme « *câhâršanbe* ». Parmi les quatorze autres étudiants, onze avaient la même traduction que le groupe précédent « *man câhâršanbe xâham âmad* » (litt. : Je viendrai mercredi). Seulement trois étudiants qui connaissaient ce point grammatical, avaient traduit la phrase en « *man har câhâr šanbe xâham âmad. : Je viendrai tous les mercredis.* » (litt. : chaque mercredi). Par contre, quant à la phrase « *je viendrai un mercredi* », l'article indéfini était simplement traduit par son équivalent persan et la traduction de 23 étudiants sur 25 était correcte : « *man yek câhâršanbe xâham âmad. : je viendrai un mercredi.* ». Par rapport au persan, il est préférable d'écrire « *ce mercredi* » ou « *tous les mercredi* » plutôt que « *mercredi* » et « *le mercredi* ».

- Un autre test que nous avons fait, montre l'importance des articles dans la traduction. Selon une règle appelée « **règle de cacophonie** », les formes *des* et *du, de la* des articles indéfinis et partitifs s'effacent régulièrement après la préposition *de*, qu'il s'agisse de compléments de verbes, de noms ou d'adjectifs. [Voir RIEGEL et alii, p. 166]. A ce propos nous avons pris l'exemple de Riegel et alii, « *ils sont venus de pays lointains.* » (réduction de **Ils sont venus de des...*) et nous avons demandé à nos étudiants de la traduire. Sans avoir connaissance de la règle de cacophonie, huit étudiants sur quatorze n'avaient pas remarqué que dans cette phrase il manque l'article devant le substantif pluriel *pays*. Six avaient traduit la séquence « *de pays lointains* » par « *az sarzaminhâ-ye dur* » (litt. : de pays lointains). Deux autres avaient ajouté la particule indéfinie *-i* : « *az sarzaminhâ-ye dur-i : des pays lointains* ». En revanche, six étudiants qui avaient remarqué l'absence d'un article pluriel devant le substantif *pays* l'avaient traduit en « *az sarzamin-i dur : d' [un] pays lointain* ». Apparemment, le voisinage de *de* et *pays* (pris alors au singulier) les avait conduits à ignorer le *s* de *lointains*.

D'ailleurs, nous avons donné la phrase « *Ils sont venus des pays lointains* » à l'autre groupe d'étudiants. Evidemment cette phrase est agrammaticale et devrait être dotée d'un astérisque (*), car l'article contracté *des* (*de + les*) est devant un nom qui n'est pas déterminé. La phrase

devenait grammaticale si le substantif *pays* était déterminé par un autre élément, comme dans la phrase suivante : « *Ils sont venus des pays lointains dont la liste est affichée* ». Or, sans avoir remarqué l'agrammaticalité de la phrase, sept étudiants sur onze avaient traduit la séquence « *des pays lointains* » sans article, ce qui est normal en persan : « *az sarzaminhâ-ye dur* » (litt. : de pays lointains). Quatre personnes avaient ajoutés *-i* indéfini, l'un d'entre eux avait pris le substantif au singulier : « *az sarzaminhâ-i dur : de pays lointains* », « *az sarzamin-i dur : d'un pays lointain* ».

Malgré le fait qu'une langue contrôlée couvre un domaine bien précis, ce qui augmente la traductibilité des textes, une simple différence sémantique peut causer des problèmes de traduction. Par exemple la différence sémantique entre :

- la présence et l'absence d'un article (*mercredi* ↔ *le mercredi* ; *de* ↔ *des*),
- une forme contractée et une forme originale (*des* article indéfini ↔ *des* article contracté),
- l'emploi générique et spécifique d'un article (*le chien* *aboie*).

Pour augmenter la traductibilité d'un texte contrôlé, le rédacteur doit être en liaison directe avec celui ou ceux qui traduisent le texte en langue cible. A côté du lexique contrôlé, la rédaction d'une grammaire contrôlée semble donc très utile. Cette grammaire permettrait d'expliquer certaines particularités de la langue d'origine par rapport à la langue cible.

Chapitre III

L'ANALYSE EN CONSTITUANTS IMMEDIATS

1. L'approche distributionnelle

Nous avons vu que l'analyse grammaticale traditionnelle décrit l'organisation générale de la phrase simple comme un assemblage d'éléments définis par leur nature et par leur fonction. Ces deux notions basiques se retrouvent dans les approches modernes. Or, bien que les énoncés se forment comme des suites linéaires de mots, selon l'approche distributionnelle leur organisation syntaxique n'est pas réductible à la simple succession des mots qui les composent. Par son intuition langagière, chaque sujet parlant sent qu'il existe des rapports de regroupement entre les mots qui constituent la phrase. On peut citer l'exemple de Riegel et alii. La séquence « **Paul rit** » se trouve à la fin de chacune des phrases du couple :

a) *Cette fois-ci Paul rit.* b) *Le frère de Paul rit.*

Dans (a) le mot *Paul* a les propriétés syntaxiques et interprétatives du sujet de *rit* ; dans (b), *Paul* n'est pas le sujet de *rit*, mais le complément du nom *frère*. On peut conclure ainsi que la succession ou le voisinage des mots ou des unités ne les entraîne pas obligatoirement dans une relation syntaxique directe.

Prenons maintenant un exemple de Garric :

« *Un jardinier compétent entretient très bien le gazon de mon petit jardin.* »

Nous approuvons spontanément qu'il y a des rapports privilégiés, (précis), entre les mots de cette phrase :

Un et *le* et *mon* déterminent (et dépendent de) respectivement les mots *jardinier*, *gazon* et *jardin* ; *très* intensifie ou modifie *bien* et le groupe ainsi formé *très bien* modifie le verbe *entretient* qui est complété également par *le gazon* ; *compétent* qualifie *jardinier* et *petit* à son tour décrit *jardin* ; On peut aussi considérer des regroupements comme : [*un jardinier compétent*], [*jardinier compétent*], [*entretient très bien le gazon de mon petit jardin*], [*entretient très bien*], [*très bien*], [*le gazon de mon petit jardin*], [*le gazon*], [*de mon petit jardin*], [*mon petit jardin*], Tous ces groupes peuvent être substitués par d'autres groupes ou mots uniques, par exemple [*un jardinier compétent*] par [*un jeune ingénieur d'agriculture*] ou par [*Jean*]. Ces emboîtements successifs mettent en évidence la notion de hiérarchie dans l'organisation de la phrase et ses constituants. Ainsi, nous approuvons intuitivement qu'il existe des liens de regroupements syntaxiques hiérarchiques entre les éléments de la phrase et « ce qui apparaît comme multiple à un certain niveau d'analyse se comporte comme une unité

à autre niveau » [J. C. Milner → RIEGEL et alii, p. 110]. Ces unités ou groupes syntaxiques s'appellent aussi **syntagmes**, définis comme « ensemble d'unités en relation étroite et organisées autour d'une tête qui définit la nature du syntagme » [GARRIC, p.206]. Afin d'identifier et de délimiter les groupes syntaxiques les linguistes recourent à trois opérations distributionnelles :

-La substitution,

-L'effacement et l'addition,

-Le déplacement.

Ainsi pour décider si une séquence ou succession de mots est ou non un syntagme, il faut vérifier la possibilité de lui substituer un seul mot, de l'effacer globalement ou de la déplacer en bloc. La substitution, appelée aussi la **commutation**, consiste à substituer une unité par une autre unité pour éprouver une hypothèse de segmentation visant l'identification de cette unité. Il s'agit d'étudier quels groupes de mots acceptent de se substituer à une unité simple tout en conservant la grammaticalité de la phrase. Reprenons l'exemple précédent : « *Un jardinier compétent entretient très bien le gazon de mon petit jardin* », dans cette phrase la séquence [*un jardinier compétent*] peut être remplacé par un seul mot [*il*] ou [*Jean*] et ainsi de suite pour d'autres séquences : [*très bien*] par [*attentivement*] ; [*gazon de mon petit jardin*] par [*parc*] et [*entretient très bien le gazon de mon petit jardin*] par [*arrive*]. On conclut donc que chacune de ces séquences a les mêmes propriétés qu'un seul mot et forme par conséquent une unité syntaxique composite.

D'ailleurs, la séquence [*très bien*] est **effaçable**. Elle est l'élément facultatif de la phrase. Inversement cette phrase peut être élargie par l'**addition** d'éléments coordonnés par **et** à condition que ces éléments soient des syntagmes ; par exemple, notre phrase peut être élargie en « *un jardinier assez compétent et attentionné entretient et arrose très bien et avec patience le gazon et les fleurs de mon petit jardin en banlieue* ».

Hormis les éléments coordonnés par **et**, en ce qui concerne le **déplacement**, dans cette phrase, seule, la séquence [*en banlieue*], en tant que complément circonstanciel, est naturellement mobile : ce groupe peut se placer en tête ou à la fin de la phrase, ou après *compétent* ou avant *le gazon*. D'autres séquences de cet exemple, naturellement immobiles, peuvent se déplacer sous certaines conditions strictes comme la construction passive ou dislocation pronominale... [Voir RIEGEL et alii, p.112].

2. L'analyse en constituants immédiats

Etant donné l'organisation hiérarchique de la phrase, l'Analyse en Constituant Immédiats (en abrégé ACI), héritée des linguistes Léonard Bloomfield et Zellig Harris (1970), consiste à décomposer la phrase, unité maximale de l'analyse, en unités successives : d'abord en ses plus grands constituants, puis à répéter successivement l'opération sur ces constituants. Cette segmentation algorithmique repose sur l'opération systématique de commutation qui permet de découper selon un principe de division binaire chaque niveau de structuration en unités de rang inférieur. L'ACI analyse la phrase selon le principe de la division récursive du tout en ses parties. Ainsi, la phrase se décompose en deux constituants immédiats (abrévés en CI) ; ensuite ces deux constituants majeurs se décomposent à leur tour en deux CI du rang inférieur, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'analyse atteigne les unités significatives minimales, c'est-à-dire les éléments grammaticaux ultimes que sont les mots.

Ainsi, notre exemple de base se décompose d'abord en deux constituants immédiats majeurs :

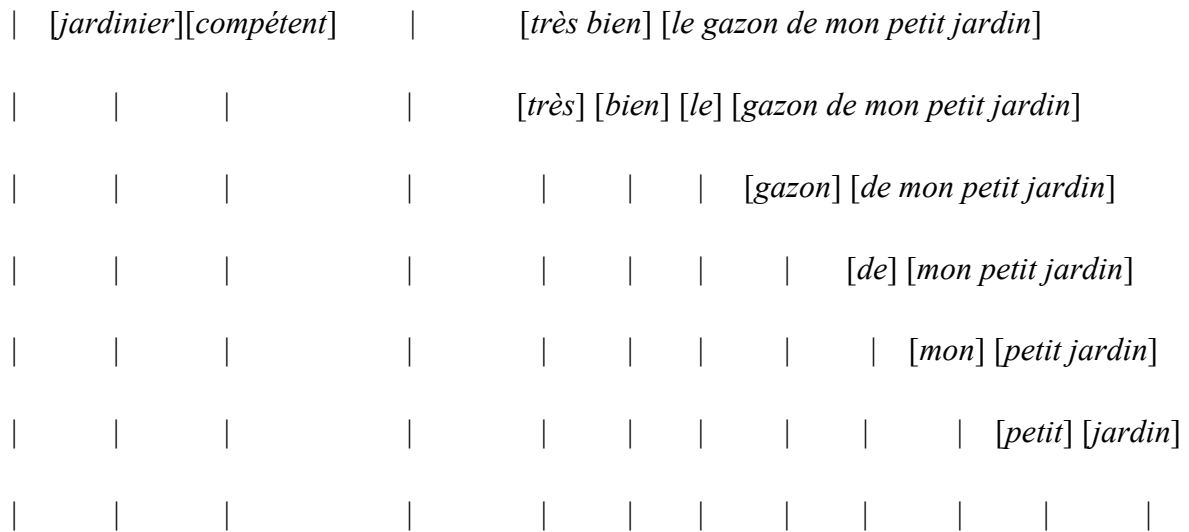
[*un jardinier compétent*] et [*entretient très bien le gazon de mon petit jardin*]. Pour le premier, le noyau est un nom formant un syntagme nominal (SN) avec ses extensions ; et pour le deuxième, le verbe est la tête du syntagme verbal (SV). Chacun de ces deux constituants peut être substitué par une unité minimale, *Jean* et *arrive* par exemple. En effet, la présence des deux syntagmes SN et SV est obligatoire pour la formation de toute phrase, et l'effacement de chacun rend la phrase agrammaticale. Inversement, les syntagmes facultatifs et donc effaçables peuvent s'adjoindre à ceux-ci. Garric les appelle, *syntagmes adjoints* (SA) ou *circonstants*. Théoriquement le nombre de SA est illimité dans une phrase et il peut prendre plusieurs réalisations catégorielles : SN, SP ou SAdv. Par exemple le SA [*depuis longtemps*] peut s'adjoindre à notre phrase :

[*depuis longtemps*] [*un jardinier compétent*] [*entretient très bien le gazon de mon petit jardin*]
=> SA + SN + SV

Or, dans le rang inférieur, les CI majeurs de notre exemple se segmentent chacun en deux nouveaux constituants: [*un*] et [*jardinier compétent*] pour le SN majeur et [*entretient*] et [*très bien.....*] pour le GV majeur et ainsi de suite :

[un jardinier compétent] [entretient très bien le gazon de mon petit jardin]

[un] [jardinier compétent] [entretient] [très bien le gazon de mon petit jardin]

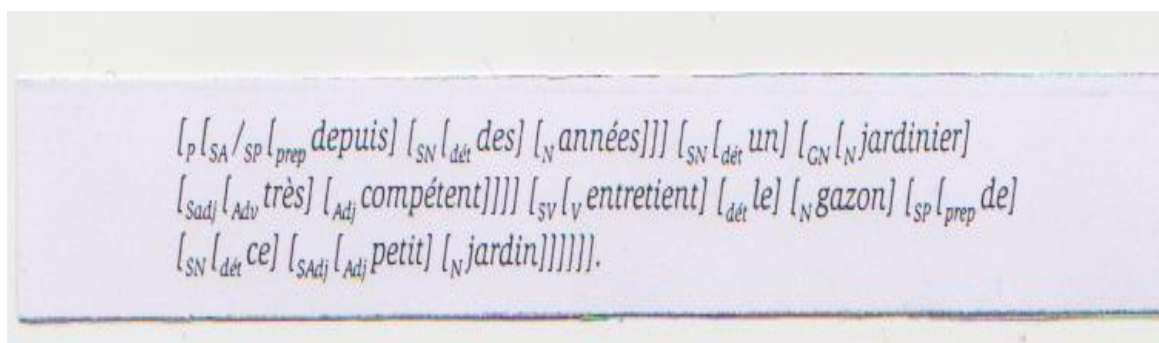


Un jardinier compétent entretient très bien le gazon de mon petit jardin.

3. Représentation de la structure hiérarchique de la phrase

La structure hiérarchique de la phrase a été schématisée différemment par des linguistes : on peut citer les parenthèses étiquetées de Rulon Wells (1947) et le modèle des angles de Charles Carpenter Fries (1952) ; la boîte de Charles F. Hockette ; la boîte de Bernard Bloch et Zellig Harris et le diagramme en arbre de Noam Chomsky :

- Les angles de Charles Carpenter Fries



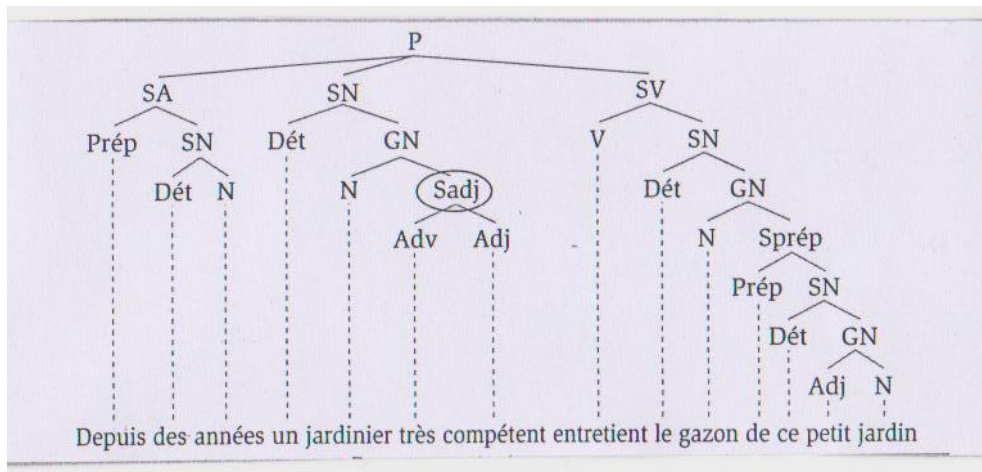
- La boîte de Hockett

Depuis	des	années	un	jardinier	très	compétent	entretient	le	gazon	de	ce	petit	jardin
												25	26
												23	24 petit jardin
												21	22 ce petit jardin
						17	18			19		20	de ce petit jardin
		11	12		13	14 très compétent			15	16 gazon de ce petit jardin			
5	6 des années		7	8 jardinier très compétent			9			10 le gazon de ce petit jardin			
2	Depuis des années		3	un jardinier très compétent			4	entretient le gazon de ce petit jardin					
1	Depuis des années		un	jardinier très compétent			entretient	le	gazon	de	ce	petit	jardin

- La boîte de Bloch et Harris

Depuis	des	années	un	jardinier	très	compétent	entretient	le	gazon	de	ce	petit	jardin
												Adj	N
											Dét	GN	
										Prép	SN		
					Adv	Adj			N			Sprép	
					Sadj				Dét		GN		
	Prép	Dét	N				V				SN		
	SA			SN				SV					
P													

- Le diagramme en arbre de Chomsky



Un autre formalisme utilisé pour représenter le développement de la structure phrastique se disant *règles de réécriture* consiste en règles, du type $X \rightarrow Y + Z$, dans lesquelles une seule unité se réécrit comme une suite d'unités au moyen d'une flèche. Ainsi, la règle qui réécrit un SN composé de (Dét + N + SAdj) aurait la forme suivante : $SN \rightarrow Dét N SAdj$. On constate que cette règle de réécriture définit non seulement la présence des éléments mais aussi leur ordre d'occurrence et on écrit de cette façon la bonne formation syntaxique d'une phrase à partir d'un système de règles de réécriture assorti d'un lexique dont les unités sont indexées selon leur catégorie grammaticale. [Voir RIEGEL et alii, p.115 et GALLIC, p. 141]. Ainsi, notre exemple avec son syntagme adjoint, se réécrit, par les règles de réécriture, appelées également les **règles syntagmatiques**, comme ci-dessous :

Règles syntagmatiques

$P \rightarrow SA SN SV$

$SN \rightarrow Dét GN$

$SA \rightarrow Prép SN$

$GN \rightarrow Adj N$

$SN \rightarrow Dét N$

$SN \rightarrow Dét GN$

Règles lexicales

$GN \rightarrow N SAdj$

Prép \rightarrow depuis, de

$SAdj \rightarrow Adv Adj$

Dét \rightarrow des, un, le, mon

$SV \rightarrow V SN$

N \rightarrow année, jardinier, gazon, jardin

$SN \rightarrow Dét GN$

Adj \rightarrow compétent, petit

$GN \rightarrow N SP$

Adv \rightarrow très

$SP \rightarrow Prép SN$

V \rightarrow entretient

4. Les différents types de syntagmes

Tous les syntagmes partagent un certain nombre de caractéristiques, mais l'essentiel est sans doute le fait que tous ont un noyau, c'est-à-dire un élément central qui contrôle les autres. C'est la tête qui donne son nom au syntagme. Le contrôle exercé par le noyau peut se manifester par l'accord en nombre ou en genre, par l'accord sémantique, ou de plusieurs

autres façons. « Le syntagme est organisé autour d'un élément central appelé tête, qui en détermine la nature. La tête correspond à une catégorie lexicale de sorte qu'**il existe autant de syntagmes que de catégories lexicales**. La tête d'un syntagme peut s'associer à d'autres unités appelées à ce niveau de l'analyse *expansions*. L'effacement de la tête d'un syntagme impose simultanément la disparition de ses expansions. » [GARRIC, p.136]. Ainsi, Garric reconnaît cinq syntagmes pour le français dont le nombre est égal aux classes de mots majeurs ou lexicales : **syntagmes nominal, adjectival, verbal, adverbial et prépositionnel**. D'une manière générale, dans la plupart des ouvrages linguistiques, **y compris nos références**, ces cinq types de syntagmes sont reconnus comme les constituants immédiats, (majeurs), de la phrase. Pourtant, certains linguistes parlent du syntagme déterminant, abrégé en SDét et constitué de prédéterminant + déterminant + postdéterminant. [Voir chapitre IV]. D'ailleurs le syntagme adverbial est parfois éliminé du rang des syntagmes. Par exemple, Golfam reconnaît quatre types de syntagmes fondamentaux : SV, SN, SP, SAdj. [Voir GOLFAM, p.84].

Or, ci-dessous nous répétons les définitions de Garric pour les syntagmes. Dans les chapitres suivants nous allons étudier la structure des syntagmes dans la langue française et la langue persane :

« -Le syntagme nominal est centré autour d'un nom accompagné d'un déterminant et éventuellement spécifié par une expansion appartenant à la classe distributionnelle de l'adjectif. [...],

-Le syntagme adjectival est centré autour d'un adjectif éventuellement accompagné d'un adverbe, [...], et/ou d'un groupe introduit par une préposition. [...],

-Le syntagme verbal est centré autour du verbe éventuellement accompagné d'expansions nominales, prépositionnelles ou encore adverbiales. [...],

-Le syntagme adverbial est centré autour d'un adverbe éventuellement accompagné d'expansions adverbiales ou prépositionnelles. [...],

-Le syntagme prépositionnel est centré autour d'une préposition suivie d'un constituant de la classe distributionnelle nominale et éventuellement précédée d'une expansion adverbiale. [...] » [GARRIC, p.136-137].

5. S ou G

Les termes *syntagme* et *groupe* sont considérés tantôt équivalents tantôt différents par une petite nuance : Riegel et alii, en parlant des syntagmes, emploient les termes « ...groupe syntaxique (ou syntagme) ... » [p.110] et réécrivent la structure de la phrase canonique minimale du français comme « P → GN + GV » [p. 115 et 127]. Quant au syntagme nominal Gardes Tamine rappelle que « on appelle SN tout syntagme susceptible de remplir la même fonction ou le même rôle qu'un groupe nominal, GN » [GARDES TAMINE, p. 131]. Gallic, utilise à la fois les symboles SN et GN dans ses règles de réécriture : « P → SN SV » ; « SN → Dét N » et « SN → Dét GN ». On se demande si on pourrait réécrire la règle SN → Dét GN comme SN → Dét SN ou comme GN → Dét GN. C'est un point délicat qui, en général, n'est pas expliqué dans les ouvrages linguistiques. Dans le chapitre consacré au groupe verbal nous verrons qu'Afrashi distingue le *groupe verbal* du *groupe du verbe*. Or, dans la suite de notre travail, par les termes groupe nominal, groupe verbal, groupe prépositionnel, etc. nous entendons en effet les syntagmes.

Chapitre IV

LES DETERMINANTS ET LE GROUPE DETERMINANT

1. Les déterminants du français

Nous allons voir dans le chapitre qui concerne le syntagme nominal que l'élément central du SN est un nom qui **est régulièrement précédé d'un déterminant**. La détermination du nom nous fournit un mécanisme pour situer un phénomène dans son existence par rapport à nous. Ainsi, certains linguistes, en plus des cinq types de syntagmes nominal, verbal, prépositionnel, adjectival et adverbial, reconnaissent aussi un syntagme déterminant. « Le déterminant se définit comme le mot qui doit nécessairement précéder un nom commun pour constituer un groupe nominal bien formé dans la phrase de base. [...] Aussi permet-il d'opérer le transfert du terme (simple ou complexe) qui le suit dans la catégorie du nom : *un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*. » [RIEGEL, p.151]. « Le déterminant participe à la référenciation, c'est-à-dire que, dans le discours, le groupe D + N renvoie à un référent immédiat. Le GN forme un tout, c'est une unité syntaxique, un syntagme. Sa cohésion est marquée par l'accord du déterminant et du nom. Cette définition rassemble les points de vue morphologique (les déterminants forment une classe fermée : l'usage ne crée pas de nouveaux déterminants), syntaxique (le déterminant est le premier constituant du GN), sémantique et pragmatique (le déterminant participe à la référenciation). » [ELUARD, p.49].

En ce qui concerne la structure morphologique, à côté des déterminants simples (*le, un, mon, ...*) il existe aussi des déterminants complexes (*la plupart de, n'importe quel, beaucoup de, ...*). « Il n'y a aucune raison d'exclure de la classe des déterminants des éléments qui comprennent eux-mêmes un substantif et un déterminant comme *cette sorte de, un groupe de*, où c'est bien tout le groupe qui permet au substantif qui le suit de fonctionner comme sujet. » [GARDES TAMINE, p.146].

Quant à la classification des déterminants, les avis ne sont pas cohérents : Riegel et alii répartissent d'abord les déterminants du français en deux grandes classes *définie* et *indéfinie* :

« ○ Les **déterminants définis** : l'article défini (*le, la, les*), le déterminant démonstratif (*ce, cette, ces*) et le déterminant possessif (*mon, ton, son, ...*) ;

○ Les **déterminants indéfinis** : l'article indéfini (*un, une, des*), l'article partitif (*du, de la*), les déterminants dits indéfinis (*certain(s), tout, chaque, quelque(s), plusieurs, aucun, nul, etc.*), ainsi que les déterminants négatifs (*aucun, nul, pas un*), interrogatifs, exclamatifs et relatifs (*quel, lequel*), dont l'emploi est limité à certains types de phrase ou à certaines propositions subordonnées. » [RIEGEL et alii, p.152].

En effet la classification d'Eluerd est un peu différente. Celui-ci reconnaît deux grandes classes : la classe des déterminants spécifiques qui englobe les articles définis, indéfinis et partitifs et les déterminants possessifs, démonstratifs, numéraux, interrogatifs, exclamatifs et relatifs ; la classe des déterminants complémentaires ou indéfinis :

Tableau IV.1. : (Classification des déterminants du français selon Eluerd)

<p><u>Les déterminants spécifiques</u></p> <p>-L'article défini : <i>le, la, les</i></p> <p>-L'article indéfini : <i>un, une, des</i></p> <p>-L'article partitif : <i>du, de la, de l' et des</i></p> <p>-Les déterminants possessifs : <i>mon, ma, mes,...</i></p> <p>-Les déterminants démonstratifs : <i>ce, cet, cette, ces</i></p> <p>-Les déterminants numéraux : cardinaux : <i>un, deux, cent,...</i> ordinaux : <i>premiers, deuxième,...</i></p> <p>-Les déterminants interrogatifs, exclamatif : <i>quel, quelle, quels, quelles</i> et relatifs : <i>lequel, laquelle ; lesquels, lesquelles</i></p>
<p><u>Les déterminants indéfinis ou complémentaires</u></p> <p>-Exprimant la quantité nulle : <i>aucun(e), nul(le), pas un(e)</i></p> <p>-Exprimant la quantité égale à un : <i>quelques, certain, un certain,</i></p> <p>-Exprimant la quantité imprécise : <i>quelques, plusieurs, (un) peu de, certains, la plupart de, divers(es), beaucoup de, pas mal de, nombre de, certain(e), différent(e)s</i></p> <p>-Exprimant la totalité : <i>tout, tous [tu], toute, tous ; n'importe quel(le),</i></p> <p>-Exprimant la totalité distributive : <i>chaque</i></p> <p>-Exprimant l'identité : <i>même(s), autre(s)</i></p> <p>-Renvoyant à un référent immédiat : <i>tel(le), tels, telles</i></p>

Tableau IV.2. : (Classification des déterminants du français selon Riegel et alii)

<u>Les déterminants définis</u>
<ul style="list-style-type: none"> -L'article défini : <i>le ; la ; les</i> -Le déterminant démonstratif : <i>ce ; cette ; ces</i> -Le déterminant possessif : <i>mon ; ton ; son</i>
<u>Les déterminants indéfinis</u>
<ul style="list-style-type: none"> -L'article indéfini : <i>un ; une ; des</i> -La quantité dénombrée → les déterminants numériques cardinaux : <i>un, deux, ...</i> -La quantité imprécise : <ul style="list-style-type: none"> Aux noms comptables : <i>des, quelques, plusieurs, ...</i> Aux noms massifs → article partitif : <i>du, de la, de l' et des</i> Aux noms numérables ou aux noms massifs : <i>beaucoup de, peu de, un peu de, moins de, plus de, ...</i> -La totalité distributive : <i>chaque, n'importe quel(le), tout(e)</i>
<u>Les autres déterminants</u>
<ul style="list-style-type: none"> -Le déterminant <i>tel(le)</i> -Les déterminants négatifs : <i>aucun(e) ; nul(le) ; pas un(e)</i> -Les déterminants interrogatifs, exclamatifs : <i>quel, quelle, quels, quelles</i> et relatifs : <i>lequel, laquelle, lesquels, lesquelles</i> -Le déterminant quantitatif complexe <i>combien de</i>

2. Le groupe déterminant du français

De façon générale, on peut dire que le déterminant définit une classe. A l'intérieur de cette classe, d'autres éléments peuvent spécifier un niveau supplémentaire de détail. Les déterminants définis ne peuvent jamais se combiner entre eux. En revanche, les déterminants indéfinis se combinent facilement avec les définis et entre eux. « Le déterminant peut s'adjoindre des éléments annexes, facultatifs, pour former un véritable **groupe déterminant** : c'est ainsi que les définis peuvent être précédés de *tout(e), tout(e)s* par exemple dans *toute la journée, tous les élèves*, ou suivis d'un quantifiant (*les trois enfants, ces quelques livres*). Le groupe déterminant peut aussi se terminer par un marqueur d'identité (*même / autre*) ou par

un renforcement spécial (*propre* pour le défini possessif, *quelconque* pour l'article indéfini). Ces éléments facultatifs d'un groupe déterminant se distinguent des adjectifs antéposés au nom par le fait qu'ils n'ont aucune mobilité par rapport au déterminant principal et qu'ils ne peuvent être coordonnés entre eux (* *Il m'a donné son propre et autre livre*). » [RIEGEL, p.153]. Ainsi, par exemple, l'article défini et les déterminants possessifs et démonstratifs s'associent à d'autres éléments pour former des groupes déterminants : *le même, ce même, cet autre, son autre, ces quelques, ces trois, tout le, tout ce, tous mes*, etc.

3. Les déterminants et le groupe déterminant du persan

Chapitre V

LE NOM ET LE GROUPE

NOMINAL

1. Le nom

Dans le chapitre traitant des parties du discours, nous avons vu la définition que donne la grammaire traditionnelle de la catégorie grammaticale des noms et les critiques des linguistes sur cette définition. Pour donner une définition moderne on peut citer celle d'Eluerd :

« On appelle **noms** les mots qui répondent aux trois critères suivants :

- du point de vue sémantique, les noms servent à nommer et à désigner les entités matérielles ou intellectuelles, c'est-à-dire les êtres : *chat, Baudelaire*, les choses au sens large du terme : *immeuble, rue, Paris*, et les notions de toutes sortes : *bonheur, grammaire, Union européenne* ;

- du point de vue morphologique, les noms tiennent leur genre d'eux-mêmes: *une table, un fauteuil*, et l'énonciateur peut les faire varier en nombre : *une table, deux tables* (avec des règles particulières pour les noms propre ;

- du point de vue syntaxique, le nom est le constituant principal du groupe nominal (GN) ; le GN minimum est constitué d'un nom généralement précédé d'un déterminant (là encore avec des usages particuliers pour les noms propres) » [ELUERD, p.26-27].

Les grammairiens reconnaissent les classes et sous-classes suivantes pour les noms :

- noms communs (animés, non animés ; humains, non humains ; comptables, non comptables ou massifs ; abstraits, concrets).¹

- noms propres.

En français le genre d'un nom est déterminé dans le lexique. Il en va de même pour le nombre des noms qui ne s'emploient qu'au pluriel et pour les formes irrégulières du pluriel. Les noms communs non animés ont un genre grammatical, ils sont masculins ou féminins : *un camion, une voiture, un livre, une livre*. Les noms communs animés sont variables en genre et la distinction des genres correspond en règle générale à une distinction du sexe : *un candidat, une candidate ; un ours, une ourse ; un prince, une princesse* ... mais un mannequin, une mannequin ... [Voir ELUERD, p.33 et RIEGEL, p.172].

¹On peut ajouter, des sous-classes encore plus spécifiques : noms **relationnels, d'agent, d'action, de statut**. [Voir RIEGEL, p.171].

Les noms communs sont variables en nombre. Au singulier, un nom comptable renvoie à un référent particulier unique. Au pluriel, il renvoie à au moins deux référents. Quant aux noms comptables, le pluriel commence à deux : 1,99 euro, 2 euros. Le pluriel des noms massifs n'est pas le pluriel naturel, il renvoie à *différentes espèces de* l'objet ou la chose ou la notion dénotée par le nom commun : *des farines*. Certains noms massifs s'emploient toujours au pluriel : *des épinards*.

Quant aux noms propres le genre des prénoms est celui de leur sexe : *François, Françoise*. Pour les formes identiques aux deux genres un déterminant enlève l'ambiguïté : *la Dominique que j'ai connue, est une Bovary*. Les noms de pays terminés par *-e* sont féminins : *militer pour une Allemagne européenne, Sauf le Cambodge, le Mexique, le Mozambique*. Les autres noms propres empruntent généralement leur genre à un nom commun impliqué dans la référence : *une Renault* (une voiture), *un Renault* (un camion).

En principe les noms propres sont au singulier à part les noms d'habitants : *les Iraniens, les Français*. Mais ils peuvent être parfois au pluriel pour désigner une lignée illustre : *les Bourbons*, ou une lignée imaginaire : *les Molières* (on peut aussi écrire *les Molière*). Ou pour les emplois métonymiques : *Il y a dans ce musée trois Picassos* (ou *Picasso*).

2. Le groupe nominal du français

2.1. Le groupe nominal minimal

Le groupe nominal est celui dont l'élément central est un nom, (*le chat noir*), ou une autre partie du discours prenant une valeur nominale, (*le rire, les jamais*). Il peut être formé d'un seul nom, généralement de type propre, mais aussi commun dans certains cas, ou d'un noyau nominal et un ou plusieurs déterminants et des modificateurs éventuels ou encore d'un pronom ou d'un infinitif employé nominalement. Vérifions la structure des GN soulignés dans les exemples suivants :

-Ton frère arrive.

→GN = Dét + N commun

-Il arrive.

→GN = Pronom

- <u>Paul</u> arrive.	→GN = N propre
- <u>Paris</u> est une belle ville.	→GN = N propre
- <u>La France</u> est belle.	→GN = Dét + N propre
- <u>Un Meyer</u> est venu me voir.	→GN = Dét + N propre
-C'est la fête <u>des Alberts</u> .	→GN= Dét + N propre
-J'écoute en ce moment <u>du Mozart</u> .	→GN = Dét + N propre
-J'ai connu <u>un Paris bien différent</u>	→GN = Dét + N propre + Adv + Adj
- <u>Le chat</u> a quatre pattes.	→GN = Dét + N propre
- <u>Chat</u> a quatre lettres.	→GN = N commun
-Jean est <u>médecin</u> .	→GN = N commun
-Jean est <u>un bon médecin</u> .	→ GN = Dét + Adj + N commun
- <u>vouloir</u> c'est pouvoir.	→GN = infinitive

Riegel et ses collègues affirment que « Le nom est l'élément central du groupe nominal : il y est régulièrement précédé d'un déterminant et peut être accompagné de modificateurs. Les GN à noyau nominal se réduisent en effet à la forme minimale : [Dét + N] ou au nom seul s'il s'agit de certains types de noms propres (*Julien, Paris*) ou de noms commun contextuellement employés sans déterminant (*avec courage, avoir raison, page 35, etc.*) » [RIEGEL et alii, p.167]. Eluerd emploie le terme *simple* au lieu de *minimal* : « le **groupe nominal simple** est généralement constitué : d'un **déterminant** et d'un **nom commun**, (*mon chat, des livres, quelques amis*) ; ou d'un **nom propre** employé seul, (*Baudelaire est né à Paris*). Le nom commun est parfois employé sans déterminant. Le nom propre est parfois employé avec un déterminant. » [ELUERD, p. 36].

Ainsi, la forme minimale [Dét + N] doit être assouplie. Nous pensons que nous pouvons considérer la forme minimale (canonique ou simple) du groupe nominal comme un seul nom : [N], ce qui peut intégrer aussi le cas des pronoms. D'ailleurs, nous avons vu que le nombre de déterminants devant un nom n'est pas limité à un. Nous avons parlé du « groupe déterminant » :

2.2. Le groupe nominal étendu

2.2.1. Le nom expansé et les modificateurs

Le GN étendu est une expansion du GN minimal par addition, autour du noyau nominal, des éléments facultatifs appelés des modificateurs ou modifieurs. « Le groupe nominal étendu ajoute au GN simple des expansions qui sont des constituants complémentaires du GN. Ils sont liés au nom ou placés en position détachée. » [ELUERD, p.37].

Rigel et alii emploient le terme « **nom expansé** » (NExp). Ce syntagme intermédiaire est plus étendu que le nom, mais plus petit que le GN :

- *Le chat de la voisine.*

GN → Dét + NExp

NExp → N + GP

GP → prép + GN

GN → Dét + N

Ainsi, le GN étendu est une expansion du GN minimal par addition, autour du nom tête, d'un ou plusieurs modificateurs : adjectif qualificatif ; groupe prépositionnel complément du nom ; subordonnée relative complétant un antécédent nominal et beaucoup plus rarement la subordonnée complétive, éventuellement réduite à une construction infinitive. Ce sont des modificateurs facultatifs cumulables dans certaines limites et réunis autour du nom. Dans la grammaire traditionnelle, seul le groupe prépositionnel est nommé **complément du nom**, mais ce terme doit être appliqué sur tous les modificateurs du nom qui fonctionnent comme de véritables compléments du nom. Ces modificateurs entretiennent avec le nom deux types de relations définissables en termes d'opérations notionnelles ou référentielles :

1. Le rapport **déterminatif, (restrictif, sélectif)** : Le modificateur joue un rôle indispensable dans l'identification du référent immédiat du GN. Il restreint l'extension du nom :

-*On a volé la voiture de Pierre.*

2. Le rapport **explicatif (descriptif, appositif)**¹ : Le modificateur n'affecte pas l'extension du noyau nominal. Il donne des informations supplémentaires sur un référent déjà suffisamment déterminé par les autres éléments du GN ou par le contexte :

-On a volé ma voiture qui était (pourtant) équipée d'un système anti vol. → On a volé ma voiture.

Il faut remarquer aussi que la suppression d'un modificateur déterminatif modifie la valeur référentielle du GN : *-On a volé la voiture. -Quelle voiture ?* Ce qui n'est pas le cas pour les modificateurs appositifs. La référence du GN reste inchangée : *-On a volé ma voiture.*

Plus précisément, les modificateurs du nom sont : l'adjectif épithète, le nom épithète, les participes épithètes, le groupe prépositionnel complément du nom, la subordonnée relative ou complétive dont aussi la construction infinitive. On peut les appeler les modificateurs *en position attachée* car Rigel et alii reconnaissent aussi des modificateurs *en position détachée* qui ne modifient non pas le nom, mais le groupe nominal entier. Selon leurs explications nous pouvons proposer le tableau V.1. Toutefois dans cette étude, nous ne considérons pas les éléments en position détachée comme modificateurs du nom car ils n'entrent pas dans la structure du groupe nominal. Eluerd affirme ce point : « **les constituants complémentaires liés au nom** sont des modificateurs du nom lui-même. Ils se rapportent au nom et c'est au groupe nom + modificateur lié que se rapporte le déterminant : [[un] [chat gris]]. [...] L'ensemble appartient au même niveau de prédication. Les **constituants en position détachée** sont **des modificateurs du GN**. Ils relèvent d'une prédication seconde qui commente le propos. Ce sont des constituants explicatifs qui ont une relation attributive avec leur support. Ils ne sont donc pas détachés du discours mais détachés sur le discours, ce qui souligne les liens énonciatifs et sémantiques qui les rattachent à leur support : *le chat, indifférent, s'éloigna.* » [ELUERD, p.37-38].

3. Le nom et le groupe nominal du persan

3.1. Le nom

¹ Le terme "appositif" vient de ce fait que les modificateurs explicatifs sont souvent séparés du reste de l'énoncé par l'intonation ou par une pause à l'oral et par une virgule dans l'écriture standard.

La catégorie des noms du persan, ne possède aucune marque spéciale, ainsi pour le définir, les grammairiens utilisent des critères syntaxiques (les fonctions du nom) et morphologiques (les compléments que le nom peut avoir). Le substantif persan peut fonctionner comme sujet, prédicat, complément d'objet et circonstanciel, attribut du sujet et de l'objet et complément d'un autre nom. Il peut être suivi des particules diverses, (articles, *ezâfe*, postposition d'objet), précédé de déterminants et de prépositions.

Les noms sont en général classifiés selon des critères différents. Haghshenas et alii reconnaissent les sous-classes suivantes :

- *esm-e xâs* (nom propre), *esm-e âm* (nom commun)
- *esm-e mo'frad* (nom singulier), *esm-e jam'* (nom pluriel et nom collectif)
- *esm-e sâde* (nom simple), *esm-e morakkab* (nom composé) ; *esm-e mo'staq* (nom dérivé)
- *esm-e mo'arefe* (nom défini), *esm-e nakare* (nom indéfini), *esm-e jens* (nom générique).

Les avis ne sont pas tout à fait conformes¹. D'autres grammairiens parlent aussi de :

- *esm-e zât* (nom concret), *esm-e ma'nâ* (nom abstrait)
- *esm-e masdar* (nom d'infinitif)
- *esm-e mobham* (nom équivoque²).

« En persan, il n'y a pas de distinction de genre. Le sexe est indiqué par des moyens lexicaux :

شیر : *šir-e nar* : lion (litt. : lion mâle) ; شیره : *šir-e mâde* : lionne (litt. : lion femelle) ;
خروس : *xorus* : coq ; مرغ : *morq* : poulet.

Le persan possède deux nombres, singulier et pluriel. Les substantifs au singulier ne portent aucune marque particulière : « کتابت *ketâb* : livre ». Le pluriel est indiqué soit par le suffixe *-hâ* ou le suffixe *-ân*, soit, principalement dans les mots empruntés à l'arabe, par les procédés

¹Pour la catégorie des noms du persan [Voir LAZARD, 2006, p. 45-69] et [ARJANG et alii, 1982, p. 82-86] et [ARJANG, 2008, p. 21-31] et [YOUSSEFI, 2000, p. 30-46] et [HAGHSHENAS et alii, 2000 et 2001].

² La traduction devrait être « nom indéfini » car en grammaire « *mobham* » se traduit en général par le mot « indéfini » ; mais pour éviter de confondre avec « *esm-e nakare* = nom indéfini », nous avons traduit → « *esm-e mobham* » en « nom équivoque ». Il s'agit de certains mots comme « *candi, barxi, folân*, etc. » que nous avons regroupés comme déterminants, mais certains grammairiens les reconnaissent comme nom. [Voir ARJANG, 2008, p.26 et ARJANG et alii, 1982, p.85].

arabes de formation du pluriel au moyen des suffixes : *-ât, -un, -in, etc.* » [LAZARD, 2006, p. 47].

La marque principale du pluriel est le suffixe *-hâ*. C'est la seule formation vraiment vivante dans le persan contemporain. Tous les noms peuvent être mis au pluriel par *-hâ* :

کت‌آب‌ها *ketâbhâ* : livres ; مرد‌ها *mardhâ* : hommes ; شیر‌ها *širhâ* : lions.

Le suffixe *-ân* : ای s'emploie dans un style soutenu, pour les noms animés, (plutôt pour les personnes et facultativement pour les animaux) :

مردان *mardân* : hommes ; شیران *širân* : lions ; ایرانیان *iraniân* : iraniens.

Ce suffixe s'utilise aussi pour certains mots comme :

انگشتان *angoštân* : doigts ; چشمان *cešmân / cašmân* : yeux ; سوزان *soxanân* : paroles.

Il existe également des suffixes *-yât* : یات et *-jât* : جات avec un emploi restreint :

سبزیجات *sabzijât* : légumes verts, herbes comestibles ; ادبیات *adabiyât* : littérature.

Concernant les mots d'origine arabe, à part des suffixes de l'arabe *-ân, -ûn, -in*, beaucoup ont leur forme de pluriel arabe, dit *šekaste* : brisé, qui consiste en une modification profonde de la structure du mot, où seules subsistent les consonnes de la racine arabe. Il en existe des types divers qu'on apprend à connaître par l'usage. La majorité de ces mots possède également aussi le pluriel persan :

کتاب *ketâb* : livre → کتابت *ketâbha* : livres ; غصه *qazâ* : aliment ; غزیه *aqziye* = *qazâhâ* : aliments ; جریس *jaride* : journal → جریدات *jarâyed* : journaux (mais pas * *jaridehâ*).

Ce procédé, ainsi que les autres suffixes arabes s'appliquent parfois aux mots non-arabes d'origine :

استاد *ostâd* : maître → استادیان *asâtid* = استادان *ostâdân* : استادها *ostâdhâ* : maîtres.

مسافر *mosâfer* : voyageur → مسافری *mosâferin* = مسافران *mosâferân* = مسافرها *mosâferhâ* : voyageurs.

Le suffixe du pluriel suit normalement son nom, et il en est de même pour un nom déterminé par un adjectif ou un autre nom par l'intermédiaire de l'*ezâfe*, [Voir chapitre II : 4.2] :

سواز *medâd* : crayon → سوازا : *medâdhâ* : crayons → سوازا لطفه : *medâdhâ-ye qermez* : les crayons rouges.

ذتط : *doxtar* : fille → ذتطا : *doxtarhâ* : filles → ذتطای لأم : *doxtarhâ-ye xâle-am* : les filles de ma tante.

Toutefois, quand l'*ezâfe* est éliminé, généralement par le fait que les groupes tendent à prendre la valeur d'une unité lexicale, le suffixe de pluriel vient à la fin du groupe :

سواز لطفه : *medâd qermezâ* : les crayons rouges.

ذتطال کُن : *doxtar xâlehâ-yam* : les filles de ma tante.

Quant aux substantifs pluriels indéfinis, le suffixe indéfini se place après la marque du pluriel :

کتابایی *ketâbhâ-i* : des livres, certains livres.

Si le nom est modifié par un adjectif, deux formes sont possibles. [Voir aussi chapitre II : Article : indéfini] :

کتاب ای کویاب : *ketâbhâ-ye kamyâb-i* : کتاب ای کویاب *ketâbhâ-i kamyâb* : des livres rares

Chapitre VI

L'ADJECTIF ET LE GROUPE ADJECTIVAL

1. L'adjectif¹

Traditionnellement, l'adjectif est défini comme « un mot que l'on joint au nom pour le qualifier ou le déterminer. Une **locution adjective** est une réunion de mots équivalents à un adjectif: *une femme pot-au-feu ; des étoffes lie de vin* » [GREVISSE, p.82].

Grevisse distingue deux classes d'adjectifs : les adjectifs **qualificatifs** et les adjectifs **non qualificatifs** (*adjectifs numéraux, possessifs, démonstratifs, relatifs, interrogatifs, exclamatifs et indéfinis*). Il remarque qu'il y a aussi l'*adjectif verbal* (participe présent employé adjectivement).

Pourtant, dans la linguistique moderne, la deuxième classe est regroupée dans le rang d'une autre catégorie de mots appelée **déterminants**:

« Bien que les grammaires traditionnelles les regroupent sous la même étiquette, les adjectifs et les déterminants appelés parfois **adjectifs déterminatifs** constituent deux parties du discours aux propriétés radicalement différentes:

- contrairement à l'adjectif épithète, le déterminant est obligatoire pour constituer avec un nom commun un groupe nominal de base [...] : *passer-moi la chemise bleue / passer-moi la chemise / *passer-moi chemise bleue*.

- sauf usage métalinguistique (*le déterminant mon / le déterminant est mon*), un déterminant ne peut être ni attribut (**les livres sont ces*), ni épithète (**j'ai lu un livre ce*), ni détaché en apposition au GN (**le livre, ce, est intéressant*) » [RIEGEL et alii, p. 355].

Ainsi, les adjectifs **qualificatifs**, ne déterminent pas, mais justement, qualifient le terme auquel ils se rapportent, en indiquant une caractéristique essentielle ou contingente de ce dernier : forme, dimension, couleur, propriété (concrète ou abstraite), etc.

« Ils expriment une manière d'être, une qualité de l'être ou de l'objet désigné par le nom auquel ils sont joints » [GREVISSE, p.82] :

-un homme furieux / irascible ; un ouvrier actif ; un livre utile ; un chat gris.

Par contre, les déterminants « **actualisent** le nom qu'ils précèdent, réfèrent à l'un de ses aspects globaux (notoriété : **articles** ; possession : **déterminants possessifs** ; indication :

¹ En ce qui concerne la place des adjectifs, l'adjectif verbal et l'adjectif participe voir chapitre V : 2.2.2. et 2.2.3

déterminants numéraux), alors que les adjectifs qualificatifs renvoient à un aspect partiel du nom auquel ils se rapportent (couleur, forme, dimension, différence, analogie, état, etc.) » [RADHOUANE, p.147].

Certains linguistes préfèrent une définition syntaxique pour déterminer la classe des adjectifs : « l'adjectif qualificatif est un **constituant facultatif** du groupe du nom ou **un constituant d'un groupe du verbe**, ordinairement avec *être* (*sembler, paraître, devenir, rester*, etc.) [...]. L'adjectif est un mot qui, sous le rapport de la syntaxe et sous le rapport du sens, dépend d'un nom. » [Dubois et alii, p.104].

RIEGEL et alii distinguent les adjectifs qualificatifs des adjectifs **relationnels** : « une classe d'adjectifs très productive ne s'emploie normalement qu'en fonction épithète : *un discours présidentiel, un décret ministériel, l'industrie chimique*, etc. Ces adjectifs immédiatement postposés au nom sont dits **relationnels** parce qu'ils indiquent une relation (par définition non gradable : **un parc très municipal*) avec le référent du nom dont ils sont dérivés » [RIEGEL et alii, p. 357].

RADHOUANE les appelle « **faux adjectifs** » ou « **pseudo-adjectifs** » ou encore « **adjectifs de relation** » s'agissant au fond de la **transformation adjectivale** d'un SNP¹ **complément du nom** : *l'élection présidentielle (l'élection du président ou pour la présidence)*, [Voir RADHOUANE, p.147-148]. Il utilise aussi les termes « adjectifs **authentiques** » ou « **ordinaires** » pour les qualificatifs.

2. Les classes morphosyntaxiques de l'adjectif

2.1. La morphologie de l'adjectif

Dubois et alii distinguent trois types d'adjectifs : les adjectifs **radicaux**, les adjectifs **dérivés**, et les adjectifs **composés**. Les explications de RIEGEL et ses collègues sont plus détaillées, et nous en avons déduit le tableau VI.1 :

¹Selon Radhouane "SNP" veut dire "Syntagme Nominal Prépositif" qui est en effet égale à GP ou SP.

Tableau VI. 1. : (Les formes des adjectifs français)

<p style="text-align: center;"><u>Les adjectifs à forme simple :</u></p> <p>-radical (invariable) + marque du genre et du nombre : <i>bon, rapide</i>.</p> <p style="text-align: center;"><u>Les adjectifs à forme complexe :</u></p> <p>A) dérivés :</p> <p>-radical (adjectival) + suffixe : <i>longue / longuet, triste / tristounet,</i></p> <p>-radical (nominal) + suffixe : <i>sport / sportif, bosse / bossu,</i></p> <p>-radical (adjectival) + suffixe : <i>rire / rieur, flatter / flatteur,</i></p> <p>-préfixe (négatif) + radical : <i>impur, increvable, asocial, non-violent,</i></p> <p>-préfixe (intensif) + radical : <i>archiplein,</i></p> <p>B) composés :</p> <p>-adjectif (variable) + (-) + adjectif (variable) : <i>sourd-muet, ivre-mort,</i></p> <p>-adjectif (adverbial invariable) + (-) + adjectif (variable) : <i>nouveau-né, bas breton.</i></p>

Il faut rappeler aussi que dans certains cas un adjectif peut être précisé par un autre adjectif. Il s'agit plutôt des adjectifs de couleur : *du tissu rouge **foncé** ; des cheveux brun **clair** ; des robes bleu [de] **ciel** ; des broderies blanc et **or**¹.*

2.2 La dérivation impropre : les adjectifs par conversion

Quand un terme change de catégorie grammaticale (et donc de sens), sans changer de forme, on l'appelle la **conversion** (ou également le **transfert**, la **transposition**, la **translation** ou encore la **dérivation impropre**). C'est une opération unaire qui n'affecte qu'un seul terme. Toutes les parties du discours, spécifiquement les trois parties noms, adjectifs et adverbes peuvent être enrichies par ce phénomène. Ainsi des éléments appartenant à d'autres classes grammaticales, variables ou invariables peuvent acquérir le statut d'adjectif qualificatif :

- Des formes variables :

¹Dans ce cas l'adjectif composé ne s'accorde pas avec le nom, mais si l'adjectif est simple, il s'accorde : *des cheveux noirs, des étoffes vertes*, sauf si le mot employé pour la couleur est à l'origine un nom : *des rubans orange*.

- adjectifs verbaux : *coupant, brillant*.

- participes passés : *usé ; blasé*.

- noms : *il est tarte / chocolat ; il est très joueur / menteur*.

- expressions nominales : *le commissaire est bon enfant ; il est très vieille France ; je ne suis pas très médicament / chocolat*.

○ Des formes invariables :

- expressions prépositionnelles (dénotant une propriété ou un état et pronominalisables par **le**) : *il est de bonne humeur ; Il est en colère*.

- adverbes et constructions équivalentes : *Il est bien / pas mal / comme il faut*.

- emprunts: *kaki ; chic, cool, snob*. [Voir RIEGEL, p. 358 et 546].

L'adjectif peut également changer de catégorie grammaticale. Par exemple, il peut remplacer un nom déjà exprimé dans le contexte : *De ces deux cravates, je préfère la bleue* (la cravate bleue.) ; ou un nom de propriété, de caractère, de chose, etc. : *Le bleu du ciel* (la couleur bleue du ciel). Parfois, l'adjectif devient un véritable nom invariable, par exemple dans *Le rouge de la colère* ou *le laid, c'est ce qui est laid*, les noms *rouge* et *laid* sont obtenus par simple recatégorisation grammaticale des adjectifs *rouge* et *laid*. De plus, l'adjectif à la forme du masculin singulier s'emploie comme adverbe : *Il parle haut ; Il crie fort ; Il chante faux*.

Remarque LC :

- Etant donné que dans les langues contrôlées la définition précise des mots et leur catégorie grammaticale est très importante, il est préférable, voire obligatoire de restreindre l'usage des mots dans d'autres catégories grammaticales, parce que ce double statut peut engendrer des syntagmes ambigus : par exemple les énoncés « *un savant aveugle* » ou « *une bonne portugaise* » peuvent être doublement analysés comme « Dét + N + Adj » ou « Dét + Adj + N »¹. Comme solution, on pourrait interdire l'usage nominal des adjectifs. Ainsi, des phrases comme « *Ne laissez pas seul le malade* » ou « *Le rouge signifie le danger* » doivent être reformulées en « *Ne laissez pas seule la personne malade* » et « *La couleur rouge signifie le danger* ».

¹Dans ce cas on fait la liaison en prononçant le t final de *savant*.

L'emploi adverbial des adjectifs doit être aussi limité ou interdit car la signification sémantique d'un adjectif converti en adverbe n'est pas identique à la forme proprement adverbiale dérivée de ce même adjectif et il y a souvent une différence de sens ou de conditions d'emploi entre les deux :

- *vendre cher sa marchandise* ↔ *vendre chèrement sa vie*.

- *parler haut* (en élevant la voix) ↔ *approuver hautement qqn* (vivement, sans réserve)

On peut reformuler ces exemples comme « *parler à haute voix* » ou « *vendre qqch à un prix cher* ».

D'ailleurs l'emploi converti des éléments peut causer des problèmes de traductibilité. Par exemple pour nous en tant que non francophone la séquence « *vieille France* » signifie « La France ancienne (d'une période de temps lointaine de l'époque actuelle) ». Quant à la phrase « *Il est très vieille France* » dont le sens exact est vague pour nous, **par l'inférence**, nous **déduisons** qu'il s'agit d'une personne qui aime la France ancienne ou qui vit à la manière des français anciens. Les exemples « *je ne suis pas très chocolat / cinéma* » semblent plus nets, plus évidents, mais c'est toujours par l'inférence que nous en extrayons le sens tandis qu'une tournure plus répandue peut éliminer toute équivoque : « *je ne suis pas très amateur de cinéma* » et « *je n'aime / ne prends pas beaucoup de chocolat* ».

2.3. L'accord de l'adjectif

Comme le nom, l'adjectif est un mot dont la forme peut varier en genre et en nombre ; mais contrairement au nom, il ne possède pas par lui-même un genre. Ce dernier est déterminé par le terme auquel il se rapporte. Pour le nombre, l'adjectif fonctionne comme le nom : il oppose une forme du singulier à une forme du pluriel. Pour le genre, le marquage est différent : le nom possède généralement un genre constant (masculin ou féminin), alors que l'adjectif présente un genre variable (masculin et féminin).

Remarque LC :

- L'accord de l'adjectif est un point positif pour la traduction car il peut enlever certaines équivoques éventuelles. Par contre dans une langue contrôlée, il faut prévoir les cas où certains adjectifs ne s'accordent pas avec le nom :

Il faut se méfier des adjectifs composés car certains s'accordent avec le nom et certains non :
Les personnes haut placées ; ils tombent raides morts.

Il est préférable d'éviter si possible des adjectifs composés et des locutions adjectives, surtout quand ils ne portent pas de tiret entre leur constituants de crainte d'être pris comme des unités séparées par un traducteur non francophone : *une femme pot-au-feu ; des étoffes lie de vin ; Recevoir franco de port une lettre et un paquet.* [Voir aussi Chapitre VI : 4].

2.4. Les degrés de l'adjectif

Quant aux degrés de signification des adjectifs, selon Grevisse, le degré plus ou moins élevé d'une qualité est exprimé par **le positif**, **le comparatif** et **le superlatif** des adjectifs qualificatifs. Riegel et alii, distinguent deux degrés, (mais ils citent aussi l'emploi absolu ou degré zéro) : « les notions exprimées par les adjectifs qualificatifs sont généralement variables en degrés. Dans son organisation de la réalité, le français distingue deux échelles, selon que la variation est considérée en elle-même ou en rapport avec un élément extérieur qui lui sert d'étalon. Des formes et des constructions spéciales expriment ces deux types d'évaluation [degré d'intensité et degré de comparaison] aux propriétés dénotées par les adjectifs. [...]. En emploi **absolu**, l'adjectif n'est pas marqué relativement au degré de la qualité qu'il dénote. Ce degré dit **positif** construit en fait le **degré zéro** de l'évaluation des adjectifs. » [RIEGEL et alii, p. 361]

Ainsi, ces auteurs reconnaissent le degré zéro, absolu ou positif ; les degrés de l'intensité faible, moyenne et élevée et les degrés de comparaison de supériorité, d'égalité et d'infériorité. [Voir RIEGEL et alii p. 361-366]. Nous allons voir que le persan ne présente pratiquement pas de forme pour le degré de comparaison d'infériorité, et l'infériorité s'exprime par la supériorité de l'adjectif antonyme ou un adjectif qui intègre déjà cette nuance dans son sens.

2.5. Les fonctions de l'adjectif

Les adjectifs dépendent d'un autre terme de la phrase, généralement nominal ou pronominal, et leur fonction se définit selon la manière dont ils sont mis en relation avec cet élément

régisseur. On distingue quatre fonctions pour les adjectifs : l'**attribut du sujet** et l'**attribut de l'objet** sont, selon Radhouane, des fonctions **essentiels** et l'**épithète** (épithète liée) et l'**apposition** (épithète détachée) sont les fonctions **facultatives** :

- Relié à un terme recteur par l'intermédiaire d'un verbe, l'adjectif est attribut du sujet ou de l'objet. Dans ce cas l'adjectif appartient au groupe verbal :

Avec un verbe copule, (*être, sembler, paraître, devenir, rester*), l'adjectif dépend du groupe du nom sujet, comme le manifeste son accord avec ce nom, il est alors **attribut du sujet** :

-*Le chat [est **gris**]*_{GV}.

-*Pierre [est resté **joueur**]*_{GV}.

-*Le chat [devient **maigre**]*_{GV} .

Avec quelques verbes comme *croire, estimer, juger, trouver, rendre, laisser*, l'adjectif dépend du complément d'objet et s'accorde avec lui ; il est alors **attribut du complément d'objet** :

-*Je [trouve ce livre **intéressant**]*_{GV} .

-*Je [crois (j'estime, je juge) ces précautions **insuffisantes**]*_{GV} .

Comme **modificateur facultatif** à l'intérieur du groupe nominal, l'adjectif joue le rôle d'**épithète (liée)** :

- [*Le petit chat **gris***]_{GN} *ronronne*.

- *J'ai lu [un livre **intéressant**]*_{GN}.

Lorsque l'adjectif se rapporte à un groupe nominal dont il est séparé par une pause et surtout par l'intonation à l'oral, et par une virgule à l'écrit, il se dit **apposé** ou **détaché** (termes utilisés par Riegel), ou **apposition** ou **épithète détachée** (termes utilisés par Radhouane) :

- [*Le chat*]_{GN}, **satisfait**, *ronronne*.

- [*sa femme*]_{GN}, **malade depuis un an**, *devait partir le lendemain*. [Voir chapitre V : 2.2.2.].

5. L'adjectif et le groupe adjectival du persan

5.1. L'adjectif persan

L'adjectif (qualificatif) se dit en persan « *sefat (-e bayâni)* » et le nom déterminé par l'adjectif s'appelle « *mowsuf* (déterminé, qualifié) ». L'adjectif persan est invariable en nombre, ainsi, sachant que dans cette langue il n'existe pas de distinction de genre, il n'y a ordinairement aucun accord grammatical entre l'adjectif et le substantif qu'il détermine¹ :

یک طرب اوش *yek mard-e bâhuš* : Un homme *intelligent*

یک ظوب اوش *yek zan-e bâhuš* : Une femme *intelligente*

مطراب اوش : *mardân-e bâhuš* : Des hommes *intelligents*

ظواب اوش : *zanân-e bâhuš* : Des femmes *intelligentes*

L'adjectif épithète est ordinairement postposé au substantif qu'il détermine et relié à lui par l'*ezâfe*, il est possible que le morphème de pluriel, *-hâ* ou *-ân*, s'attache à la fin de l'adjectif, au lieu du nom. Dans ce cas l'*ezâfe* se supprime :

ای سفیدرآب بیط ای *pirâhanhâ-ye sefid-râ bepušid* : Mettez les robes blanches.

ای سفیدرآب بیط *pirâhan sefid-hâ-râ bepušid* : Mettez les robes blanches.

Quand le nom déterminé est un suffixe personnel enclitique qui est à son tour complément d'un autre nom, l'adjectif se place avant le suffixe personnel :

ای سفیدرآب بیط *pirâhan sefid-aš* : *sa robe blanche* ; ای سفیدرآب بیط *pirâhan-aš* : *sa robe*.

Si le substantif est indéfini et qu'il est marqué par la particule indéfinie *-i*, postposée au nom, l'*ezâfe* s'élimine :

¹ Pourtant dans la langue littéraire, quand un adjectif d'origine arabe détermine un substantif d'origine arabe, il peut s'accorder avec lui selon les règles de la grammaire arabe :

هیئت مدیره : *hey'at-e modire* : comité directeur : En arabe « *hey'at* (nom. f.s.), *modire* (adjectif.f.s.) ».

اقدامات لازمہ : *eqdâmât-e lâzeme* : démarches nécessaires : En arabe « *eqdâmât* (nom.f.p.), *lâzeme* (adj.f.p.) ».

امام طاهر : *emâm-e tâher* : l'imam pur : En arabe « *emâm* (nom.m.s.) ; *tâher* (adj.m.s.) ».

ایمہ طاهرون : *a'emme-ye tâherin* : les imams purs : En arabe « *a'emme* (nom.m.p.) ; *tâherin* (adj.m.p.) ».

Cet usage, peu pédant, est ordinairement négligé dans la langue écrite simple. Or, les couples « substantif arabe + adjectif arabe » ont pris plutôt une valeur lexicale comme une expression figée :

هیئت صفا : *hey'at-e monsefe* : jury ; قوه مقننه : *qovve-ye moqannene* : pouvoir législatif.

آن طرز تاوش : *ân mard-e bâhuš* : *cet homme intelligent*

آن طزی تاوش : *mard-i bâhuš* : *un homme intelligent*

La particule indéfinie *-i* peut se déplacer à la fin de l'adjectif. Dans ce cas l'*ezâfe* réapparaît :

آن طزی دلیر : *mard-i dalir* : *طرز دلیری* : *mard-e dalir-i* : *Un homme brave.*

Le **verbe** peut se placer entre le substantif indéfini et l'adjectif :

آن کار بزرگی کردی : *kâr-i bozorg kardi* : *کار بزرگی کردی* : *kâr-i kardi bozorg* : [Tu] *as fait un grand travail.*

Nous avons vu au chapitre IV que par exception, quelques adjectifs tels que *xub* : ذنب ; *bad* : بد ; *nâzanin* : نازنین ; *bicâre* : بیچاره ; *malheureux*, peuvent être placés avant le substantif (sans *ezâfe*) et ainsi se classifient comme **déterminant**. Cette construction met en évidence la valeur affective de l'adjectif par rapport à la construction ordinaire qui est possible également, [Voir aussi chapitre IV : 3] :

این کتاب خوبی است. / *in ketâb-e xub-i ast.* : *C'est un bon livre.*

این پدر جوان بود. / *Bicâre pedar-at javân bud.* : *Ton pauvre père était jeune.*

Certains adjectifs comme « *tanhâ* : تنها : *seul, solitaire(ment)* et *yegâne* : یگانه : *unique* » peuvent être antéposés au nom avec un changement de sens, [Voir aussi chapitre IV : 3] :

پسر من تنها در خانه است. : *pesar-am, tanhâ, dar xâne ast.* : *Mon fils est seul à la maison.*

تنها پسر من در خانه است. : *tanhâ pesar-am dar xâne ast.* : *Seulement, mon fils est à la maison.*

تنها پسر من در خانه است. : *tanhâ pesar-am dar xâne ast.* : *Mon fils unique est à la maison.*

5.2. Les degrés des adjectifs persans

○ L'intensité, (superlatif absolu), est généralement exprimée au moyen des adverbes comme *xeyli* : خیلی : *très, beaucoup* ; *besyâr* : بسیار : *très* ; *foqqol'âde* : فوق‌العاده : *extraordinairement, extrêmement* ; *bi nahâyat* : بی‌نهایت : *infiniment* ; *biš az had* : بیش از حد : *trop* ; etc.

بای ص از حگم است : *Havâ biš az had garm ast.* : Il fait **trop** chaud.

Avec une nuance affective, la répétition de l'adjectif exprime l'intensité:

یواش یواش *yavâš yavâš* : tout doucement → *yavâš* : doucement.

La juxtaposition de deux adjectifs coordonnés sémantiquement proches pourrait engendrer une signification intensive par rapport à leurs composants :

ز ص قواظ : *dur va derâz* : très long, très lointain ; à n'en plus finir → (litt. : loin et long)

Le comparatif sans complément a souvent le sens d'un intensif :

آا ظرتظی *âqâ zudtar biâ* : Monsieur, venez vite (litt. : viens bien vite), dépêchez-vous !

« Le plus possible » est rendu par « طچ » : *har ce* : tout ce qui/que » suivi du comparatif :

طچ عگیت : *har ce bozorgtar* : le plus grand possible (litt. : tout qu'[il y a de] plus grand).

○ **Le comparatif**, *sefat-e tafzili* ou *sefat-e bartar*, (litt. : adjectif de supériorité), se forme par l'addition du suffixe « -tar » (qui prend l'accent) à la fin de l'adjectif :

بعضگ *bozorg* : grand → بعضگت *bozorgtar* : plus grand.

Le complément de comparatif est le plus souvent introduit par la préposition *az* : (litt. : de). Il peut être placé avant ou après le comparatif. A titre d'exemple pour la phrase « *Sorur est plus joli[e] que Pari* », nous avons les structures ci-dessous :

[terme1+ Adj + tar + az + terme 2 + verbe]

سورر زببتب پری فیلتر *Sorur zibâ-tar az Pari ast.*

[terme1+ az + terme 2 + Adj + tar + verbe]¹

سورر *Sorur az Pari zibâ-tar ast.*

Si le complément se trouve éloigné du comparatif, (c'est-à-dire qu'il se place après le verbe), ou que la comparaison se fait entre deux termes prépositionnels, la préposition « تا *tâ* : jusqu'à » est préférée à *az* :¹

¹ Pour cette structure, c'est-à-dire quand le second terme doit venir avant l'adjectif, on emploie volontiers la locution prépositive « نسبت به *nesbat be* : relativement, par rapport à » au lieu de *az* : سورر نسبت به پری فیلتر *Sorur nesbat be Pari zibâ-tar ast* : (litt. : ...par rapport à Pari).

[terme1+ Adj + tar + verbe + **tâ** + terme 2]:

سرور زيبا تر است اي پطی. *Sorur zibâ-tar ast tâ Pari.*

Comme en français, certains adjectifs persans sous-entendent le sens du comparatif et ne prennent donc pas la marque du comparatif, *-tar* :

پسطنل س : *pesar-e aršad : fils aîné.*

Le comparatif d'égalité se forme à l'aide de locutions adverbiales « بت لمانا *be andâze-ye* : à la même taille / mesure » ; « بت وای اساط *be hamân andâze* : 1. De (à) la même taille / mesure ; 2. proportionnellement » ; « وای لاض / وای لاض *hamin qadr / hamân qadr* : exactement autant, dans cette mesure même » ; « نغال : *mesl-e* : pareillement à, comme » ; etc.

سرور به ودازه / مثل پطی زيبا است. *Sorur be andâze-ye / mesl-e Pari zibâ ast : Sorur est aussi jolie que Pari* : (litt. : Sorur à la même taille, (=degré) / comme Pari).

همق دريش جنس استک تظادارش. *u hamân qadr badjens ast ke barâdar-aš : Il est aussi méchant que son frère.* (litt. : exactement autant que).

L'adverbe « کم *kam* : peu », suffixé par *-tar*, forme « کم تار *kam-tar* : moins ». Cependant le comparatif d'infériorité n'est pas usité dans la langue persane. *kam-tar* s'utilise souvent quand les termes de comparaison sont des propositions contenant des verbes (principaux) :

فاريد کم تار سگار ميکساد تا سیر غ. *Farid kam-tar sigâr mikešad tâ Sirus : Farid fume moins que Cyrus.*

همسال (از پارسال) کم تار به سينامآ ميرavam. : *emsâl (az pâršâl) kam-tar be sinamâ miravam.* : Cette année je vais moins au cinéma (que l'an passé).

Pourtant les adjectifs ne peuvent pas être précédés par « *kam-tar* » pour former le comparatif d'infériorité. Ainsi pour exprimer par exemple que « *Pari est moins jolie que Sorur* » :

- Soit on emploie le comparatif de supériorité de l'antonyme de l'adjectif de comparaison : (*moins jolie* : plus laide) :

پطی ظ حتراز سرور است. *Pari zešt-tar az Sorur ast.* : *Pari est plus laid[e] que Sorur.*

¹ On utilise également « **tâ** » quand la comparaison se fait entre deux termes propositionnels ou quand le complément du comparatif est constitué par une proposition. On utilise aussi « **tâ ke** » ou « **tâ in-ke** » et « **ke** » : [Voir LAZARD, 2006, §63 et §226].

Evidemment cette tournure ne signifie pas la même chose que la phrase originale.

- Soit on utilise la négation du comparatif d'égalité :

پیتیت سلّاض / نفل سروزیثاوس ت. *Pari be andâze-ye / mesl-e Sorur zibâ nist.* :

Pari n'est pas aussi joli[e] que Sorur. (litt. : à la même taille [=degré] / comme...).

- Soit on utilise le comparatif de supériorité pour le deuxième terme de comparaison en changeant sa place avec le premier :

سٹض ظئٹط لظطی است. *Sorur zibâ-tar az Pari ast.* : *Sorur est plus joli[e] que Pari.*

Or, si un adjectif (ou un nom) sous-entend sémantiquement le sens d'infériorité, il prend le suffixe *-tar*. Dans ce cas il est en effet un comparatif de supériorité → کچک : *kucak* : *petit* → کچکتط : *kucak-tar* : *plus petit*.

پطی کچکتراز سروض است. *Pari kucak-tar az Sorur ast.* : *Pari est plus petit[e] que Sorur.*

Remarque LC :

- On pourrait considérer le manque de comparatif d'infériorité comme un point faible de la langue persane et ainsi dans une langue contrôlée français-persan, il est préférable d'éviter d'employer le comparatif d'infériorité.

- **Les adjectifs superlatifs, *sefât-e âli***, comme nous avons vu au IVème chapitre, se placent avant le nom et se classent ainsi dans la catégorie des déterminants. Pourtant, afin de les comparer avec les comparatifs, nous préférons les expliquer ici. Le superlatif (relatif), se forme par addition du suffixe *-tarin* (accentué) à l'adjectif ; ou en d'autres termes par addition du suffixe *-in* au comparatif : « *-tar* → *-tarin* » :

بوزرگتط : *bozorg* : *grand* → بوزرگتط : *bozorg-tar* : *plus grand* → بوزرگتطی : *bozorg-tarin* : *le plus grand*.

L'adjectif mis au superlatif se place avant le nom qu'il détermine :

بوزرگتطی دا : *bozorg-tarin xâne* : *la maison la plus grande*.

Si le complément du superlatif est un nom pluriel, il est précédé de l'*ezâfe* :

فردوسی بزرگتری ضاعر طای است. *Ferdowsi bozorg-tain šâ'er-e irân ast.* : *Ferdowsi est le plus grand poète d'Iran.*

فردوسی بزرگتری ضاعران طای است. *Ferdowsi bozorg-tarin-e šâ'erân-e irân ast.* : *Ferdowsi est le plus grand des poètes d'Iran.*

Parmi les deux structures possibles pour le superlatif français (nom + superlatif.../ superlatif + nom ...), le superlatif persan est conforme avec la deuxième :

- *Il est le poète le plus grand d'Iran. / Il est le plus grand poète d'Iran : u bozorg-tarin šâ'er-e irân ast.*

Comme le français, le persan ne présente pas de superlatif d'égalité.

En ce qui concerne le superlatif d'infériorité, le cas est similaire au comparatif : « *کمتر* *kam-tarin* (kam + -tarin) : le moins » ne s'emploie pas avec les adjectifs sauf ceux qui sous-entendent le sens d'infériorité :

جوع : *šojâ'* : brave, courageux → *کمتر ی -جوع ** *kam-tarin šojâ'* : le moins brave.

Pourtant « *kamtarin* » s'utilise avec les noms ou les GN appartenant aux termes propositionnels :

هکوت طویض آسضا نولین. : *pârsal, mâ kamt-tarin darâmad-râ dâštim* : [C'est] l'année dernière [que] nous avons eu le moins de revenus.

هیکوت طوی غل طخر ناض نوکت زلتن. : *man kam-tarin qalat-râ dar dikte dâštam.* : [C'est moi qui] ai eu le moins de fautes à la dictée. (litt. J'ai eu le moins de faute à la dictée).

De plus, l'expression du superlatif d'infériorité est problématique. Si on prend le superlatif de supériorité de l'antonyme de l'adjectif, on n'aura pas le même sémantisme envisagé : *le moins joli* → **kam-tarin zibâ* => *zešt-tarin* = *le plus laid*.

Remarque LC :

- Ainsi, comme pour le comparatif, il est préférable d'éviter le superlatif d'infériorité dans une langue contrôlée français-persan.¹

¹ Il faut remarquer quand-même que le comparatif ou le superlatif d'infériorité dans d'autres langues est complètement compréhensible pour les persanophones.

Il existe une deuxième construction pour le superlatif persan qui se forme par le comparatif précédé ou suivi de l'expression « *اظُوَ* : *az hame* : *de tous, de tout le monde* » :

سیر از همه قوی تر و بیشتر از همه است. : *Sirus az hame qavi-tar / qavi-tar az hame ast.* : *Cyrus est plus fort que tous = Cyrus est le plus fort de tous.*

« *اظُوَ* : *az hame* » peut être complété par un pronom, un nom, un GN ou une proposition :

... و لفظ از همه ها / ال غ / بت چ / ای محل / کسانی که آجاترند ... : *qavi-tar az hame-ye mâ / klâs / baccehâ-ye mahale / kasâni ke ânjà budand ...* : *plus fort que / le plus fort de nous/ la classe / les enfants du quartier / les personnes qui étaient là ...*

5.3. Les fonctions de l'adjectif persan

L'adjectif persan peut fonctionner, comme son homologue français, en tant que :

1. Epithète :

گوربه‌ی خاکستری دندند می‌کشد. *Gorbe-ye xâkestari xorxor mikonad* : *Le chat gris ronronne.*

من یک کتاب جالبه (مان) یه (ی) کتاب جالبه دلم. : *(man) yek ketâb-e jâleb xândam.* : *J'ai lu un livre intéressant.*

2. Apposition (*badal*) :

گوربه‌ی خاکستری، داندنی و راضی، دندند می‌کشد. *Gorbe-ye xâkestari, sir va râzi, xorxor mikonad* : *Le chat gris, repu et satisfait, ronronne.*

دانش بی‌مرازی یک سال پیش، ضعیف‌تر از همیشه، دندند می‌کشد. : *xânum-aš, bimâr az yek sâl piš, ruz'e ba'd bâyard miraft.* : *Sa femme, malade depuis un an (litt. : de l'année dernière), devait partir le lendemain.*

Cet usage, possible et compréhensible, est utilisé plutôt dans la langue littéraire. Dans la langue familière et en écriture simple la tendance est à employer une proposition subordonnée :

... که از یک سال پیش ضعیف‌تر، ... : ..., ke az yek sal piš mariz bud, ... : ..., qui était malade depuis un an, ...

3. Attribut du sujet (*mosnad*) :

طویگ طخ اکس تری است : *in gorbe xâkestari ast.* : *Ce chat est gris.*

4. Attribut du complément d'objet (*tamiz*) :

ه ی طرا عقل هی پیس تن : *Man u-râ 'âqel mipendâštam.* : *Je le croyais sage.*

D'ailleurs, en persan, l'adjectif peut jouer le rôle d'adverbe. « Tout adjectif peut être employé comme mot circonstanciel (se traduisant en français par un adverbe de manière), si sa signification s'y prête, c'est-à-dire si la qualité qu'il exprime peut s'appliquer non seulement à un objet, mais aussi à un projet (ou à une autre qualité exprimée par un adjectif). Employé comme mot circonstanciel, l'adjectif a le même sens (et la même forme) qu'employé comme prédicat ou épithète : il ne s'agit donc pas d'un autre mot, mais seulement d'une autre fonction de même mot, qui se trouve ainsi correspondre à la fois à ce qui est en français l'adjectif et l'adverbe. Les mots de cette sorte peuvent être appelés « adjectifs-adverbes » [...] » [LAZARD, 2006, p.74] :

ال ال : *âqelâne* : *intelligent ; intelligemment.*

او پاسخی ال ال زاز : *u pâsox-i âqelâne dâd.* : *Il a donné une réponse intelligente.*

آ ال ال پاسد زاز : *u âqelâne pâsox dâd.* : *Il a répondu intelligemment.*

Ainsi, un adjectif peut également être l'adverbe d'un autre adjectif ou d'un adverbe :

مظولیس ی ار : *mardân-e besyâr¹* : *beaucoup d'hommes.*

مظولیس ی ار - جاع : *mardân-e besyâr šojâ'* : *Des hommes très braves.*

باس و طرا تن ح طف و عس : *u besyâr tond harf mizanad.* : *Il parle très vite.*

¹ بس ی ار : *besyâr* : *très, beaucoup* (devant un adjectif ou un adverbe) ; *beaucoup, souvent, longtemps* (devant une expression verbale) ; *beaucoup de, nombreux* (avec un substantif)[Voir LAZARD, 1991].

Chapitre VII

LA PREPOSITION ET LE GROUPE PREPOSITIONNEL

1. La préposition

Dans des phrases telles que :

Il habite dans une chaumière ; Il régnait depuis deux ans ; Le jardin de mon voisin est très grand, les mots soulignés, sont des **prépositions** :

« Une préposition sert ordinairement, à introduire un complément, qu'il unit, par un rapport déterminé, à un mot complété » [Grevisse, p.225]. Dans les exemples ci-dessus le rapport déterminé est respectivement locatif, temporel et d'appartenance.

« La **préposition** est une partie du discours invariable qui appartient à la catégorie générale des **mots de relation**. Comme les conjonctions de coordination et de subordination, elle sert à relier des termes pour les intégrer dans une construction plus vaste [...] ». [RIEGEL et alii, p.369].

Morphologiquement les prépositions du français se répartissent en deux classes :

1-Les prépositions simples qui comprennent :

- Un grand nombre de formes directement héritées du fond latin (*à, de, pour, sans, vers, outre, etc.*)
- Des formes issues par conversion : [voir RIEGEL, p.369] :
 - des adverbes (*devant, derrière*),
 - des adjectifs (*sauf, plein*),
 - des noms (*côté cour, question sentiments*),
 - des participes présents (*suivant, durant, moyennant, étant donné*).

2. Les locutions prépositionnelles (terme utilisé par Riegel) ou prépositives (terme utilisé par Grevisse) sont des réunions de mots équivalentes à une préposition. « Les locutions prépositives [sont] formées le plus souvent en ajoutant la préposition **de** à un adverbe ou un groupe prépositionnel avec ou sans article : *loin de, près de, au lieu de, à côté de, etc.* ». [DUBOIS et alii, p.142]. Dans cette définition, il faut souligner les termes « le plus souvent », car il existe également des locutions formées par l'ajout de **à** : *quant à, sauf à, par rapport à, etc.*

Les **locutions prépositionnelles** sont souvent issues du figement :

- d'anciens groupes prépositionnels : *à force de, au lieu de, etc.*

- des propositions participales : *abstraction faite de, compte tenu de.*

- d'adverbes à compléments prépositionnels : *conformément à [=selon], loin de, etc.*

En ce qui concerne le sens, certaines prépositions ont « un sens relativement stable et aisément identifiable (*spatial* : *dans, sur, sous, à côté de* ; *instrumental* : *grâce à, moyennant* ; *causal* : *à cause de, etc.*), d'autres présentent une gamme d'interprétations tellement diversifiée qu'il semble vain de leur associer un sens de base commun à tous leurs emplois. C'est le cas des trois prépositions les plus fréquentes du français, **à, de, et en** [...] » [RIEGEL et alii, p.372]. Ainsi, l'interprétation sémantique d'une préposition dépend non seulement de la préposition même (avec sens stable ou non), mais aussi des termes qu'elle met en relation, ce qui est très important pour la traduction, par exemple, « *un homme de l'ouest* » est un homme qui vient de l'ouest ou qui y habite. Mais « *un homme de guerre* » ne signifie pas forcément un homme qui vient d'une guerre, mais un guerrier. Evidemment moins la relation établie par la préposition entre les deux constituants est concrète dans la réalité (y compris réalité langagière) plus la traduction devient problématique : dans la réalité, il y a des hommes qui viennent de l'ouest ou qui y habitent. Nous avons ici une relation concrète et facilement identifiable, en revanche la relation mise en avant dans le groupe « un homme de guerre » semble moins concrète, mais identifiable à « un homme qui a un rapport avec la guerre, donc un guerrier » ; Mais « *un homme de parole* » est-il un homme qui parle ? Ou un homme qui a un certain rapport avec le fait de parler ? Cette séquence semble plutôt une expression figée et un non francophone bien qu'il sache le sens du mot « *homme* » et celui du « *parole* » ne pourra pas la traduire pour la première fois sans chercher dans le dictionnaire. En effet, « la caractérisation des valeurs sémantiques des prépositions relève essentiellement du dictionnaire. Cependant, comme la préposition contribue à l'interprétation sémantique du groupe fonctionnel qu'elle introduit, la question de son sens concerne aussi l'analyse grammaticale. On considérera donc qu'en plus de leur sens fondamentalement relationnel, les prépositions ont une charge sémantique propre qui se combine avec le sémantisme des constituants qu'elle mettent en relation : [...] » [RIEGEL et alii, p.371].

En plus de leurs interprétations très diversifiées, les prépositions **à, de et en** sont qualifiées parfois « **vides** » ou « **incolores** » : « Les propositions **de** et **à** sont parfois appelées

prépositions vides, parce que leur rôle est le plus souvent syntaxique et non sémantique : elle indique une relation grammaticale sans exprimer un sens précis. Dans les deux phrases : *l'ennemi prit la ville* et *l'ennemi s'empara de la ville*, les groupes *la ville* et *de la ville* ont la même fonction (objet) par rapport au verbe. Le verbe *s'emparer* est nécessairement suivi d'un groupe prépositionnel comprenant la préposition **de**, qui n'exprime aucun sens particulier. Parmi les autres prépositions, certaines peuvent aussi s'employer comme prépositions vides. Ainsi, dans la phrase : *Je compte sur vous*, la préposition **sur**, n'indiquant pas un sens particulier, est une préposition vide, nécessaire après le verbe *compter* pris dans cette acception » [DUBOIS et alii, p.142]¹. Ces auteurs remarquent aussi que « dans certains emplois, les prépositions **de** et **à** expriment un sens précis, et ne sont donc pas alors des prépositions vides. Ainsi *il vient de Paris* s'oppose à *Il vient à Paris* ».

2. Le groupe prépositionnel

Malgré la définition traditionnelle de la préposition en tant qu'un terme qui relie un terme initial recteur à un terme final régi, la préposition forme toujours un groupe syntaxique avec le terme qu'elle introduit. Les tests de substitution et d'effacement le montrent bien :

- *Le chat de la voisine → le chat sauvage → le chat.*

- *C'est une femme de couleur → c'est une femme africaine → c'est une femme → c'est une femme qui a du courage.*

- *Je parle à mes amis → Je leur parle → Je parle.*

- *Elle habite dans une cabane → Elle habite ici.*

« Ce regroupement fait de la préposition le mot-tête d'un **groupe prépositionnel** (GP) dont le second constituant est un groupe nominal ou un terme équivalent : *l'idée de son départ / de partir – son admiration pour elle – une occasion à saisir*, selon le schéma **GP → prép +**

¹ Nous aimerions aussi donner l'explication de Grevisse à propos des prépositions vides : « la préposition est parfois une simple cheville syntaxique, notamment devant certaines épithètes, devant certains attribut, devant certaines appositions, devant certains infinitifs sujet ou compléments ; comme elle ne marque alors aucun rapport et qu'elle est vide de sens, on l'appelle **préposition vide** :

-*Rien **de** nouveau ; Il est tenu **pour** coupable ; Je le traite **en** frère ; j'aime **à** lire ; mon but est **de** vaincre ; Il cesse **de** parler ; La ville **de** Lyon ; **De** le voir passer m'a suffi pour le juger.* (P. Bourget) » [GREVISSE, p.225].

GN. » [RIEGEL et alii, p.370]. Ainsi d'une manière générale la structure du groupe prépositionnel est considérée comme :

=> [GP = prép + GN].

Toutefois

3. La préposition et le groupe prépositionnel dans la langue persane

3.1. La préposition du persan

Certains linguistes donnent une définition simple et positionnelle pour les prépositions : « Les prépositions (*horouf-e ezâfe*)¹ (litt. : les lettres d'attribution / de relation), sont un groupe de mots grammaticaux qui se posent uniquement devant un groupe nominal » [MESHKATOD DINI, p.199].

« Les substantifs peuvent être précédés de prépositions » [LAZARD, 2006, p.65]

D'autres linguistes les définissent selon des critères relationnels et fonctionnels² :

« La préposition est un mot qui montre la fonction du nom ou du pronom ou du groupe nominal qu'il précède. Il marque parfois la fonction d'un mot par rapport au verbe [de la proposition] [...] ou parfois explique sa relation, [la relation de ce mot], avec un autre mot » [ARJANG, 2008, p.38].

« Les prépositions, [...] déterminent, la relation entre les éléments de la proposition ainsi que la fonction de certains éléments [...] » [YOUSSEFI, p .101].

Toutefois « Vu que dans certaines langues comme le japonais, les éléments qui fonctionnent comme les prépositions sont postposés au groupe nominal, dans les études linguistiques

¹ On utilise nouvellement les termes « *vâbaste sâz* (subordonnant) » et « *naqš namâ* (marqueur de fonction) ».

² Ces définitions s'accordent bien avec celles des linguistes français, par exemple, la définition de RIEGEL et alii précise que les prépositions font partie des **mots de relation**. Ils donnent aussi la définition suivante : « Certains mots dits **de relation**, tel que les prépositions et les conjonctions de subordination, servent de lien entre l'élément qui les suit et un autre élément de la phrase. Ce sont, en somme, **des marqueurs de fonction**. [...] » [RIEGEL et alii, p. 106].

modernes on utilise préférablement le terme général **adposition** qui englobe les prépositions et les postpositions¹ [...] » [GOLFAM, p.38].

Quant à la morphologie des prépositions en persan, comme le français, il existe des prépositions **simples** et des locutions prépositives. Le persan ne possède qu'un petit nombre de prépositions proprement dites. **9** prépositions selon Lazard et **14+3** selon Arjang.²

Parfois pour insister, il y a l'accumulation de prépositions simples, mais le sens reste celui de la préposition rectrice :

بتطای : *az barâye* : *از تطای* ; تا : *tâ* : *jusqu'à* ; تا به : *tâ be* : *excepté* ; ج : *joz* : *ج* : *excepté* ; ت : *be joz* : *ت* : *ج* - *barâye* : *pour* ; etc.

Outre les prépositions proprement dites, le persan possède, pour exprimer plus précisément les relations concrètes, une foule de locutions **prépositives**, qui se répartissent en deux classes selon leur formation :

1) Certaines sont constituées d'un adverbe accompagné d'une préposition propre (1^{er} ex.) ; D'autres sont formées d'un élément (nom ou un élément sans fonction spécifique) suivi d'une préposition (2^{ème} ex.) :

[N / Adv + prép] :

پیش : *piš* : *devant* → پیش از : *piš az* : *avant*.

نسبت : *nesbat* : *relation* → نسبت به : *nesbat be* : *par rapport à*.

2) La plupart des locutions prépositives sont constituées d'un élément radical (généralement un nom) suivi de l'*ezâfe* et précédé d'une préposition propre qui peut être omise :

[(prép) + N + ezâfe] :

رو : *ru* : *face* → رو (بر) : *(bar) ru-ye* : *sur*.

پشت : *pošt* : *dos* → پشت (از) : *(az) pošt-e* : *de derrière* ; پشت (در) : *(dar) pošt-e* : *derrière* :

¹ Riegel et alii, citent aussi un élément prépositif postposé issu du participe présent pour le français : « [...] D'ailleurs, l'élément participial devenu préposition reste parfois postposé à ce qui était originellement son sujet (*Chacun est confronté sa vie durant à l'amère constatation de son imperfection*) » [RIEGEL et alii, p. 369].

² Pour voir les listes, leur sens et toutes autres explications sur les prépositions et les locutions prépositives du persan regarder : [LAZARD, 2006, §53 et §54 et §178 et suivant], [ARJANG, 2008, p.37-42], [SADEGHI et alii, p.80-96] et [ATAR SHARGHI, 2003, p.27-33].

نضريفت ز لئس (dar) pošt-e divâr : derrière le mur (litt. dans le dos du mur).

En citant ce dernier exemple, Lazard explique que « au point de vue de l'analyse grammaticale stricte, le mot *pošt* : *dos* se présente comme un substantif en fonction de complément prépositionnel et le mot *divâr* : *mur* comme son déterminant. Mais au point de vue du sens, le mot principal est *divâr*, et *pošt* se trouve réduit au rôle de mot accessoire. Aussi est-il légitime de considérer *divâr* comme l'élément central et le groupe (*dar*) *pošt-e* comme une sorte de préposition » [LAZARD, 2006, p.67].

3.2. Le groupe prépositionnel du persan

Chapitre VIII

L'ADVERBE ET LE GROUPE

ADVERBIAL

1. L'adverbe

Les définitions et les classifications des adverbes ne sont pas complètement identiques selon les auteurs. Selon Grevisse « l'adverbe est un mot invariable que l'on joint à un verbe, à un adjectif ou à un autre adverbe, pour en modifier le sens : *Il parle bien ; un homme très pauvre ; il écrit fort vite* ». [Grevisse, p. 213]. Il distingue sept espèces d'adverbe :

1. Adverbes de manière (*ainsi, bien, comment, comme, mal, mieux,...*),
2. Adverbes de quantité et d'intensité (*assez, autant, beaucoup, pas mal, peu, très, trop, abondamment,...*),
3. Adverbes de lieu (*arrière, dehors, ici, là, loin, près,...*),
4. Adverbes de temps (*alors, après, avant, déjà, désormais, jamais, tout,...*),
5. Adverbes d'affirmation (*assurément, aussi, bien, certes, oui, sans doute, si,...*),
6. Adverbes de négation (*non, ne, aucune, aucunement, jamais, rien,...*),
7. Adverbes de doute (*apparemment, peut-être, probablement,...*).

Dubois et alii reconnaissent huit sortes d'adverbes regroupées en quatre parties en les définissant comme « ...des mots invariables qui jouent des rôles syntaxiques très divers, correspondant à des groupe prépositionnels, à des conjonctions de coordination » :

- les adverbes de manière, de lieu, de temps,
- les adverbes de quantité et de négation,
- les adverbes d'opinion (*oui, non, si*) et les modalisateurs (*peut-être, vraisemblablement, assurément*)
- les adverbes de liaison ou de coordination (*ensuite, puis, ainsi, en effet, comme*).

Riegel et alii ont une vision critique sur les définitions traditionnelles : « Les adverbes forment une catégorie résiduelle où l'on range traditionnellement les termes invariables qui ne sont ni des prépositions ni des conjonctions ni des interjections. On les définit tant bien que mal par l'association de trois critères : l'invariabilité, le caractère généralement facultatif et la dépendance par rapport à un autre élément de la phrase. [...] ».

Les classements plus détaillés des grammaires scolaires (adverbes de temps, de lieu, de manière, de quantité, d'affirmation, de négation, d'interrogation, etc.) sont encore moins éclairants. Fondés sur des critères hétérogènes qui ne distinguent pas les différents niveaux d'analyse, ils masquent les véritables régularités syntaxiques et leurs contreparties interprétatives. » [RIEGEL et alii, p. 375].

Le classement de ces auteurs est basé sur les propriétés constructives des adverbes. Ils expliquent d'abord que « la position de certains adverbes modifie leurs rapports syntaxiques et leur interprétations :

- *ce poème n'est pas franchement* [= tout à fait] *mauvais*.

- *Pierre a parlé franchement* [de manière franche].

- *franchement* [= pour parler en toute franchise], *ce poème n'est pas mauvais*.

[...] » .

Ils concluent ensuite que « comme les emplois des adverbes n'apparaissent pas non plus systématiquement conditionnés par leur forme, on établira leur classement sur leurs propriétés de construction qui en font soit des éléments dépendant d'un constituant de la phrase ou de la phrase elle-même, soit des marqueurs orientant l'interprétation du reste de l'énoncé. Chaque adverbe pourra alors être caractérisé par le(s) type(s) de constructions où il figure et par les spécificités interprétatives liées à ces positions. » [RIEGEL et alii, p.376].

« L'adverbe peut modifier la plupart des autres **syntagmes**, bien que son appellation puisse l'assimiler à un constituant « **adverbial** » (qui s'adjoit au seul **verbe**). » [RADHOUANE, p. 167]. En vérité il modifie :

- d'abord le verbe, d'où il tire son appellation de constituant adverbial : *Il danse bien*.

- le nom : *Cette femme est **sans doute** son épouse*.

- le pronom : *C'est **vraiment** lui*.

- l'adjectif : *Votre montre est **très** jolie*.

- l'adverbe : *les secours sont arrivés **trop** tard*.

- le groupe prépositionnel : *Les invités sont venus **longtemps** après la cérémonie*.

!!

- toute la phrase : **Heureusement**, *l'accident n'a fait aucune victime.*

Quant aux constructions syntaxiques de l'adverbe, les explications de Riegel et alii sont assez détaillées, [p..376-377]. Nous essayons de les résumer brièvement ci-dessous :

1. Certains adverbes fonctionnent comme les équivalents d'une phrase ou d'une proposition (ou comme son noyau prédicatif) : *As-tu reçu ma lettre? - je crois que oui.*

2. L'adverbe peut fonctionner comme un complément circonstanciel par rapport au reste de la phrase : *Heureusement (que) Jean n'en sait rien.*

3. Comme élément introducteur d'une phrase, l'adverbe peut en marquer le type : *Est-ce qu'il est parti? ; Comme il est beau!*

4. L'adverbe peut dépendre d'une autre construction de la phrase par rapport à laquelle se déterminent sa place, ses comptabilités sémantiques et éventuellement sa mobilité. La place de l'adverbe dépendant du terme auquel il se rattache, on distinguera trois grands types de dépendance :

a) L'adverbe est directement placé devant l'adjectif ou l'adverbe qu'il modifie : *Il est très prudent ; Il conduit assez prudemment.*

b) L'adverbe est placé directement devant le pronom, le groupe nominal ou prépositionnel ou la proposition subordonnée qu'il modifie : *Il est arrivé tôt le matin ; Je les ai à peu près tous identifiés ; Il est arrivé juste avant les autres ; Il est arrivé juste quand je sortais.*

c) L'adverbe est mobile dans les limites du groupe verbal lorsqu'il modifie le verbe :

○ Il est placé après le verbe ou après son complément : *Il relit soigneusement sa copie / Il relit sa copie soigneusement.*

○ Avec une forme verbale composée, l'adverbe peut également se placer entre l'auxiliaire ou le verbe modalisateur et le participe passé ou l'infinitif : *Il a soigneusement relu sa copie / Il va, doit, peut soigneusement relire sa copie.*

○ Dans les locutions verbales, l'adverbe se met entre le verbe et le terme qui le complète : *il a toujours soif ; Il ne fait jamais attention.*

En ce qui concerne l'interprétation sémantique des constructions adverbiales, Riegel et alii proposent un classement non pas des adverbes, mais de leurs principaux emplois en remarquant que la plupart des adverbes peuvent entrer dans plus d'une construction. [Voir RIEGEL et alii, p.377-380].

2. La morphologie des adverbes

- Les formes simples héréditaires proviennent :
 - les unes du fond latin (*bien, mal, près, loin, très, hier, etc.*),
 - les autres d'anciennes formes composées progressivement lexicalisées (*aujourd'hui, quelque fois, beaucoup, bientôt, longtemps, etc.*),
- Il y a également des **adverbes composés**, dont les éléments sont réunis par un trait d'union (*au-delà, ci-dessus, avant-hier, etc.*),
- Une locution adverbiale est une réunion de mots équivalente à un adverbe. Les locutions adverbiales ont la forme :
 - soit des constructions prépositionnelles (*sur-le-champ, à présent, au fur et à mesure, par contre, à qui mieux, mieux, etc.*),
 - soit des adverbes modifiés par un autre adverbe (*un tant soit peu, tout à fait, tout à l'heure, bien sur, aussi bien, combien de fois, etc.*).
- Les adverbes d'emprunt sont rares, sauf dans le domaine musical (ital : *piano, andante, fortissimo, etc.*). Leur forme est simple (*franco (de port), (payer) cash [= comptant]*) ou composée (*à priori, in extenso*).
- Beaucoup d'adverbes (de manière) sont formés de suffixation en **-ment** :
 - généralement d'un adjectif féminin (*vive → vivement ; gracieuse → gracieusement*), (le *e* du féminin peut aussi être remplacé par un accent circonflexe sur le *u* final (*crûment*),
 - plus rarement d'une base nominale (*vache → vachement ; bougre → bougrement*),
 - parfois d'un adjectif masculin terminé par une voyelle autre que *-e* (*vrai → vraiment ; éperdu → éperdument*),

- des adjectifs terminés par -é (*assurément*) (par analogie avec ces adjectifs une série d'adverbes en -ment substituent -é au -e final de l'adjectif (*aveuglément, intensément*),
- il y a aussi des irrégularités (*bref* → *brièvement*),

En outre, en règle générale, l'adverbe est invariable. Mais il y a quelques exceptions :

- **tout**, lorsqu'il marque l'intensité, s'accorde avec les adjectifs féminins à initiale consonantique (ou h aspiré) qu'il modifie : *Ils sont tout ridés / elles sont toutes ridées*.

Remarque LC :

- Dans ce dernier exemple : « *elles sont toutes ridées* », il y a ambiguïté entre une lecture adverbiale [= tout à fait] et une lecture pronominale [= chacune] de la forme *toutes*. La solution pourrait être, par exemple, d'éviter l'emploi adverbial de *tout* ou / et de son accord avec le nom qu'il modifie et le remplacer par *tout à fait* et de préférer *chacune* à *toutes* dans l'emploi pronominal.

- certains adjectifs adverbialisés s'accordent parfois avec l'adjectif qu'ils modifient : *des roses fraîche(s) écloses ; des fenêtres grand(es) ouvertes*.

Remarque LC :

- Les adjectifs adverbialisés, s'accordant ou non avec l'adjectif qu'ils modifient, causent un problème de compréhension pour les non francophones. Par exemple l'énoncé « *des fenêtres grand(es) ouvertes* » peut être traduit par « *des grandes fenêtres ouvertes* ». Ainsi, Il faut éviter cette structure et la remplacer par d'autres structures, par exemple : *Les fenêtres largement ouvertes*.

- l'adjectif à valeur adverbiale *seul(e)*, antéposé au sujet comme marqueur argumentatif d'exclusivité : *Seule cette femme est allée au Tibet* (= il n'y a que cette femme qui ...).

Remarque LC :

- Bien qu'en persan, il existe exactement le même emploi pour « *tanhâ* (= seul) » : *tanhâ in zan..... (seul cette femme)*, il est préférable d'utiliser l'adverbe *seulement* au lieu de *seul(e)* ou de changer la tournure, par exemple : *Il n'y a que cette femme qui...*

- par conversion, beaucoup d'adjectifs forment des adverbes lorsqu'ils sont employés après un verbe : *Manger gras / salé / léger / chaud / froid ; Parler fort / bas / haut ; Coûter cher*. Cette

structure [N0 + V + Adj] se trouve à l'identique dans de nombreuses expressions plus ou moins figées : *Cuisiner gras /salé / léger / chaud / froid ; Voir double / trouble / claire / rouge ; Ecrire serré / large / grand / petit ; Tailler large / trop court / un peu juste ; Sentir bon/mauvais.*

On peut considérer cette construction comme [N0 + verbe + [N1] + Adj] où [N1] est, en effet un complément d'objet interne non réalisé mais caractérisé par l'attribut de l'objet : *Il mange gras → Il mange des plats gras : tout ce qu'il mange est gras ; Il parle fort → Il parle d'une voix forte.*

Remarque LC :

- Cette structure se retrouve également dans la langue persane : *u riz minevisad : il écrit petit. ; u boland harf mizanad : il parle haut.* En persan, l'adjectif peut être dédoublé pour insister sur la qualité exprimée par l'adjectif : *u boland boland harf mizanad* (litt: il parle haut haut). Pourtant, le sens de certaines expressions plus ou moins figées peut être incompréhensible pour les étrangers. Bien que les mots « boire » et « sec » soient assez connus pour les étudiants non francophones, le sens de l'expression « boire sec » n'est pas évident sans consulter le dictionnaire. Ainsi, dans une langue contrôlée, il faut interdire l'usage des expressions figées générales. Et quant aux expressions figées qui s'emploient obligatoirement dans un domaine particulier de LC (expression technique ou vocabulaire spécifique), il faut d'abord les définir précisément dans le dictionnaire contrôlé et ensuite limiter leurs emplois.

- En plus, « L'objet interne non exprimé peut être restitué par différentes restructurations de la construction adverbiale qui explicitent son rapport prédicatif avec l'adjectif :

- relativisation : *Il mange salé → Ce qu'il mange est salé,*

- nominalisation du verbe : *Il a tiré trop long → Le tir était trop long,*

-introduire un verbe support : *Il crie fort → Il pousse un cri fort.*

- introduire un complément indirect : *Il parle bas → Il parle à voix basse.*

Ainsi, au lieu de dire « Ne mangez pas trop gras » on peut employer la tournure contrôlée « Ne mangez pas trop de matières grasses ».

Comme les autres catégories du discours, l'adverbe peut être **transféré** dans une autre classe grammaticale :

a) Comme adjectif : *un type bien ; une place debout ; le siège avant ; les passagers arrière.*

b) Certains adverbes de lieu et de temps ont occasionnellement un emploi nominal :

- comme complément du nom : *les gens d'ici ; la grammaire d'aujourd'hui,*

- comme complément du verbe : *ça ne date pas d'hier,*

- comme sujet : *demain sera un autre jour.*

c) Les adverbes de quantité : *beaucoup, peu, plus, moins,* etc. (et quelques dérivés en *-ment*) suivis de la préposition **de** forment des déterminants complexes : *Il y aura beaucoup d'appelés, mais peu d'élus ; Il faut énormément d'argent ; Il a suffisamment d'expérience.*

d) Les mêmes adverbes, employés absolument, fonctionnent comme des pronoms indéfinis quantificateurs : *Beaucoup ont été invités, peu sont venus.*

En persan, on rencontre les mêmes cas :

a) - *sandali-ye jelow* : *siège avant* → *jelow* = adverbe,

b) - *dastur-e emruz* : *grammaire d'aujourd'hui* → *emruz* = adverbe,

- *ahâli-ye injâ* : *les gens d'ici* → *injâ* = adverbe,

- *in mas'ale be diruz bar nemigardad* : *cette question ne date pas d'hier.* → *be diruz* = complément du verbe.

c) Les adverbes de quantité, suivis de la préposition (en tant que déterminants complexes), se traduisent en persan sans la préposition :

- *xeqli kandidâ xahim dâšt* : *nous aurions beaucoup [de] candidats.*

- *u be andâze-ye kâfi tajrobe dârad* : *Il a suffisamment [d] 'expérience.*

Cette structure [Adv + N] peut être changée en [N + ezâfe + Adj] :

- *u tajrobe-ye kâfi dârad* : *Il a l'expérience suffisante.*

d) En Persan aussi on a l'emploi absolu des adverbes de quantité comme pronoms :

- *xeylihâ da'vat šode budand* : beaucoup ont été invités (litt. : beaucoup + hâ...).

Mais tout exemple n'est pas imitable en persan, *peu sont venus* sera obligatoirement traduit en :

- *afrâd-e kami âmadand* : *peu de personnes sont venues* (litt. gens + ezâfe + peu ...).

3. Les degrés des adverbess

« Certains adverbess admettent, comme les adjectif qualificatifs, divers degrés. Ce sont :

1. Loin, longtemps, près, souvent, tôt, tard.

2. Les adjectifs pris adverbessalement et modifiant un verbe : bas, bon, cher, etc. : *voler bas* ; *sentir bon* ; *couter cher* ; *marcher droit* ; *chanter faux*,

3. Certaines locutions adverbessales : *à regret* ; *à propos*, etc.

4. La plupart des adverbess en –ment.

5. Beaucoup, bien, mal, peu : *moins doucement* ; *aussi doucement* ; *plus doucement* ; *très doucement* ; *le plus doucement*.

• **Remarque** : *Beaucoup, bien, mal, peu* ont pour comparatifs de supériorité *plus* (ou *davantage*), *mieux, pis* (ou *plus mal*), *moins* ; et pour superlatifs relatifs : *le plus, le mieux, le pis* (ou *le plus mal*), *le moins* » [Grevisse, p. 215].

Au comparatif, l'adverbe peut indiquer une intensité supérieure, égale ou inférieure :

- *La voiture bleue roule plus / aussi / moins vite que la rouge.*

Au superlatif, cet adverbe modificateur indique une intensité extrême (superlatif absolu), ou une intensité portée au degré le plus élevé ou le plus bas par rapport à d'autres (superlatif relatif) :

Superlatif absolu : *La voiture bleue roule très / fort / extrêmement vite.*

Superlatif relatif : *la voiture bleue roule le plus / moins vite.*

Il faut aussi remarquer un cas spécifique : Dubois et alii sous le titre « la proportion et la conséquence » expliquent que « les adverbes de quantité entrent aussi dans des expressions indiquant la proportion (*d'autant plus, d'autant moins*, etc.) :

- *Elle est d'autant plus heureuse qu'elle ne s'y attendait pas.*

Les adverbes de quantité entrent dans des expressions qui sont suivies d'une phrase indiquant la conséquence (*assez pour*) :

- *J'ai pris assez d'essence pour que nous allions jusqu'à Dijon.* » [DUBOIS et alii, p.138].

Chapitre IX

LE VERBE, LE GROUPE VERBAL ET LES CONSTRUCTIONS FONDAMENTALES DE LA PHRASE DE BASE

1. Le verbe

« D'un point de vue sémantique, la tradition grammaticale oppose le verbe au nom en se fondant sur le découpage du réel : les substances (statiques) sont dénotées par les noms ou substantifs, alors que les phénomènes (dynamiques) sont signifiés par les verbes » [RIEGEL et alii, P.243]. « Le verbe est un mot qui exprime, soit l'action faite ou subie par le sujet, soit l'existence ou l'état du sujet, soit l'union de l'attribut au sujet [...] » [GREVISSE, p.135]. Toutefois une définition uniquement notionnelle ne permet pas de délimiter strictement la catégorie des verbes. Le verbe n'est pas la seule classe de mot qui indique une action ou un état. Les noms et les adjectifs peuvent aussi indiquer les mêmes notions :

- *arrivé, départ, sortie, nettoyage, nettoiemnt* (actions de : *arriver, partir, sortir, nettoyer*),
- *ivresse* (état d'une personne ivre),
- *actif* (qui agit), *ivre* (qui est en état d'ivresse).

On considère ainsi que le verbe se caractérise moins par son sens que par son rôle syntaxique de constituant du groupe du verbe. Ce sont en effet la distribution (déterminant+nom vs sujet+ verbe) et la morphologie qui permettent d'identifier le nom ou le verbe.

Le verbe se reconnaît d'abord par ses variations de forme et par les oppositions grammaticales qu'elles dénotent, ainsi que par son rôle dans la structuration de la phrase.

Morphologiquement, le verbe est un mot variable qui se conjugue, c'est-à-dire qui est affecté par plusieurs catégories morphologiques. Il reçoit les marques spécifiques (les désinences) correspondant, sur le plan de la signification, au nombre (comme le nom), à la personne, au temps et au mode (qui peuvent également déterminer des variations du radical).

Radhouane confirme cette vision : « le verbe n'est pas une notion **lexicale** mais **morphosyntaxique** : il n'a d'existence que par les marques **flexionnelles** de la **personne**, du **mode** et du **temps**. La notion de **verbe** est en effet inextricablement liée aux notions de :

-personne, mode, temps (et aspect)[...]. Les marques **flexionnelles** de la personne, du **mode** et du **temps** sont celles qui mettent l'**énoncé** en contact avec une **réalité** extralinguistique et le situent dans le **discours** » [RADHOUANE, p.208].

En employant les expressions « *le cœur de la proposition et de la phrase* » et « *le noyau du syntagme verbal* » pour le verbe, il ajoute que « [...] le verbe est la partie centrale d'une **proposition**, chaque **procès**¹ contient un **verbe**. Quand la **phrase** contient un seul verbe, nous avons un cas particulier de **proposition** : les limites de la **phrase** et de la **proposition** coïncident. Quand la **phrase** contient deux verbes ou plus, les limites de la **proposition** sont alors incluses dans celles de la **phrase**. »

« Le verbe est le constituant essentiel du groupe du verbe ; sa fonction dans la phrase est celle de prédicat. Le verbe indique un procès (action) ou un état. [...] » [DUBOIS et alii, p.112]

Dans l'analyse en constituants immédiats, le verbe est le mot-tête (noyau) du groupe verbal, seul (*il pleure*) ou avec un ou plusieurs compléments (*il voit un film, il parle du film à son frère*). Ainsi les constituants fondamentaux de la phrase minimale sont en effet un GN et un GV,² qui sont respectivement, sur le plan syntaxique, le sujet et le prédicat³ de la phrase. Pour définir le verbe, on souligne aujourd'hui le rôle prédictif du verbe : en mettant en relation les éléments nominaux de la phrase, le verbe permet au locuteur d'accomplir un acte de référence et de prédication.⁴

Il faut mentionner aussi la vision de Lucien Tesnière :

¹ Quant à l'emploi du mot **procès**, Riegel et alii expliquent que « pour éviter toute équivoque, on emploie le terme de procès pour caractériser le sémantisme propre à la catégorie verbale, que le verbe exprime une action, un état ou toute autre notion » [RIEGEL et alii, p.224].

² On définit ainsi la nature grammaticale de ces constituants, c'est-à-dire la partie du discours à laquelle ils appartiennent.

³ Les termes **sujet** et **prédicat** dénotent la fonction de ces constituants.

⁴ En français et dans les autres langues, on rencontre cependant des phrases sans verbe, souvent appelées phrases nominales : ces phrases n'ont pas la structure canonique de la phrase minimale, et la mise en relation des éléments est assurée par d'autres moyens que le verbe. [Voir RIEGEL et alii, p.244].

Chapitre X
SYNTHESE

CONCLUSION

Cette recherche consiste en une comparaison syntaxique des structures syntagmatiques et des constructions fondamentales du français et du persan en ayant un regard sur les langues contrôlées et les cas problématiques et ambigus.

Nous avons voulu démontrer et comparer les unités syntaxiques, les syntagmes, de ces deux langues indoeuropéennes et connaître la structure maximale et la nature des composants de chaque unité syntaxique, ainsi que leurs divergences et leurs convergences, en cherchant toujours les tournures et les structures problématiques ou ambiguës du français par rapport au persan.

Après un passage sur l'histoire de ces langues, il était nécessaire de présenter brièvement le système d'écriture et phonétique du persan en les comparant avec ceux du français. Puis nous avons traité les classes de mots. Ensuite nous avons élaboré notre comparaison syntagmatique. Nous démontrons les structures des syntagmes et nous arrivons aux constructions fondamentales de la phrase. Tout au long du parcours, en faisant parfois des tests de traduction avec des étudiants persanophones, nous repérons certains cas qui peuvent causer des problèmes pour la traduction du français vers le persan et nous essayons de contrôler ces cas problématiques, ou les révéler pour une langue contrôlée français-persan éventuelle. Dans la synthèse finale, nous rassemblons certaines instructions pour élaborer une langue contrôlée concernant ces deux langues et les structures phrastiques que nous reconnaissons désormais comme structures standard.

Ainsi, cette recherche peut servir d'une part pour toute comparaison grammaticale des langues française et persane, d'autre part de base pour toute étude théorique ou tout travail appliqué dans le cadre des langues contrôlées concernant le persan. Une fois que les unités syntagmatiques des deux langues sont étudiées et comparées, on peut tenter de contrôler et de limiter telle ou telle structure selon le domaine de LC concerné. A l'aide de ces structures standard, on peut même fixer l'emploi de telle(s) construction(s) précise(s) pour chaque type de syntagme et même pour la phrase entière en combinant ces structures syntagmatiques autorisées. De plus, concernant la grammaire en général, notre travail présente des points avantageux : nous essayons, dans le cadre de nos références, de vérifier les points de vue divers des différents grammairiens sur un sujet précis et d'en tirer une vision propre. A titre d'exemple, nous pouvons citer le cas des déterminants : bien que les nouveaux linguistes iraniens parlent de compléments préposés au nom et que certains les étudient afin de vérifier la structure du groupe nominal, aucun d'entre eux ne classe précisément ces déterminants

du nom parmi les parties du discours. Dans cette recherche, non seulement nous les regroupons dans une catégorie de déterminants en proposant enfin une classification précise des classes de mots pour le persan, mais nous déterminons également la structure du groupe déterminant du persan et du français. Quant au français, en s'appuyant sur la structure d'ordre combinatoire proposée par Wagner et alii pour le groupe déterminant, nous proposons une structure positionnelle pour ce groupe. Nous distinguons également un type de compléments verbaux que nous appelons les compléments adverbiaux / non-objets et vérifions la structure des groupes verbaux contenant ce genre de compléments.

Enfin, ce travail peut être développé sur le sujet des composants propositionnels des syntagmes ou sur des effets de la longueur d'un composant sur la structure maximale du groupe. On pourrait lui donner une suite, comme par exemple, étudier toutes les ambiguïtés syntagmatiques et syntaxiques ; formaliser et informatiser les structures syntagmatiques et les constructions fondamentales pour le traitement automatique, appliquer ces structures dans une langue contrôlée, etc.

Abréviations utilisées

ACI : analyse en constituants immédiats.

act. : actant.

ADC : à deux compléments.

ATC : à trois compléments.

ATTR : attributif (ive).

Adj : adjectif.

Adv : adverbe.

Attr.o. : attribut du complément d'objet.

Attr.s. : attribut du sujet.

c.adv : complément adverbial.

c.adv/n-o : complément adverbial / non-objet.

CC : complément circonstanciel.

CI : constituant immédiat.

c.o.d. : complément d'objet direct.

c.o.i. : complément d'objet indirect.

Dét : déterminant.

DIR : direct(e).

Fr : français.

GAdj : groupe adjectival.

GAdv : groupe adverbial.

GDét : groupe déterminant.

GdV : groupe du verbe.

GN : groupe nominal.

GP : groupe prépositionnel.

GV : groupe verbal.

IND : indirect(e).

INT : intransitif (ive).

LC : langue contrôlée.

Litt. : littéralement.

m.h.e : *maf'ul-e harf-e ezâfe-i.*

m.n.e : *maf'ul-e nešâne-ye ezâfe-i.*

N : nom.
NExp : nom expansé.
P : phrase.
Postdét : postdéterminant
Prédét : prédéterminant.
prép : préposition.
pron : pronom.
prop : proposition.
prop sub : proposition subordonnée.
Prs : persan.
SA : syntagme adjoind.
SAdj : syntagme adjectival.
SAdv : syntagme adverbial.
SDét : syntagme déterminant.
SN : syntagme nominal.
SP : syntagme prépositionnel.
SOV : sujet-objet-verbe.
SV : syntagme verbal.
TR : transitif (ive).
TR DIR : transitif (ive) direct(e).
V : verbe.

Bibliographie

Les références françaises :

- ATAR SHARGHI N., 2003, *La structure des phrases déclaratives simples dans la langue persane*, Mémoire de maîtrise, Centre de recherche Lucien Tesnière, Université de Franche-Comté, Besançon, France.
- ATAR SHARGHI N., 2006, *Comparaison des aspects morphosémantiques des verbes du persan et du français*, Mémoire de master, Centre de recherche Lucien Tesnière, Université de Franche-Comté, Besançon, France.
- CARDEY S., et alii, 2008, *Les langues contrôlées, fondements, besoins et applications*, in actes du WISG'08, Workshop Interdisciplinaire sur la Sécurité Globale, Université de Technologie de Troyes, 29 & 30 Janvier 2008, 10 pages (CD ROM).
- CARDEY S., 2009, *Controlled Languages for More Reliable Human Communication in Safety Critical Domains*, in Proceedings of the 11th International Symposium on Social Communication, Santiago de Cuba, Cuba, 19-23 January 2009, ISBN:978-959-7174-14-119-23, pp. 330-336.
- CHARTIER D., 2006, *De la grammaire pour traduire*, Toulouse, Presse Universitaires du Mirail.
- DUBOIS J., LAGAGNE R., 2004, *La nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse.
- ELUERD R., 2002, *Grammaire descriptive de la langue française*, Paris, Nathan.
- FUCHS C., 1996, *Les ambiguïtés du français*, Paris, Ophrys.
- GARRIC N., 2007, *Introduction à la linguistique*, Paris, Hachette.
- GARDES TAMINE J., 2008 (4^{ème} éd.), *La grammaire, 2. Syntaxe*, Paris, Armand Colin.
- GREVISSE M., 1969 (28^{ème} éd.), *Précis de grammaire française*, Belgique, Duculot.
- HOURCADE B., 2010, *Géopolitique de l'Iran*, Paris, Armand Colin.
- LAROUSSE P., 2004, *Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse.

- LAZARD G., avec la collaboration de RICHARD Y., HECHMATI R., SAMVELIAN P., 2006, *Grammaire du Persan Contemporain*, Téhéran, IFRI.
- LE GOFFIC P., COMBE McBRIDE N., 1975, *Les Constructions fondamentales du français*, Paris, Hachette / Larousse.
- PERRET M., 2008 (3^{ème} éd.), *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin.
- RADHOUANE N., 2007, *Syntaxe descriptive*, Louvain-la-neuve, Academia Bruylant.
- REY A., 2006, *le Robert Micro, dictionnaire d'apprentissage de langue française*, Paris, Robert.
- RIEGEL M., PELLAT J-C., RIOUL R., 1999 (5^{ème} éd.), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- ROBERT P., sous la direction de REY-DEBOVE J. et REY A., 2003 (nouvelle édition), *le nouveau Petit Robert*, Paris, Robert.
- TRITTER J-L., 2003, *Initiation à l'histoire de la langue Française*, Paris, Ellipses.
- WAGNER R L., PINCHON J., 2000, (1^{re} éd., 1962), *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- WU X., 2006, *Conception d'une langue contrôlée pour un système de traduction automatique de protocoles médicaux ; application aux domaines de l'échinococcose et au clonage moléculaire*, Thèse de doctorat, Centre de recherche Lucien Tesnière, Université de Franche-Comté, Besançon.

Les références persanes¹ :

- Académie de la Langue Persane, *dastur-e xat-e fârsi* (Mode d'emploi de l'écriture persane), Téhéran, Asar.
- AFRASHI A., 2009 (3^{ème} éd.), *saxt-e zabân-e fârsi* (formation du persan), Téhéran, SAMT.

¹ Dans cette partie, les noms propres des auteurs iraniens, ainsi que les noms des maisons d'édition iraniennes sont écrits en anglais, mais les noms d'ouvrages sont écrits par notre méthode d'écrire le persan en caractères latins.

- AMIN MADANI S., 1984, *dastur-e zabân-e fârsi* (grammaire persane), Téhéran, 17 Shahrivar.
- ANVARI H., AHMADI GIV H. 2000, *dastur-e zabân-e fârsi 2* (grammaire persane 2), Téhéran, Fatemi.
- ARJANG G., SADEGHI A., 1982, *dastur-e sâl-e dovvom, âmuzeš-e motevasete*, [farhang va adab] (grammaire, deuxième année d'enseignement secondaire) [mention culture et lettres], Téhéran, Chap Chehr.
- ARJANG G., 2008 (5^{ème} éd.), *dastur-e zabân-e fârsi-ye emruz* (grammaire du persan d'aujourd'hui), Téhéran, Ghatreh.
- BATENI M., 1998 (8^{ème} éd.), *negâhi tâze be dastur zabân* (nouveau regard à la grammaire), Téhéran, Agah.
- BATENI M., 2002, *towsif-e sâxtemân-e dasturi-ye zabân-e fârsi* (description de la structure grammaticale du persan), Téhéran, Amir kabir.
- FARSHID VARD K., 2005 (2^{ème} éd.), *dastur-e mofassal-e emruz bar pâye-ye zabânšenâsi-ye jadid* (grammaire détaillée d'aujourd'hui selon la linguistique moderne), Téhéran, Sokhan.
- FATTAH S., HAVAKESHIAN V., 2008, *barresi-ye moqâyesei-ye vajh va zamân dar zabânhâ-ye fârsi va farânse* (étude comparative des modes et des temps dans les langues persane et française), Téhéran, SAMT.
- GOLFAM A., 2007 (2^{ème} éd.), *osul-e dastur zabân* (principes de la grammaire), Téhéran, SAMT.
- HAGHSHENAS A., VAHIDIAN KAMYAR T., SAMIE (GILANI) A., DAVOODI H., SANGARI M., ZOLFAGHARI H., OMRANI O., GHASEMPOOR MOGHADAM, H., 2000 (4^{ème} éd.), *dastur-e fârsi 1, sâl-e avval-e dabirestân* (grammaire persane 1, première année d'enseignement secondaire), Téhéran, Sherkat Chap va Nashr Ketabhaye Darsi.
- HAGHSHENAS A., SAMIE (GILANI) A., VAHIDIAN KAMYAR T., DAVOODI H., ZOLFAGHARI H., SANGARI M., OMRANI O., GHASEMPOOR MOGHADAM, H., MIR JAFARI A., 2001(4^{ème} éd.), *dastur-e fârsi 2, sâl-e dovvom-e nezâm-e jadid-e amuzeši* (grammaire persane 2, deuxième année de nouveau système d'enseignement secondaire), Téhéran, Sherkat Chap va Nashr Ketabhaye Darsi.

- HAGHSHENAS A., SAMIE (GILANI) A., VAHIDIAN KAMYAR T., DAVOODI H., ZOLFAGHARI H., SANGARI M., OMRANI O., GHASEMPOOR MOGHADAM, H., MIR JAFARI A., 2002 (4^{ème} éd.), *dastur-e fârsi 3, sâl-e sevvom-e âmuzeš-e motevasete*, [be qeyr az rešte-ye adabiyât va olum-e ensani] (grammaire persane 3, troisième année d'enseignement secondaire) [excepté mention littérature et sciences humaines], Téhéran, Sherkat Chap va Nashr Ketabhaye Darsi.
- HAYATI M., 1994, *vâjenâme-ye zabânšenâsi fârsi-farânse-englisi* (dictionnaire linguistique persan-français-anglais), Téhéran, Avay-e Noor.
- JAHANPANAHI S., 2000, *Eštebâhât-e fârsi zabânân dar yâdgiri-ye nezâm-e avâi-ye zabân-e farânse* (les erreurs des persanophones dans l'apprentissage du système phonétique français), Téhéran, Nashr-e daneshgahi.
- KATEBI H., 2001, *farhang-e hoquq, farânse-fârsi* (dictionnaire de droit, français-persan), Téhéran, Ganj Danesh.
- KIMIA S., 1987, *harf-e ezâfe va fe'l dar zabân-e fârsi* (la préposition et le verbe dans la langue persane), Téhéran, Neynava.
- LAZARD G., avec la collaboration de GHAVAMI NEJAD M., 1991, *farhang-e fârsi-farânse*, (dictionnaire persan-français), Téhéran, Ketab Baraye Hame.
- MAHOUTIAN S., 2003 (2^{ème} éd.), *dastur-e zabân-e fârsi az didgâh-e radešenâsi* (grammaire du persan, selon la vision typologique), traduit par SAMAI M., Téhéran, Nashr-e Markaz.
- MESHKATOD DINI M., 2002 (2^{ème} éd.), *dastur-e zabân-e fârsi bar asâs-e nazariye-ye gaštâri* (grammaire du persan selon la théorie transformationnelle), Mashhad, Edition de l'Université Ferdowsi.
- MESHKATOD DINI M., 2008 (3^{ème} éd.), *dasture zabâne fârsi : vajegân va peyvandhâ-ye sâxti* (grammaire du persan : les catégories lexicales et les liaisons structurales), Téhéran, SAMT.
- NAJAFI A., 1994, *Mabâni-ye zabânšenâsi* (les fondements de la linguistique), Téhéran, Niloofar.

- PARSAYAR, M., 2002 (2^{ème} éd.), *farhang-e mo'aser-e farânse-fârsi* (dictionnaire contemporain français-persan), Téhéran, Farhang Moaser.
- SADEGHI A., ARJANG G., ____, *dastur-e sâl-e sevvom* (grammaire, troisième année), Téhéran, Chap Aban.
- TABIBZADEH O., 2006, *zarfiat-e fe'l* (valence du verbe), Téhéran, Nashr-e Markaz.
- YOUSSEFI H., 2000 (2^{ème} éd.), *dastur-e zabân-e fârsi-ye 1 va 2* (grammaire persane 1 et 2), Téhéran, Rouzegar.

Internet :

- LESSARD G., *Introduction à la linguistique française*, cours présentés sur le site de Queens University, Canada, sur ce lien : <http://post.queensu.ca/~lessardg/Cours/215/chap7.html>
- SPIELMANN G., ____, cours présentés sur le site de Georgetown University, USA, sur ce lien : <http://www9.georgetown.edu/faculty/spielmag/docs/>
- <http://fr.wikipedia.org>
- <http://www.academie-francaise.fr/>
- <http://www.cosmovisions.com/>
- ...

